



## AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : [ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr](mailto:ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr)

## LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

[http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg\\_droi.php](http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php)

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>



MEMOIRE présenté pour l'obtention du  
**CERTIFICAT DE CAPACITE D'ORTHOPHONISTE**

Par

**BOURRIÉ Fanny**  
**MUSZYNSKI Cécile**

**LA PLACE DE L'ORTHOPHONIE DANS**  
**L'ILLETTRISME**

*Légitimité, territoire et frontières*

Maître de Mémoire

**LECLERC Caroline**

Membres du Jury

**BASSETTI Fanny**  
**GUILHOT Nicolas**  
**PERDRIX Renaud**

Date de Soutenance

**30 juin 2011**

---

ORGANIGRAMMES

## ORGANIGRAMMES

---

### 1. Université Claude Bernard Lyon1

Président  
**Dr. BONMARTIN Alain**

Vice-président DEVU  
**Pr. SIMON Daniel**

Vice-président CA  
**Pr. ANNAT Guy**

Vice-président CS  
**Pr. MORNEX Jean-François**

Directeur Général des Services  
**M. GAY Gilles**

#### 1.1. Secteur santé :

U.F.R. de Médecine Lyon Est  
Directeur **Pr. ETIENNE Jérôme**

Institut des Sciences Pharmaceutiques  
et Biologiques  
Directeur **Pr. LOCHER François**

U.F.R de Médecine Lyon-Sud  
Charles Mérieux  
Directeur **Pr. GILLY François Noël**

Institut des Sciences et Techniques de  
Réadaptation  
Directeur **Pr. MATILLON Yves**

U.F.R d'Odontologie  
Directeur **Pr. BOURGEOIS Denis**

Département de Formation et Centre  
de Recherche en Biologie Humaine  
Directeur **Pr. FARGE Pierre**

---

---

ORGANIGRAMMES

**1.2. Secteur Sciences et Technologies :**

U.F.R. de Sciences et Technologies  
Directeur **M. DE MARCHI Fabien**

U.F.R. de Sciences et Techniques  
des Activités Physiques et  
Sportives (S.T.A.P.S.)  
Directeur **M. COLLIGNON Claude**

Institut des Sciences Financières et  
d'Assurance (I.S.F.A.)  
Directeur **Pr. AUGROS Jean-Claude**

Observatoire Astronomique de  
Lyon **M. GUIDERDONI Bruno**

IUFM  
Directeur **M. BERNARD Régis**

École Polytechnique Universitaire de  
Lyon (EPUL)  
Directeur **M. FOURNIER Pascal**

École Supérieure de Chimie Physique  
Électronique de Lyon (CPE)  
Directeur **M. PIGNAULT Gérard**

IUT LYON 1  
Directeurs **M. COULET Christian et  
Pr. LAMARTINE Roger**

---

ORGANIGRAMMES

**2. Institut Sciences et Techniques de Réadaptation FORMATION**  
**ORTHOPHONIE**

Directeur ISTR  
**Pr. MATILLON Yves**

Directeur de la formation  
**Pr. TRUY Éric**

Directeur des études  
**BO Agnès**

Directeur de la recherche  
**Dr. WITKO Agnès**

Responsables de la formation clinique  
**THEROND Béatrice**  
**GUILLON Fanny**

Chargée du concours d'entrée  
**PEILLON Anne**

Secrétariat de direction et de scolarité  
**BADIOU Stéphanie**  
**CLERGET Corinne**

---

---

REMERCIEMENTS

## REMERCIEMENTS

---

Nous remercions très chaleureusement Caroline Leclerc pour sa patience, ses conseils et sa disponibilité,

L'équipe chargée de l'enseignement des sciences sociales pour leur encadrement lors des séminaires et l'éclairage spécifique avec lequel chacun a enrichi nos réflexions lors de ces rencontres,

Agnès Witko pour son efficacité dans l'organisation et l'encadrement de l'ensemble des mémoires d'orthophonie,

Toutes les personnes qui ont accepté de nous rencontrer et qui nous ont permis de recueillir de précieux témoignages,

Les orthophonistes et formateurs qui nous ont ouvert leur réseau de connaissances,

Laurence Castan, merci pour la relecture,

De la part de Fanny : Merci à ma famille, à mes amis, à ma binôme, aux oreilles attentives et aux paroles bienveillantes. Merci à Jérémy, mon indispensable moitié.

De la part de Cécile : Un grand merci à ma famille et mes amis pour le soutien sans relâche qu'ils m'ont offert pendant ces quatre années d'études, à ma grand-mère pour ses lumières, à ma binôme parce que nous nous sommes bien complétées pour mener à bien ce travail, avec des hauts, des bas, du stress et des déceptions, mais finalement l'aboutissement de ce travail de recherche, à Antoine pour sa présence, son écoute, sa patience, son soutien sans faille et son amour. Merci à Thomas Edison pour l'invention du téléphone et à mon opérateur téléphonique pour les appels illimités !

---

---

## SOMMAIRE

---

# SOMMAIRE

---

<b>ORGANIGRAMMES.....</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE THÉORIQUE.....</b>	<b>10</b>
1. MÉCANISMES DE LA CONSTRUCTION DE L'ILLETTRISME : UNE ORGANISATION COLLECTIVE ÉMANANT DU MILIEU ASSOCIATIF.....	11
1.1. <i>De l'existence d'un fait social à la naissance d'un problème social : le modèle de l'illettrisme.</i>	12
1.2. <i>L'insertion sociale des personnes en situation d'illettrisme.</i>	13
1.3. <i>L'insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme.</i>	15
2. CONSTRUCTION DE L'INDIVIDU AU TRAVERS DES INTERACTIONS SOCIALES.....	17
2.1. <i>Le monde social : interactions, territorialité et légitimité.</i>	17
2.2. <i>La gestion de trajectoire : entre interactions et délimitation de territoire.</i>	18
2.3. <i>La qualité d'expert : la légitimité par la spécialisation.</i>	20
2.4. <i>Construction individuelle et influence sociale.</i>	22
<b>PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>29</b>
1. LA DÉMARCHE SOCIOLOGIQUE .....	30
2. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF.....	31
3. LE TERRAIN D'ENQUÊTE.....	33
3.1. <i>Le choix de la population.</i>	33
3.2. <i>L'accès à la population.</i>	34
3.3. <i>La population.</i>	35
3.4. <i>Présentation des enquêtés.</i>	35
4. CONSTRUCTION DU GUIDE D'ENTRETIEN.....	36
5. ANALYSE DES ENTRETIENS.....	37
5.1. <i>Le matériau.</i>	37
5.2. <i>La méthode d'analyse.</i>	38
5.3. <i>L'interprétation.</i>	39
<b>PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>40</b>
I. PORTRAITS DES ACTEURS .....	41
1. <i>Mme Mimosa.</i>	41
2. <i>Mme Pétunia.</i>	43
3. <i>Mme Bégonia.</i>	44
II. LA LÉGITIMITÉ D'ACCÈS AU TERRITOIRE.....	45
1. <i>Légitimité liée aux parcours.</i>	45
2. <i>Les discours rhétoriques sur les actions menées.</i>	48
3. <i>L'orthophonie : une collaboration possible avec les différents acteurs.</i>	50
III. LES FRONTIÈRES DU MONDE SOCIAL NON MÉDICAL.....	52
1. <i>Discours qui expriment les difficultés d'accès pour les acteurs médicaux à ce monde social.</i>	52
2. <i>Discours en faveur d'un monde social non médical fermé.</i>	54
3. <i>Paradoxe et contradictions : des frontières peu claires.</i>	56
IV. L'ORTHOPHONISTE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : LES REPRÉSENTATIONS DES PRATICIENS SUR LEUR PROFESSION.....	58
1. <i>L'orthophoniste expert dans le domaine de l'illettrisme.</i>	58
2. <i>L'orthophoniste et la personne illettrée dans un contexte libéral.</i>	61

---

## SOMMAIRE

<b>DISCUSSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>64</b>
I. VALIDATION DE NOS HYPOTHÈSES .....	65
1. Hypothèse 1.....	65
2. Hypothèse 2.....	65
3. Hypothèse 3.....	66
II. ANALYSE DES RÉSULTATS ET RAPPROCHEMENT THÉORIQUE.....	66
1. <i>Le monde social fermé de l'illettrisme : les réseaux comme porte d'entrée.....</i>	66
2. <i>Les valeurs et normes du monde social de l'illettrisme en définissent les frontières.....</i>	67
3. <i>Une légitimité difficile à accorder aux orthophonistes au-delà de leurs connaissances et compétences reconnues dans le domaine du langage écrit.....</i>	68
4. <i>Expertise et élargissement du champ de compétences de l'orthophoniste : quels intérêts pour le professionnel ?.....</i>	69
III. DISCUSSION DE L'OUTIL MÉTHODOLOGIQUE.....	70
1. <i>Une posture inhabituelle ou la difficulté de prendre du recul et neutraliser.....</i>	70
2. <i>Un guide d'entretien façonné au cours des entretiens et de l'évolution de notre questionnement..</i>	71
3. <i>Cadre et populations.....</i>	72
IV. LIMITES ET PERSPECTIVES : LES ORTHOPHONISTES DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME.....	72
V. INÉGALITÉS RÉGIONALES.....	76
VI. APPORTS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS.....	77
1. <i>Apports professionnels.....</i>	77
2. <i>Apports personnels.....</i>	77
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>79</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>80</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
ANNEXE I : LE PROJET LOGOPÉDIA.....	88
ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN.....	90
ANNEXE III : DÉFINITIONS DE L'ILLETTRISME.....	93
ANNEXE IV : DÉCRET DE COMPÉTENCES DE L'ORTHOPHONISTE.....	95
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>97</b>

## INTRODUCTION

---

L'illettrisme, apparu tardivement en tant que tel dans la littérature, est un riche exemple de la construction d'un problème social.

Le parcours, voire l'envolée du problème de l'illettrisme est retracé dans l'étude de la construction des problèmes sociaux. Ce terme, apparu pour la première fois dans les années soixante n'a cessé de faire parler et couler de l'encre, à l'occasion de réunions, congrès, colloques, rapports, articles... Le néologisme 'illettrisme' a d'ailleurs été créé afin de faire le *distinguo* avec analphabète. L'origine de l'illettrisme se trouve au sein du mouvement À Toute Détresse Quart Monde (ATD Quart Monde), animé par la volonté d'aider les personnes privées de l'usage du langage écrit. À travers de nombreux discours et actions, le mouvement a pour dessein de redresser l'image des illettrés, dite déshumanisée. Dans les années quatre-vingts, le mouvement se fait entendre et s'officialise, l'État prend conscience de ce problème et se donne pour mission d'y remédier en créant un groupe interministériel, le Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI) – aujourd'hui Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI) – qui fera référence dans toutes les actions menées contre l'illettrisme.

Il est important de mettre en évidence que dans la plupart des définitions l'illettrisme se distingue de la pathologie. Il s'agit d'une situation qui peut être la conséquence d'une pathologie et/ou de facteurs socio-économico-environnementaux défavorables. Toutefois, des termes comme *handicap*, *déficit cognitif*, *stigmatisés*, *déficients*, *malades* sont retrouvés dans la littérature, et montrent le désaccord entre les approches médicalisée et socio-économique qui a existé et existe encore autour de cette notion : l'une affirme une origine pathologique en amont, l'autre la réfute. La sociologie de la médicalisation nous aide à comprendre comment cet amalgame entre le social et le médical s'est inscrit dans les discours, autour des notions de norme, de stigmaté...

Mais l'illettrisme, qu'est-ce ? Lorsqu'il s'agit de définir ce phénomène, la multiplicité et parfois la contradiction des définitions proposées lors des nombreux discours et rapports sur le sujet, expliquent l'absence de consensus et de clarté sur cette notion. Elles permettent également de comprendre la difficulté à produire des recherches statistiques fiables. En effet, les tentatives de quantification de l'illettrisme, depuis l'enquête de l'INSEE de 1986-1987, sont une illustration flagrante de cette réalité plurielle et mouvante très dépendante de la définition que l'on propose. Selon les auteurs et les définitions de l'illettrisme qu'ils utilisent, le pourcentage d'illettrés par rapport à la population passe du simple au décuple : les plus optimistes considèrent que le nombre d'illettrés en France ne saurait dépasser 5 % de la population. En revanche, une étude en 1995 de l'OCDE, contestée par la France il est vrai, établirait que le nombre de personnes en difficultés dans la maîtrise des savoirs de base atteindrait les 40 %. Cependant, pour la plupart des observateurs, la fourchette réaliste qui traduit, elle aussi, clairement cette incertitude, situe le pourcentage d'illettrés dans l'hexagone entre 10 et 20 % de la population de 16 à 65 ans. Aussi, l'ANLCI publie en 2006 que le chiffre global des personnes en situation d'illettrisme en France est de 9 %, soit plus de trois millions de personnes âgées de 18 à 65 ans : ces chiffres sont ceux reconnus par l'État, ils répondent à

---

## INTRODUCTION

la définition officielle de l'agence nationale suite à une enquête de l'INSEE conduite en 2004-2005.

Aujourd'hui, les dispositifs mis en œuvre dans le repérage des personnes en situation d'illettrisme, notamment la Journée d'Appel et de Préparation à la Défense (JAPD), permettent de venir en aide à ces personnes afin de les accompagner vers une insertion sociale et/ou professionnelle, par des formations spécialisées ou d'autres prises en charge.

Dans un premier temps, afin de délimiter et de comprendre la place qu'occupe l'orthophonie parmi le monde de l'illettrisme, nous évoquerons les concepts théoriques qui nous ont paru primordiaux pour cette analyse : nous aborderons la construction du monde de l'illettrisme d'un point de vue collectif, puis la construction de l'individu en articulation avec le monde social. Nous exposerons ensuite notre problématique et nos hypothèses, puis nous expliquerons comment nous avons organisé notre travail de recherche autour des méthodes sociologiques de recueil et d'analyse de données. En dernier point, nous exposerons nos résultats que nous discuterons.

---

**Chapitre I**  
**PARTIE THÉORIQUE**

## 1. Mécanismes de la construction de l'illettrisme : une organisation collective émanant du milieu associatif

Les problèmes sociaux peuvent être appréhendés selon deux types d'approche sociologique : on distingue et oppose les *objectivistes* et les *subjectivistes*. Le problème social est conçu pour les sociologues du premier groupe comme « une situation indésirable ou une source de difficulté touchant un grand nombre d'individus » (Lahire, 2005, p. 34). Il s'agit donc de « saisir statistiquement et historiquement les conditions économiques, sociales, politiques, culturelles de production, d'aggravation ou de récession du problème social, ses contours et ses conséquences, sans interroger radicalement la définition sociale dudit problème social » (Lahire, 2005, p. 34). Pour les sociologues du second groupe, est problème social « le résultat positif d'un processus de revendication publique par certains groupes [...] de l'existence d'une situation définie comme posant problème à l'intérieur de leur société » (Lahire, 2005, p.34). Ils rappellent le rôle des catégories sociales de perception du monde social portées par les acteurs sociaux. Et Best d'écrire : « Social problems are what people view as social problems » (1995, p. 4) [Traduction libre : « Les problèmes sociaux sont ce que les gens voient comme des problèmes sociaux »].

Lahire s'inscrit dans le premier groupe : les objectivistes. Cependant, il s'intéresse, dans son travail sur la construction du problème social qu'est devenu l'illettrisme, à la situation dans laquelle a surgi ce problème ainsi qu'au foisonnement de discours, d'articles, de colloques auquel il a donné lieu.

Le constat que fait Lahire en 2000 lors de sa conférence est que « malgré plusieurs siècles d'histoire scolaire, la France connaît de grandes inégalités sociales en matière de maîtrise de l'écrit du côté lecture comme du côté écriture. [Ceci n'est] pas surprenant pour des sociologues de l'éducation et de la culture [car] ils étudient les inégalités d'accès aux savoirs scolaires, aux œuvres et aux institutions culturelles ». Pour Bourdieu : « L'effet cumulé d'un faible capital culturel et de la faible propension à l'augmenter par l'investissement scolaire qui en est corrélative voue les classes les plus démunies aux sanctions négatives du marché scolaire, c'est-à-dire à l'élimination ou à l'auto-élimination précoce qu'entraîne une faible réussite » (1982, pp. 53-54).

Mais un constat n'est pas un problème social. En effet, Best explique que « toutes les situations vécues comme douloureuses, pénibles, problématiques ou ayant des effets collectifs néfastes ne deviennent pas toujours des problèmes sociaux, ou bien sont considérées comme tels à une époque [donnée], et ce, sans que les situations objectivement mesurables n'aient radicalement changé » (*in* Lahire, 2005, p. 34).

Comment naît donc un problème social ?

### **1.1. De l'existence d'un fait social à la naissance d'un problème social : le modèle de l'illettrisme**

Un problème social s'échafaude sur une réalité sociale. La première réalité constatée en 1956 par le père Joseph Wrésinski dans un camp près de Paris est la grande misère dans laquelle vivent des hommes et des femmes. Cette misère et cette pauvreté feront l'objet de discours, de créations d'associations : la plus connue, À Toute Détresse Quart Monde (ATD Quart Monde) créée par ce prêtre. Fourmillent alors autour de ces gens démunis une multitude de personnes qui s'insurgent de tant de misère et de pauvreté. « ATD Quart Monde va constituer – la lecture systématique des discours touchant à l'illettrisme peut en témoigner – un laboratoire unique et original d'élaboration de problématiques, de thématiques, de manières de voir, de penser et de dire le monde social et, en particulier, le monde des plus 'démunis'. Ce mouvement va donc élaborer une sorte de *fonds discursif* auquel vont abondamment puiser les professionnels des discours sur les problèmes sociaux » (Lahire, 2005, p. 39).

Le mouvement veut sortir de l'anonymat, et des hommes et des femmes de différents milieux s'investissent dans cette association. Des articles paraissent alors sur cette population laissée pour compte. Le père Wrésinski décrète que « l'assistance n'est pas une solution : il faut donner aux pauvres les moyens de faire eux-mêmes » (*in* Waks, 2006).

Pour réaliser cela il faut des moyens, le mouvement s'apprête donc à entrer sur la scène publique. « Depuis sa création, ATD Quart Monde est clairement dans un rapport de collaboration [...] plus] que d'affrontement ou de contestation vis-à-vis des pouvoirs publics. Il cherche [...] à 'responsabiliser les institutions', les syndicats, les partis politiques, les églises, et, plus fondamentalement encore, l'État » (Lahire, 2005, p. 41).

En 1960, le bureau des recherches sociales qui devient en 1967 l'institut de formation aux relations humaines est créé. C'est un acte politique : cet institut dénonce, prouve et apporte une solution. Le contact est donc noué entre l'intellectuel et la misère. Wrésinski déclare alors : « Pour détruire la misère il faut la connaître. Il faut donc arriver à la définir, à l'évaluer, à faire participer les gens de la misère et à y intéresser ceux qui ont le pouvoir de la pensée, de l'intelligence » (*in* Waks, 2006). Des discours de ce type révèlent d'ores et déjà des ambiguïtés quant aux termes employés. Pensée et intelligence sont-elles exclues des gens qui vivent dans la misère ? « 'Laissez-vous envahir par ceux qui sont aussi des Hommes.' [Article de la revue d'ATD Quart Monde]. S'il est utile de préciser qu'ils sont 'aussi' des 'Hommes' (avec majuscule), c'est que l'on pense implicitement que cela ne va pas de soi pour une partie de la société. *Rappeler* que les pauvres sont des hommes, c'est considérer que l'idée selon laquelle ils ne seraient pas des hommes pourrait se formuler. Or, cette idée n'est, en l'occurrence, formulée par personne d'autre que ceux qui s'instituent en porte-parole ou en défenseurs de cette population. [...] Ils créent donc, en partie, comme dit Bourdieu inspiré par l'Antéchrist de Nietzsche, la difficulté qu'ils seront les seuls à pouvoir résoudre » (Lahire, 2005, p. 55).

La misère et la pauvreté seront bientôt accompagnées quasi inmanquablement de l'illettrisme. Alors qu'en 1979, la France répond à un questionnaire de la Communauté

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

Économique Européenne qu'elle n'est pas concernée par l'analphabétisme, le mouvement ATD Quart Monde publie quant à lui le premier document interne dans lequel figure le terme *illettrisme*. « [...] le Mouvement ATD Quart Monde évoquera l'invention du néologisme illettrisme pour des raisons de connotations péjoratives que contiendrait en lui-même le mot analphabétisme [...] Il ne semble pas se rendre compte que cela ne choque pas lorsque l'analphabète était étranger. [...] Qu'analphabète rime avec bête ne paraît pas avoir trop de conséquences lorsqu'il s'agit de parler de ceux qui ne sont pas nos concitoyens. [...] La séparation lexicale entre illettrisme et analphabétisme est donc politiquement et nationalement, lourde de sens. [...] les fabricants de problèmes sociaux sentent [...] que pour concerner, émouvoir et mouvoir l'opinion publique, il faut insister sur le caractère spécifiquement français du problème » (Lahire, 2005, p. 66).

L'illettrisme devient un problème à part entière. On observera l'évolution sémantique : le *pauvre*, l'*ignorant*, l'*inculte*, puis l'*illettré*. « À partir de la fin des années soixante-dix, l'illettré devient le symbole par excellence de la misère, l'illettrisme, le comble de la pauvreté, voire la cause de toute exclusion, économique notamment. [...] Et c'est pour cela que [des] auteurs peuvent écrire que le combattre, c'est arrêter le 'cercle vicieux de la misère' » (Lahire, 2005, pp. 64-65).

Wrésinski, lorsqu'il prononce son discours en novembre 1977, lance son Défi : « Que dans dix ans il n'y ait plus un seul illettré dans nos cités. Que tous aient un métier en mains. Que celui qui sait apprenne à celui qui ne sait pas » (*in* Waks, 2006). En 1978, un texte met en évidence l'intérêt de passer de l'illettré à l'illettrisme : aller du problème individuel au problème collectif, et appeler des solutions publiques, politiques. « L'illettrisme est une réalité collective dont les causes sont à rechercher ailleurs que dans la faute individuelle » (Lahire, 2005, p. 61). Et Ravon d'expliquer que « la manière dont un problème est posé publiquement dépend des acteurs sociaux qui s'en emparent pour en faire leur problème et pour l'installer dans l'espace public » (2000, p. 21).

La scène politique est atteinte : d'une demande de rapport sur la pauvreté par l'État français en 1981, de la naissance suite à un conseil des ministres d'un groupe interministériel de réflexion sur l'illettrisme en 1983, du rapport de 1984 *Des illettrés en France*, de la constitution du Groupe Permanent de Lutte contre l'Illettrisme (GPLI), couronné de l'année internationale de l'alphabétisation, l'illettrisme, en plus d'être une réalité, est devenu un problème social reconnu comme tel. Le terme est intégré à l'encyclopédie *Universalis* et au *Petit Robert* en 1985.

### 1.2. L'insertion sociale des personnes en situation d'illettrisme

« L'écrit est capable de véritables miracles et c'est le paradis terrestre qui est promis à celui qui pourra s'en saisir. En revanche, celui qui est touché par l'illettrisme, vit un véritable enfer permanent [...] '[...] une] impossibilité de vivre' » (Lahire, 2005, p. 63). Les discours se multiplient depuis le Défi lancé en 1977, et le lecteur ou l'auditeur voit progressivement l'illettré devenir, comme le souligne Lahire, la cause de toute exclusion. « Le père Joseph savait que la plus grande souffrance des très pauvres est de rester dans l'ignorance qui les condamne à l'inutilité et à l'insignifiance » (Ferrand, *in* Lahire, p. 64).

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

L'illettré est marginal, violent, dangereux, fait peur à la société : l'image véhiculée par ces discours afin de sensibiliser et faire réagir la scène politique dégrade en réalité l'estime de la société envers ces personnes et l'estime que celles-ci avaient d'elles-mêmes.

Dans notre société lettrée, l'illettré n'est pas adapté. En effet, face aux contraintes de la vie quotidienne qui mettent en jeu des connaissances et une maîtrise de la langue écrite, les personnes en situation d'illettrisme ne peuvent pas faire preuve d'autonomie. La scène publique parle de la *honte* que ressentent tous les illettrés de ne pouvoir se servir de la lecture et de l'écriture : « Le comportement des illettrés s'apparente à celui des alcooliques qui dissimulent leur mal » (Kauffmann, 1996, *in* Lahire, 2005, p. 164), « De plus en plus de Français, cent ans après J. Ferry, vivent dans la honte de leur analphabétisme total ou partiel » (Le Monde, 1981, *in* Lahire, 2005, p. 165), ou encore « L'illettrisme est d'abord vécu comme une honte, une incapacité qu'il s'agit de dissimuler » (Boespflug, 1982, *in* Lahire, 2005, p. 165). L'individu en situation d'illettrisme, rongé, d'après ces discours, par une honte irrépressible devient alors « moralement déviant puisqu'il est amené à mentir sur sa situation ». Il n'est plus alors digne de confiance car il « fausse les relations humaines normalement fondées sur la franchise et non sur la tromperie » (Lahire, 2005, p. 166).

De plus, des idées quant à la capacité de la personne en difficulté face à l'écrit à assumer ses devoirs de citoyen ont émergé il y a plus d'un siècle avec les propos de Simon : « 'N'appellez pas un électeur, n'appellez pas un citoyen, celui qui ne sait pas ce que c'est que le papier qu'il dépose dans l'urne.' [...] et Lahire de répondre :] Il serait probablement impossible aujourd'hui d'affirmer directement et sans détour : 'Nous pensons que les illettrés ne sont pas des citoyens.' et pourtant une partie du ressort rhétorique du rapport au premier ministre, comme d'autres discours sur l'illettrisme, repose sur le lien entre illettrisme et démocratie » (*in* Lahire, 2005, p. 97).

Lahire évoque ici les mécanismes sous-jacents à la catégorisation des problèmes sociaux par la société. Alors qu'il n'était pas question de s'interroger, dans ces débats sur l'illettrisme, sur la citoyenneté de ces personnes, le fait même de préciser que ces personnes doivent être reconnues comme des citoyens laisse transparaître l'hypothèse qu'elles pourraient ne pas l'être, noircissant involontairement l'image des personnes en situation d'illettrisme.

Tous ces discours formulés par les militants de ce mouvement « visent à modifier l'action politique, sociale, culturelle, éducative... [des illettrés] » (Lahire). Même si à son insu ce mouvement a été sur certains points en défaveur de la cause pour les illettrés, il a permis une prise de conscience par l'État de la situation et a entraîné des mesures politiques et sociales comme le RMI, le droit au logement, la mise en place de la CMU et la loi d'orientation relative à la lutte contre les exclusions. Ces lois sont un départ vers la reconnaissance égale de tous les Hommes.

Mais Lenoir (1997) de relativiser : « Se reconnaître ou se faire reconnaître comme illettré aujourd'hui, c'est s'interroger ou être interrogé sur sa place et son devenir dans une société où l'écrit détermine largement les parcours individuels ».

### **1.3. L'insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme**

#### **1.3.1. Les difficultés rencontrées face au monde du travail**

« Les pauvres sont décrits comme vivants dans des 'conditions matérielles sous-humaines' [...] ; ils sont dans l'incapacité déshonorante de vivre comme les autres' et ils n'ont souvent pas de travail alors que celui-ci 'confère une dignité' » (Wrésinski, *in* Lahire, 2005, p. 56).

Les éléments ne peuvent être décontextualisés, les sociologues qui se penchent sur la question de l'illettrisme s'accordent bien à le dire : un illettré d'aujourd'hui, n'est pas un illettré d'hier, ni un illettré de demain. En effet, il n'y a que peu de temps qu'être illettré est un obstacle pour intégrer le monde du travail. « C'est surtout à partir des années soixante que l'échec scolaire va devenir une préoccupation constante des milieux pédagogiques, au moment où l'âge de la scolarité obligatoire augmente, [...] et] où les élèves de toutes les origines sociales passent par les mêmes lieux [...] de formation. [...] Si l'échec scolaire apparaît à partir de ces années-là comme un problème important, contre lequel on entend lutter, ce n'est pas qu'avant les réalités sociales complexes que recouvre la notion d'échec scolaire n'existaient pas. Elles n'avaient tout simplement pas le même sens parce qu'elles entraient dans des configurations sociales différentes. On n'échouait pas scolairement quand on n'accédait pas au lycée, lorsque l'avenir professionnel ne dépendait pas autant du degré de qualification scolaire, lorsqu'on fréquentait l'école pour être seulement alphabétisé... » (Lahire, 2005, pp. 117-118).

Lenoir (2003) précise que nombre de travaux ont mis à jour le fait que les adultes en situation d'illettrisme ont des systèmes de contournement qui justement leur évitent d'avoir recours à la lecture et à l'écriture pour résoudre des situations sociales relativement complexes. Il souligne que ce qui les fait apparaître en tant qu'illettrés, c'est lorsque l'environnement change, quand une situation est modifiée. « C'est souvent l'inattendu, qui implique de nouvelles maîtrises, qui est révélateur de l'illettrisme ». Ce seront donc les changements de travail, de technologie, de parcours, de management qui feront surgir des difficultés qui n'apparaissaient pas antérieurement dans le secteur de l'entreprise. En effet, avec l'évolution constante et rapide des nouvelles technologies dans les années quatre-vingts, l'Homme n'appréhende plus son travail de la même manière. « Il faut dorénavant 'penser' le travail et plus souvent qu'autrefois y lire et y écrire quelques mots. C'est bien autour du chômage que cette catégorie 'illettrisme' a été largement constituée. C'est bien parce qu'il y a eu difficulté d'emploi qu'a été créée artificiellement une césure entre ceux qui savaient et ceux qui savaient moins » (Lenoir, 2003). La réorganisation économique fait apparaître des demandes en qualification et en compétences jamais demandées jusqu'alors à des ouvriers. Ces derniers dont les postes ont été occupés par des machines, ont été confrontés à la réorganisation de leur entreprise sans pouvoir assurer leurs nouvelles tâches. « Ces nouvelles formes du travail, ces exigences accrues en terme de productivité et de mobilisation de l'intelligence, ont été un catalyseur d'illettrisme. Nouvelle donne qui n'a fait que révéler des situations extrêmement anciennes dont on ne s'était jamais préoccupé et que surtout on ne nommait pas » (Lenoir, 2003).

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

Effectivement, comme le souligne ce sociologue, le fait de ne pas maîtriser ces savoirs de base ne permet pas d'anticiper, d'abstraire, de bien se situer dans la chaîne et le procès du travail, d'évoluer sur des machines plus complexes qui justement vont nécessiter de recourir à l'écrit, voire au calcul et à la programmation pour fonctionner.

Cependant, les chiffres révèlent que plus d'une personne en situation d'illettrisme sur deux possède un emploi (57 % selon l'ANLCI). Les formations, proposées par les régions dans les plans de lutte contre l'illettrisme, ayant pour objectif l'insertion professionnelle, participent à l'accès de ces personnes au monde du travail.

### **1.3.2. La formation professionnelle : adaptation sociale**

Les actions de remédiation spécifiques à la lutte contre l'illettrisme concernent tantôt des jeunes exclus du système scolaire, tantôt des ouvriers que les mutations professionnelles obligent à une reconversion qualifiante rapide sous peine de perte d'emploi, tantôt des adultes familiers des services d'aide sociale dont on a repéré l'incapacité à se débrouiller seuls avec les documents administratifs. En effet il existe, comme le souligne Lenoir (2003), des formations plus ou moins spécialisées pour un type de public, qui ont pour but d'amener cette population à travailler, ou évoluer au sein de leur entreprise.

Cependant, en ce qui concerne les employés peu qualifiés, Lenoir (1997) relativise l'effet bénéfique de ces formations : d'après lui, l'adaptation aux nouvelles exigences aurait pu être anticipée. En effet, « Lorsque l'appareil de formation fut utilisé, il le fut souvent de manière plus curative que préventive et dans bien des cas trop tardivement pour remédier, en quelques semaines et quelques centaines d'heures à des carences anciennes et importantes en matière de maîtrise des savoirs de base ».

« Rien ne se fera sans eux » (Lenoir & Lamaury, 1992, *in* Lenoir, 1997). Ces mots d'ordres montrent la prise en compte du sujet en tant qu'acteur dans cette lutte contre l'illettrisme. Lenoir cite alors Schwarz et met ainsi en évidence que « la solution des problèmes est en eux et doit émaner d'eux. Une solution venant de l'extérieur, plaquée, voire imposée, et qui n'est pas ressentie comme une solution par ceux qui sont directement confrontés aux problèmes, ne sera jamais une vraie solution » (*in* Lenoir, 2003). Il insiste sur la motivation et l'investissement personnel de la personne en difficulté face à l'écrit pour que la formation lui soit bénéfique.

Ces réflexions sur les difficultés rencontrées par les personnes en situation d'illettrisme pour accéder ou rester dans le monde du travail, ainsi que sur ce qui est mis en place pour tenter de pallier ces difficultés amènent à une autre réflexion que propose Lenoir : « On peut constater le fait que les auteurs choisissent de remettre en question les individus illettrés plutôt que les conditions sociales qui les mettent en difficulté. Par exemple, le rapport pointe les difficultés rencontrées dans les différentes démarches écrites lors de la recherche d'un emploi [...], alors qu'il pourrait tout aussi bien faire la critique de ces nouvelles conditions d'entrée dans un emploi qui donnent à l'écrit une place de plus en plus importante, souvent sans rapport avec les compétences réelles nécessaires pour l'exercice de la tâche professionnelle » (*in* Lahire, 2005, p. 94).

## 2. Construction de l'individu au travers des interactions sociales

Comme nous venons de le voir, l'univers de l'illettrisme se construit socialement. Nous allons maintenant l'analyser en termes de monde social, à l'intérieur duquel différents acteurs se construisent individuellement, mais toujours en articulation avec cet univers social.

### 2.1. Le monde social : interactions, territorialité et légitimité

Les individus occupent des *mondes sociaux* qui sont des *arènes* constituées de micro-mondes, répondant à une organisation et à des valeurs spécifiques, et dont « les frontières ne sont délimitées ni par un territoire, ni par une appartenance formelle mais par les limites d'une *communication* efficace » (Shibutani, 1960 *in* Strauss, 1978, p. 269). Les caractéristiques sont diverses, les frontières ne sont pas toujours claires et l'organisation manque parfois de solidité, mais la dimension *conflit-rencontre* est quasi constante. En effet, d'après Mead (*in* Strauss, 1978), les groupes « se séparent, se désintègrent, se rejoignent, [...] s'éloignent et s'allient éventuellement à des segments d'autres groupes pour former de nouveaux regroupements, souvent en opposition aux anciens » (p. 271). Nous abordons ici la notion de *territoire* – délimitation de son propre monde social – fortement liée à celle de *légitimité* : nous préciserons ces termes postérieurement.

Le monde social se construit sur un *site* qu'il faut protéger, il se sert de *technologies*, notamment de savoir-faire empruntés à d'autres mondes sociaux, enfin il érige une *organisation* dont l'identité doit être défendue. Selon Strauss (1978), cela crée des rapports de conflits et de pouvoir entre les univers sociaux, mais aussi à l'intérieur de ceux-ci : les *segments*, ou micro-mondes. Cette segmentation a diverses causes, nous en retiendrons deux : les « expériences personnelles différentes à l'intérieur d'un même monde [...] et] l'empiétement d'autres mondes » (p. 274). Cela aboutit à l'*entrecroisement* des micro-mondes et à leur *chevauchement* lorsqu'ils s'allient entre eux, créant ainsi de nouveaux univers de discours dont le caractère sélectif semble d'autant plus important que le micro-monde est restreint.

Certains participants sont (auto-)perçus comme étant plus légitimes, « plus authentiques de ce monde, ou plus représentatifs » (Strauss, 1978, p. 275). Il s'agit d'un *pouvoir* subjectif et qualitatif, auquel Strauss fournit peu d'explications. Nous retrouvons cette idée de conflit : l'authenticité crée des « débats quant aux frontières authentiques du monde social » (p. 276), parmi les représentants dudit monde social, mais aussi d'autres micro-mondes qui peuvent s'inviter dans la négociation – les mouvements sociaux.

Les acteurs des différents univers sociaux sont séparés par des frontières apparaissant généralement fermées, mais dont l'ouverture, les unions et les désunions sont possibles. La façon d'entrer dans un (micro-)monde social n'est pas évidente. Strauss (1978) se pose la question et soulève plusieurs explications possibles, notamment le rôle des *réseaux* de

connaissance et des processus de *mise en orbite* basés sur la liberté de mouvement qui permettent de considérer et d'appréhender un terrain. Il évoque également l'interaction des intérêts et des buts appartenant à chacun.

## **2.2. La gestion de trajectoire : entre interactions et délimitation de territoire**

La définition du monde social nous a permis d'aborder les notions de territoire et de légitimité. Nos recherches nous ont permis de relier ces notions à celle de trajectoire. Nous allons détailler ces trois thèmes ainsi que leur articulation.

### **2.2.1. La trajectoire**

En sociologie, la *trajectoire* reflète les événements qui forment et tracent une vie. Nous pouvons confronter cette notion à celle de la *médicalisation*. Définissons ce terme : il s'agit d'une « pathologisation de l'existence » (Collin & Suissa, 2007), consistant à définir et à traiter des problèmes non médicaux comme des problèmes médicaux, les qualifiant de maladies ou de troubles. Le domaine médical empiète sur le monde social et la trajectoire représente alors la vie d'un point de vue qualitatif et quantitatif : la « quête de la santé parfaite » (Collin & Suissa, 2007), ou l'objectif d'une vie satisfaisante et suffisamment longue.

Le terme de maladie englobe les déviances physiologiques comme sociales. Ces dernières peuvent être prises en charge dans un milieu médical ou non médical, par des acteurs médicaux ou non médicaux, et nous pouvons encore distinguer le registre scientifique du non scientifique à l'intérieur du domaine médical.

La prise en charge de toute maladie a un problème, une pathologie à son origine, qu'il faut déterminer, diagnostiquer. Ce terme de diagnostic désigne les débuts du travail de trajectoire qui est d'abord *multiple* : nécessité d'analyser le problème pour le définir. De ce questionnement découle un diagnostic qui définit la trajectoire dite *principale*. C'est à partir de cette dernière que la prise en charge peut se bâtir : il s'agit de constituer un *schéma de trajectoire* afin de traiter le problème. Sa trame est approximative au départ puis se construit progressivement au cours de l'évolution de la situation, impliquant « une représentation imaginaire de la succession d'événements envisageables et d'actions à prévoir » (Strauss, 1985, pp. 161-162), tout en répartissant les tâches entre les acteurs médicaux et/ou non médicaux, mais aussi avec l'individu concerné et son entourage.

D'après Strauss (1985), les trajectoires s'étendent dans le temps, constituées de *phases* où peuvent être prises des décisions : les *points de séquences de trajectoire*. La trajectoire permet d'appréhender de manière sociologique la *gestion* de la maladie sociale : gérer une maladie est un travail complexe qui consiste à garder le contrôle sur celle-ci et sur les événements prévisibles ou imprévisibles qui peuvent intervenir, tout en tenant compte du ressenti de chacun. Nous comprenons donc que cette trajectoire peut prendre des formes

bien différentes au vu de toutes les possibilités existantes. De même, elle peut varier de manière inter-individuelle mais aussi intra-individuelle.

### **2.2.2. Le territoire et sa légitimité**

Les acteurs de la trajectoire, même s'ils encouragent la pluridisciplinarité, délimitent leur territoire. Celui-ci se fonde sur des critères de professionnalisation d'un métier : l'autonomie, le dégagement d'un domaine de compétence spécifique, ainsi que la reconnaissance ou légitimité. Il serait question de craindre « de disparaître au profit d'autres acteurs et d'autres pratiques » (Aïach, Fassin & Saliba, 1994, p. 34), et donc de vouloir revendiquer et justifier l'importance de son domaine pour continuer d'exister.

L'activité thérapeutique regroupe trois registres : relationnel et affectif, communautaire et traditionnel, cognitif et technique. Chaque groupe et segment professionnel se construit sur l'un des paradigmes, le développe, créant entre eux des rapports de pouvoir qui « mettent en confrontation et en concurrence des modes de légitimation » (Aïach, Fassin & Saliba, 1994, p.36).

D'après ces auteurs, les domaines « les plus légitimes sont ceux qui se réfèrent le plus directement [au] paradigme [scientifique] » (p.40). L'autorité du territoire scientifique s'explique notamment par sa capacité d'étiqueter un trouble – diagnostic –, une étiquette qui a pour conséquence de rassurer par l'explication qu'elle procure, mais qui permet surtout la naissance d'un sentiment incontestable de légitimité (Lietti, 2010).

Mais aussi, les techniques du monde médical sont reconnues socialement car elles s'appuient sur une théorie et des recherches prouvant leur efficacité. Strauss (1985) analyse qu'il est donc facile et peu risqué de lui accorder sa confiance. Ainsi, la médecine produit des schèmes de pensée permettant de définir ce que sont la santé, la maladie et ses traitements. Par là-même, elle crée socialement le malade et ses stigmates qui en découlent (Goffman, 1963).

De plus, cette légitimité incontestée étend la médicalisation en dehors du domaine médical, allant jusqu'à pathologiser des phénomènes sociaux, et transgressant ainsi ladite notion de territoire. Ansermet (2010) parle de médicalisation de la condition humaine où le moindre inconfort de vie, ou demande sociale, est transformé en demande médicale à laquelle le milieu médical répond volontiers.

La multiplication des étiquettes posées sur les maladies multiplie également la diversité des trajectoires et des phases possibles : plus il existe de tâches, donc de trajectoires, plus l'organisation de l'action thérapeutique est complexe et fragile, d'autant plus que même des trajectoires simples au premier abord « peuvent comporter des complexités non anticipées touchant à des questions d'organisation » (Strauss, 1985, pp. 166-167).

Cette légitimité scientifique n'est pas aussi évidente concernant les dimensions affectives et sociales : « Les groupes et les segments professionnels les plus fragilisés [sont] ceux qui font du relationnel l'outil essentiel de leur activité [...]. [Ils apparaissent] peu

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

légitimes par rapport aux canons de la médecine scientifique » (Aïach, Fassin & Saliba, 1994, p. 38). Ainsi, ces segments vont revendiquer leur légitimité en se fondant sur d'autres modalités, comme le diplôme, légitimité légale qui semble compenser « le déficit de légitimité rationnelle induit par la domination du paradigme scientifique » (p. 41).

Ces acteurs, quelque soit le registre de leur segment professionnel, appréhendent les trajectoires comme concernant un « matériau humain », impliquant un travail conjoint entre l'acteur de la prise en charge et le sujet (Strauss, 1985, pp. 144-145). Aussi, la capacité d'installer une relation adéquate entre le professionnel et le sujet ainsi que l'expérience sont des compétences partagées par tous. L'expérience correspond à la connaissance des situations vécues plusieurs fois et de manières distinctes – variabilités inter- et intra-individuelles –, la conscience des éventuels imprévus et la capacité à pouvoir y répondre correctement, la connaissance des divers impacts de nos actions, enfin la maîtrise de tous ces éléments par la faculté d'organisation du travail.

La gestion de trajectoire est articulée autour de plusieurs acteurs, comme nous l'avons mentionné précédemment, amplifiant la complexité du travail : des acteurs plus ou moins expérimentés entrent en relation, chacun cherchant sa propre voie dans la prise en charge, tout en associant leur travail. Ainsi, experts – personnes dont les connaissances et la pratique confèrent des compétences légitimées dans un domaine – et profanes – individus ne maîtrisant pas ledit domaine, du moins pas de façon officielle – peuvent partager la mise en forme du travail de trajectoire : en effet, si « la gestion plus proprement technique impose en premier lieu des savoir-faire médicaux et organisationnels, l'éventail complet du travail de trajectoire exige différents types supplémentaires de travail qui aident à la mise en forme de l'ensemble de la trajectoire » (Strauss, 1985, p. 175).

Au-delà des acteurs, cette co-articulation concerne également le sujet qui a un rôle actif, ainsi que son entourage. D'après Strauss (1985), la différence entre le groupe sujet-entourage et les acteurs réside dans le fait que l'expérience de ces derniers et l'absence d'implication personnelle permettent un jugement plus objectif sur la trajectoire à emprunter. L'ensemble des acteurs s'accorderaient d'ailleurs sur cette idée.

Enfin, la trajectoire est constituée de l'évolution de la maladie sociale, de l'organisation du travail qu'elle demande, mais aussi de l'impact de tout cela cumulé sur chacun. La preuve en est qu'aucune trajectoire n'est identique.

### **2.3. La qualité d'expert : la légitimité par la spécialisation**

Nous avons vu que la gestion de trajectoire s'articulait autour d'acteurs plus ou moins experts : nous allons approfondir cette notion.

« Même si le métier d'orthophoniste ne reconnaît pas de 'spécialisation' professionnelle, dans les faits, un certain nombre de praticiens orientent leurs pratiques dans un domaine ou un autre selon les formations reçues ou leur centre d'intérêt » (Sanchez, Goiran & Martial, *in* Tain, 2007, p. 55).

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

Le fait de se former, s'intéresser à un domaine ou un phénomène particulier fait-il des professionnels des experts reconnus ? De plus, il semblerait que la qualification d'expert dépend du groupe auquel l'acteur est confronté : se définir expert dans un domaine peut être avéré dans le contexte qui correspond à la pratique dudit expert, mais cette même expertise peut être ignorée voire rejetée dans un autre contexte correspondant à un autre domaine et à d'autres acteurs.

Pour se définir comme un expert, au sens où l'entend Paradeise (1985), « figure qui réunit tous les traits accomplis de la professionnalité », le spécialiste doit démontrer le caractère nécessaire de son intervention par rapport à un manque de professionnalité des acteurs *établis* suffisamment criant et durable pour exiger un encadrement institutionnel. « Pour les experts, une des manières de créer le besoin de leur offre est donc d'amplifier, de déformer, de dramatiser les manques qu'ils constatent et d'insister sur les remèdes qu'ils proposent » (Garcia, 2008).

Les intérêts spécifiques d'experts se traduisent par un double discours, consistant d'une part, on l'a vu, à dénoncer le *manque*, et d'autre part, à l'excuser – les acteurs ne savent pas parce qu'ils n'ont pas de formation –, ce qui rend l'expert plus abordable, car il est parfois difficile de s'acquitter de la qualité d'expert au sein de sa communauté professionnelle. « Paradoxalement, pour s'engager à fond dans un rôle, il est parfois nécessaire dans un premier temps de prendre distance avec celui-ci » (Goffman, 2002, *in* Draelants, 2007). Cette démarche peut permettre de trouver un équilibre entre le pair et l'expert et de jouer ainsi sur la double dimension de leur identité, celle du « collègue expert » (Draelants et al., 2004, *in* Draelants, 2007). Établir un lien de confiance constitue une sorte de préalable. En effet, il ne s'agit pas de dévaloriser celui qui, avant cet accès à une connaissance plus spécifique dans un domaine, était un pair, un collègue.

Epstein (1996), qui a travaillé sur les associations de malades du SIDA (*in* Buton, 2005), s'intéresse aux effets en retour de la spécialisation de certains activistes sur l'organisation des associations, il souligne les tensions liées au déplacement de la frontière entre experts et profanes au sein même du mouvement associatif : leur spécialisation tend à les rapprocher des experts et à les éloigner du point de vue des profanes, ce qui est mal perçu par les membres des associations de malades. La question de rapport entre devenu expert et non expert est notamment traitée par Dubois et coll. (2006) : « L'expert peut-être défini comme une personne dotée de compétences spécifiques, mises à disposition d'un non-expert qui se trouve face à un problème. Mais le recours à un expert nécessite que ce dernier soit identifié et qu'il soit jugé légitime, ce qui pose la question du rapport entre un expert et son environnement social ».

La légitimité d'une personne qui s'est intéressée, formée dans un domaine spécifique peut tenir de l'institution qui le désigne comme expert, mais également d'une communauté qui reconnaît ses compétences sans autre formalité. Il existe donc, selon Dubois et coll. (2006) ces deux types d'experts : l'expert désigné ou institutionnel qui tire toute sa légitimité de sa désignation par une institution, et l'expert émergent tirant quant à lui son entière légitimité d'une reconnaissance au sein d'un groupe social, de manière tacite. Dans le cadre de l'illettrisme, il est davantage question de l'expert dit émergent : cette légitimité résulte d'un processus spontané qui repose sur des mécanismes de type bouche

à oreille, sur son expérience et son image qui lui confèrent son autorité. Cet expert émergent ne bénéficie pas d'une autorité légale pour s'assurer une reconnaissance, sa légitimité relève du tacite. En effet, elle est difficile à appréhender en dehors du groupe de référence qui dans ce cas constitue souvent une communauté de pratique.

## **2.4. Construction individuelle et influence sociale**

L'individu se construit au regard de la société, dégageant ainsi le concept de norme, dépendant de celui de valeur et de déviance, entraînant à leur tour la notion de stigmaté. Il s'agit de quatre thèmes que nous allons analyser.

### **2.4.1. Les concepts de norme, de valeur et de déviance**

« Le concept de *norme* est essentiel pour la sociologie » (Ferrand *in* Bouchayer, Cresson & Pennec, 2004, p. 69). La norme est dépendante de la déviance et réciproquement, dans le sens où la conception de l'une doit s'appuyer sur la connaissance de l'autre. Le normal – « conforme à la règle, régulier » – est constitué de lois, d'hypothèses directrices et de conventions pratiques qu'il faut connaître pour considérer ce qui s'en écarte et donc ce qui relève de l'anormal – « inégal, rugueux, irrégulier » (Canguilhem, 1943, pp. 76 et 81). Normer permet d'imposer une exigence à un fait, alors que la déviance est un reste indéterminé, flou et étranger. Une norme sans déviance perd son sens.

Précisons que le concept de norme est intimement lié à celui de valeur : les normes représentent ce que l'on doit être, ce que l'on doit faire ou penser au sein d'une société, et dont la transgression entraîne généralement une sanction, alors que les valeurs constituent des références idéales qui dirigent l'activité des individus (Bouchayer, Cresson & Pennec, 2004). Les valeurs s'imposent aux individus à travers les relations qui existent entre eux. L'action collective soumet des règles, orientées par des valeurs dont le « contenu précis n'est autre que la construction même des règles » (Reynaud, 1989 *in* Bouchayer, Cresson, Pennec, 2004, p. 6).

Comte insiste sur l'obligation de déterminer préalablement le normal, ses lois et ses limites de variation avant d'explorer le pathologique. L'anormal étant la négation logique du normal, sa définition serait donc postérieure à celle de la norme. Au contraire, Claude Bernard porte son intérêt du normal vers le pathologique, en se concentrant sur la connaissance de l'anormal qui nécessite une correction pour atteindre la normalité (*in* Canguilhem, 1943).

Le propre d'un fait dit normal, par référence à une norme externe, c'est de pouvoir être considéré comme référence des faits qui cherchent à se trouver dans la norme. « Le normal c'est donc à la fois l'extension et l'exhibition de la norme. Il multiplie la règle en même temps qu'il l'indique » (Canguilhem, 1943, p. 176). Ce sont les déviances qui confirment la règle de la norme, en ne répondant pas à l'exigence que sert celle-ci : là se trouve toute sa valeur.

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

Selon Canguilhem (1943), le terme *normal* est ambigu car il désigne tantôt un fait capable de recensement statistique – quantitatif – tantôt un principe positif d'appréciation, un caractère commun qui prend valeur de type idéal, de perfection – qualitatif. Pourtant, le plus juste serait d'obtenir une définition purement quantitative de la norme : le normal devrait être un fait objectif et la déviance serait la différence quantitative par rapport à cet état normal, « car la quantité seule peut rendre compte à la fois de l'homogénéité et de la variation » (Canguilhem, 1943, p. 26). Grâce à l'étude quantitative, les données peuvent être vérifiées de manière rigoureuse, permettant ainsi de constituer une généralité qui existe durablement dans un temps donné, répondant aux conditions de vie les plus rencontrées dans un contexte social considéré (Durkheim, 1937). Cependant, il semblerait qu'une distinction nette soit difficile, la définition quantitative englobant la définition qualitative et réciproquement.

Donc, la norme est une loi constante et la déviance est la variation par rapport à cette loi. Pour cela, la loi peut être ce qui est telle qu'elle doit être, répondant à une exigence sociale (Bouchayer, Cresson & Penneç, 2004). Ou encore la loi peut représenter « ce qui se rencontre dans la majorité des cas d'une espèce déterminée ou ce qui constitue soit la moyenne soit le module d'un caractère mesurable » (Lalande, 1927, *in* Canguilhem, 1943, p. 76), une constante. Il s'agit bien d'un phénomène sociologique dont les variations sont ténues d'un sujet à l'autre, voire identiques (Durkheim, 1937).

Pour Ferrand, sont qualifiées d'*idéales* les normes ayant une fonction *expressive*, *identitaire* et *consensuelle* répondant à des comportements *parfaits* qu'un ensemble de sujets adopteraient pour former un *nous*. La transgression de ce type de normes n'entraîne pas de sanction, contrairement aux normes dites *pratiques* (*in* Bouchayer, Cresson & Penneç, 2004, p. 70).

La déviance ne naît pas de l'absence de norme, mais de l'incapacité d'être normatif, c'est un écart à la loi. Pour admettre cette réalité sociale, il faut avoir connaissance de la norme, c'est-à-dire qu'un même état peut être jugé tantôt normal, tantôt déviant selon notre connaissance de la loi et selon le contexte. Cependant, pour clarifier la frontière entre le normal et le pathologique, il est préférable que le normal soit un fait de contrainte collective et non une norme qui se transforme selon les conditions individuelles. D'après Durkheim (1937), l'état de santé – ou l'absence de tare – doit constituer la norme et servir de base à tous les raisonnements pratiques.

La frontière entre la norme et la déviance apparaît plus précisément pour un seul et même individu considéré successivement – contrairement à plusieurs considérés simultanément – car selon la situation et le moment, un même comportement jugé normal peut devenir pathologique et inversement. « Un fait social est normal pour un type social déterminé, considéré à une phase déterminée de son développement, quand il se produit dans la moyenne des sociétés de cette espèce, considérées à la phase correspondante de leur évolution » (Durkheim, 1937, pp. 63-64). Pour Canguilhem, « l'homme est sain pour autant qu'il est normatif relativement aux fluctuations de son milieu » (1943, p. 155). L'individu est alors seul juge de cette transformation puisque c'est lui qui en subit les conséquences en se heurtant aux difficultés de la situation nouvelle.

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

L'occurrence de la connaissance de la loi survient de deux façons distinctes : soit la connaissance de l'état normal précède l'appréciation de l'état pathologique – apprentissage cognitif au cours de la socialisation permettant à l'acteur de savoir ce qui est recommandé pour obtenir une certaine cohérence identitaire (Ferrand *in* Bouchayer, Cresson & Pennec, 2004) ; soit il est nécessaire d'avoir ressenti la pathologie qui pose problème la plupart du temps, pour constituer ensuite la norme, c'est-à-dire l'absence de problème : l'état pathologique nous révèle la normalité au moment précis où il nous en interdit l'exercice. La déviance existe par référence aux autres, mais aussi par rapport à soi.

Selon Canguilhem (1943), le plus souvent ce sont les individus eux-mêmes qui jugent s'ils sont normaux ou non, ou s'ils le sont devenus. D'après Durkheim (1937), tout ce qui est normal est utile, du moins nécessaire – l'inverse n'est pas systématique. Le sujet déviant souhaitant devenir normal définit alors des objectifs correspondant à sa propre représentation de la norme – se rapprochant des objectifs des groupes sociaux – souvent dépourvus d'exigences trop sévères puisqu'il a conscience de ses limites personnelles. L'essentiel étant de « remonter [d'une abysse] d'impotence » (Canguilhem, 1943, p. 72-73), juste assez pour avoir la tête hors de l'eau, mais sans être tenu d'en émerger entièrement.

Cette évolution normative répond à deux priorités : d'abord le respect du sujet, acquérant autonomie, dignité et pouvant répondre à ses droits civiques, mais aussi elle répond à l'exigence de l'État concernant la rentabilité et l'efficacité de ses citoyens (Bouchayer, Cresson & Pennec, 2004). Les nouvelles techniques permettent à l'ensemble des usagers un accès aux informations plus aisé, notamment grâce aux progrès de la vulgarisation médicale (Moulin, 2004) et de transmission des événements sociaux. Tout individu dispose d'une « marge de liberté » lui permettant de ne pas appliquer la norme (Ferrand, 2004, p. 71). L'acteur qui se conforme à la règle ou qui la transgresse est considéré comme auteur de cette décision : paradoxalement, cette possibilité d'écart, de déviance, appartient encore à la norme.

La notion de déviance, pour Becker (1963), est l'action de transgresser des normes établies par des groupes sociaux : ces derniers créent la déviance par l'institution de normes et l'application de sanctions. La déviance naît lors d'une transaction entre un transgresseur et un groupe social. Autrement dit, elle est le résultat d'une interaction sociale : « Qu'un acte soit déviant ou non dépend [...] de la réaction des autres » (Becker, 1963, p. 11, *in* Freidson, 1985, p. 221). S'appuyant sur l'analyse de Becker, Freidson précise que la déviance est ce qui rompt une règle ou une norme de la société humaine, ces dernières donnant à l'acte « la signification de *déviance sociale* » (1985, p. 221). Ainsi, l'attribution d'une déviance « réside moins dans l'individu 'déviant' que dans le processus social créant des règles qui [...] étiquettent] quelqu'un de déviant ou de coupable et prenant en charge ceux qui sont appelés ainsi » (1985, p. 222).

### 2.4.2. Le stigmaté

Apparaît alors la notion de stigmaté : est désigné stigmatisé l'individu qui présente un attribut le disqualifiant auprès d'autrui. Le stigmaté appartient à la personne concernée

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

dans le cas où un public est en mesure de constater cette déviance. Sans témoin du stigmaté, celui-ci n'existe pas puisqu'il est lié à la notion de norme – valeurs et normes sociales relatives à la conduite et aux attributs personnels partagés par un groupe d'individus – et que l'écart à la norme entraîne à son tour la notion de déviance, qui désigne tout membre qui n'adhère pas à cette norme comme étant un « dévieur », et sa particularité comme une « déviation » (Goffman, 1963). La stigmatisation reflète donc une *identité sociale*. Goffman (1963) distingue l'identité sociale *virtuelle* et l'identité sociale *réelle* : la première concerne l'image, le caractère attribués à l'individu – vue d'ensemble, *a priori* ou impression générale – tandis que la seconde est formée par les attributs appartenant assurément à l'individu et dont on peut prouver qu'ils lui appartiennent.

Considérons maintenant la notion d'*identité personnelle* : le maniement du stigmaté appartient au domaine de la vie publique, dans laquelle l'individu doit faire preuve d'habileté pour que les inconnus ou les simples connaissances soient informés de ce qu'il accepte de dévoiler, ni plus ni moins. L'ensemble du stigmaté et de l'effort effectué pour le dissimuler – ou le pallier – s'inscrit donc en tant que partie de l'identité personnelle. Concernant la révélation du stigmaté au dévieur lui-même, évoquons le troisième modèle de Goffman (1963) : l'individu qui *devient* stigmatisé. Celui-ci a tout appris du normal et du stigmatisé avant de devoir se considérer lui-même comme déficient. Il doit donc se réidentifier en tant que stigmatisé et prendre en considération son écart à la norme, à la société.

Goffman (1963) traite la notion de stigmaté en trois points : les monstruosité du corps, les tares du caractère et les stigmates tribaux, toujours en prenant pour référence la norme, c'est-à-dire le comportement généralement observé dans un contexte donné. Nous apprenons que le stigmaté ne disparaît pas avec la transgression du handicap qui lui est associé. En effet, lorsqu'une telle réparation est possible, la personne affligée d'une certaine tare n'acquiert pas un statut pleinement normal, mais devient quelqu'un dont on sait qu'il a corrigé une certaine tare. En revanche, le stigmaté disparaît lorsque le contexte est modifié dans le but d'établir une nouvelle norme : l'étude portant sur les illettrés de Freeman et Kasenbaum (1956, p. 374, *in* Goffman, 1963, pp. 32-33) montre que des personnes en situation d'illettrisme entretenant des relations entre elles présentent un système de valeurs particulier. Puisque dans leur groupe, l'illettrisme devient la norme, elles se distinguent par d'autres symboles, elles évaluent les situations avec leurs propres idées et moyens d'expression, sans continuellement essayer de s'adapter à autrui.

Tout ce que ressent l'individu stigmatisé d'après Goffman (1963), et qui est dépeint ici, les normaux en ont conscience. Il rapporte alors l'idée que ces derniers sont en position de supériorité, entraînant deux conséquences : d'abord l'aide qu'ils apportent doit être reconnue comme de la générosité bienveillante et les stigmatisés doivent en être dignes, mais aussi, si le but est de les élever de leur état d'infériorité, il ne faut pas exagérer cette ascension au point qu'ils dépassent les normaux eux-mêmes. Le travail effectué par le dévieur doit lui permettre de se rapprocher des critères ordinaires, sans atteindre la normification qui équivaldrait au dénie de sa différence. Hors de son cercle intime, le stigmatisé doit se contenter de se fondre dans la masse, accepter l'infantilisation de certaines situations d'apprentissages, mais aussi admettre une reconsidération de sa

---

## Chapitre I - PARTIE THÉORIQUE

personne : en effet, le jugement que l'on se fait d'une personne est inconsciemment influencé par ce que l'on connaît d'elle. Ainsi, une même action, pensée, réussite ou erreur réalisée par un individu normal ou une personne porteuse d'un stigmaté peut être jugée beaucoup plus sévèrement pour cette dernière : « Le rapport de forces linguistique n'est jamais défini par la seule relation entre les compétences linguistiques en présence. Et le poids des différents agents dépend de leur capital symbolique, c'est-à-dire de la reconnaissance, institutionnalisée ou non, qu'ils reçoivent d'un groupe » (Bourdieu, 1982, p.68). Enfin, la supériorité de la personne normale lui donne un droit tacite : celui de pouvoir aborder le dévieur à sa guise afin de compatir à son sort, même s'ils ne se connaissent pas.

L'idée de réelle bienveillance existe tout de même pour Goffman. Elle provient des autres compatissants, appelés les « initiés » (1963, p. 41) : ce sont des normaux qui pénètrent et comprennent la vie des stigmatisés qui peuvent alors se comporter sans tricher puisqu'en dépit de leur déficience, ils sont considérés comme des personnes ordinaires. Mais elle provient surtout d'autres individus porteurs d'un même stigmaté : l'individu peut rechercher ce lien et ainsi redevenir lui-même puisque la norme est reconsidérée et ajustée à sa propre norme. Mais cet ajustement est aussi une diminution des exigences, donc un amoindrissement de la richesse des relations. C'est également le risque d'être reconnu par les normaux comme appartenant à un groupe de stigmatisés, donc assurément comme porteur du stigmaté. Ce lien peut aussi être évité, reflétant ce que le stigmaté ne veut pas voir en lui, et limitant le lien entre ces individus autour de ce seul stigmaté alors trop encombrant.

Afin de contourner la tendance qu'ont les normaux à se construire une image déterminée du dévieur, ce dernier peut choisir de garder ses distances, lui coûtant des efforts quotidiens et un contrôle de soi quasi permanent. Mais il peut aussi choisir de révéler franchement son handicap – Goffman parle d'« étiquette de la divulgation » (1963, p. 122) – pour se libérer de cette contrainte et fréquenter qui il veut, faire ce qu'il souhaite mais surtout demander de l'aide sans rougir, comme une revendication d'appartenance à une organisation. Ceci est l'illustration d'un thème sociologique fondamental : la nature du dévieur, celle attribuée par les normaux et affectée par lui-même, naît de la nature de ses affiliations. En effet, selon s'il se détourne ou se rapproche de son groupe d'appartenance, il est qualifié de lâche dans le premier cas, de fidèle dans le second.

Nous avons donc évoqué le concept d'identité sociale, ici réelle, qui nous a permis d'envisager la stigmatisation. Nous avons ensuite mentionné l'identité personnelle, modelée par le contrôle de l'information dans le maniement du stigmaté. Nous pouvons maintenant aborder la notion d'*identité pour soi* : elle reflète le sentiment de l'individu à l'égard de son stigmaté et ce qu'il en fait, soutenu et influencé par les conseils qu'il reçoit à ce sujet. Tous ces concepts d'identités sont connus de l'individu stigmaté : s'il existe une souffrance, elle ne naît pas de la confusion quant à sa propre identité, mais bien de la parfaite prise de conscience de celle-ci.

Nous terminerons par cette citation de Goffman : « Le normal et le stigmaté ne sont pas des personnes mais des points de vue » (1963, p. 161).

---

**Chapitre II**  
**PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES**

---

## Chapitre II - PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES

Les notions sociologiques que nous avons analysées nous ont permis de nous représenter le monde de l'illettrisme ainsi que les différents acteurs qui le composent. Elles nous ont permis de poser la problématique et les hypothèses suivantes :

### **Comment les orthophonistes intègrent-elles le monde social de l'illettrisme et sur quoi repose leur légitimité ?**

La légitimité des acteurs au sein du monde de l'illettrisme se construit à travers :

- **leur parcours** : les connaissances théoriques et techniques obtenues au cours des études universitaires ou des formations, renforcées par un diplôme ou des décrets de compétences, légitiment la pratique des acteurs
- **leurs actions** : la participation active des acteurs au sein des associations fortifie leur expérience et légitime leurs connaissances ainsi que leurs compétences

Les notions de frontières et de territoire :

- **en théorie, érigent une barrière entre le monde social de l'illettrisme et le monde médical** : en général, le monde non médical craint la stigmatisation du monde médical par l'étiquetage des maladies, et ce dernier revendique le registre scientifique pour construire la prise en charge des apprenants
- **en pratique, révèlent un empiètement entre les univers des différents acteurs** : existence d'un partenariat plus ou moins explicite entre les registres cognitif et technique, et relationnel et affectif

La représentation du rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme par les orthophonistes dépend :

- **de leur degré d'expertise** : la spécialisation développe des connaissances caractéristiques qui confèrent un sentiment de légitimité et de maîtrise de la situation
- **du contexte dans lequel ils exercent** : la reconnaissance des habiletés dépend du domaine dans lequel on exerce et des acteurs côtoyés, révélant une absence de consensus à propos de la légitimité des orthophonistes au sein de la lutte contre l'illettrisme

---

**Chapitre III**  
**PARTIE MÉTHODOLOGIQUE**

## 1. La démarche sociologique

Notre recherche théorique a fait naître des hypothèses que nous avons voulu examiner sur le terrain, lui-même ayant permis l'émergence de nouvelles hypothèses. Cette analyse du terrain, effectuée à l'aide d'entretiens semi-directifs, a nécessité que nous nous inscrivions dans une démarche sociologique, exposée par différents auteurs.

Tout d'abord, à la base de la méthode sociologique décrite par Durkheim (1937), nous trouvons le fait social, catégorie du fait humain. D'après l'auteur, il se définit par quatre critères. D'abord, la *généralité* : le fait social doit se rapporter de manière générale à une population donnée et constituer la majorité de celle-ci, et ce à un moment précis – les faits sociaux peuvent donc être différents selon l'époque et la société. Nous trouvons également le critère d'*extériorité* : le fait social est extérieur à la sphère individuelle du sujet, et appartient alors à la sphère sociale ou collective. Il n'est pas perceptible par le sujet, hormis à travers quelques stéréotypes rencontrés. Aussi, le fait social a un pouvoir *coercitif* : il ne naît pas d'un choix personnel, mais résulte de divers facteurs qui, se combinant, créent le fait social – facteurs politiques, économiques, sociaux... L'individu, pour évoluer dans la société, doit répondre aux obligations qui en découlent. Pourtant, le fait social appartient à l'individu par son caractère naturel, évident, ainsi il est rarement contraignant, hormis lorsqu'il est transgressé et que cela implique une sanction. Enfin, le dernier critère est *historique* : il doit exister durant un certain temps pour qu'un fait soit qualifié de social.

Le Breton, inscrit dans le courant interactionniste, nuance cette description de l'individu qui endure les faits sociaux malgré lui : « L'individu devient un acteur interagissant avec les éléments sociaux et non un agent passif subissant [...] les structures sociales [...]. L'acteur n'est plus la marionnette d'un système social dont il ne possède nulle conscience. Doté d'une capacité réflexive, il est libre de ses décisions dans un contexte qui n'est pas sans l'influencer » (2004, pp. 46-47).

Nous pouvons opposer deux démarches : d'abord, la démarche *déductive* se fonde sur la littérature – la théorie – afin d'en dégager des hypothèses que le chercheur vérifie sur le terrain. À l'inverse, l'approche *inductive* proposée par les interactionnistes part de l'observation des faits sociaux sur le terrain, qui permet l'émergence d'hypothèses organisées en théorie. Le chercheur ne cesse donc d'évoluer entre concepts et données, bibliographie et terrain d'enquête (Perdrix, 2007), et de remanier ses hypothèses « au fur et à mesure de son avancée, dans une oscillation permanente entre une théorie provisoire et un terrain qui permet son ajustement » (Le Breton, 2004, p. 172). Les concepts naissent alors progressivement de cette analyse « et sont lentement affinés dans un processus théorique continu » (Demazière & Dubar, 1999, in Perdrix, 2007, p. 287).

D'après Durkheim (1937), les faits sociaux doivent être considérés comme des choses à définir, décrire et expliquer clairement : ce sont des données scientifiques, objectives et sans ambiguïté. De ces faits découlent des idées à développer, qui n'appartiennent plus au monde scientifique. C'est la raison pour laquelle il est primordial de distinguer les faits

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

sociaux des notions et idées vulgaires. Pour Le Breton (2004), il est préférable de traiter les faits sociaux non pas comme des choses mais comme des activités toujours en mouvement, puisque les hommes agissent et réagissent constamment en fonction des actions et réactions d'autrui : on parle de processus sociaux. À la posture purement objective et explicative de Durkheim, Le Breton ajoute une attitude compréhensive et interprétative des données observées et confrontées sur le terrain : « L'interprétation est une notion clé de l'interactionnisme, elle fait de l'individu un acteur de son existence et non plus un agent aux comportements régis de l'extérieur » (Le Breton, 2004, p. 49).

Les faits sociaux peuvent ensuite être regroupés selon leurs caractéristiques extérieures similaires, révélées de manière objective grâce à la prise en compte du critère de généralité cité précédemment. Comme dans toute méthode scientifique, les pré-notions sont proscrites, incitant à avancer de manière dubitative, le chercheur en sciences sociales étant disposé à faire des découvertes inattendues (Giroux & Tremblay, 2009, p. 10). Mais il faut également prendre en compte les implications personnelles du chercheur et les incidences que cela peut avoir sur l'étude : les résultats de l'observation doivent être considérés comme « produits de la collaboration entre le sociologue et les membres sollicités » (Le Breton, 2004, p. 171).

Survient alors la distinction primordiale entre norme et déviance – nous avons détaillé ce point dans notre partie théorique. Précisons que cette démarcation est possible grâce au critère de généralité et à l'objectivité qui délimiteront la norme de manières scientifique et sociologique. Dans notre recherche, l'observation nous a permis d'affirmer que la maîtrise du langage écrit dès le cycle 3 constitue la norme qui peut servir de base à tous nos raisonnements pratiques : de façon objective et généralisable, ceci constitue un fait social, soit la forme la plus collective d'un phénomène observable et explicable appartenant à une espèce déterminée. La constitution de cette norme entraîne l'élaboration d'espèces sociales. D'après Durkheim, "ce sera assez d'une observation bien faite, [...] une expérience bien conduite suffit à l'établissement d'une loi" (1937, p. 80).

Enfin, les entretiens sont « la réunion d'un.e chercheur.e et d'un sujet » (Perdrix, 2007, p. 285). Ils permettent de révéler les faits sociaux, connus par les acteurs et produits lors de l'interaction entre le chercheur et son objet. Cela nécessite une « construction intellectuelle reposant sur la sagacité du regard » (Le Breton, 2004, p. 167). Cette interaction implique à la fois un échange de propos et une symbolique corporelle. Porteurs de sens, ils dévoilent l'attitude morale de l'acteur et nourrissent le discours ainsi que la rencontre : « La méthodologie de l'interactionnisme implique le contact, la relation immédiate avec les acteurs » (Le Breton, 2004, p. 172). L'entretien est « une situation sociale de rencontre et d'échange et non pas un simple prélèvement d'information » (Blanchet & Gotman, 1992, *in* Perdrix, 2007, p. 285).

### **2. L'entretien semi-directif**

À partir de notre problématique et de nos recherches bibliographiques, une population évoluant dans notre champ de questionnement a été cernée : les orthophonistes et autres professionnels s'intéressant à la lutte contre l'illettrisme, en tant que salariés ou bénévoles.

---

### Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

Cette population ne représente pas un *échantillon*, puisque ce terme suppose un caractère représentatif. Or, la représentativité n'est pas visée dans une enquête qualitative, qui est « l'étude approfondie d'un trop petit nombre de sujets » (Blanchet & Gotman, 1992, *in* Perdrix, 2007, p. 287). Notre recherche ayant pour but d'examiner s'il existe une relation d'association entre l'orthophonie et la situation d'illettrisme, nous avons opté pour la méthode de l'enquête afin de recueillir des données : notre thème, orthophonie et illettrisme, est un sujet peu étudié, donc peu d'informations étaient disponibles et il fut primordial de rechercher sur le terrain les réponses à nos questions.

L'enquête – ou l'entretien – semi-directive est intéressante car elle permet deux analyses : celle des réponses aux questions tout en laissant le sujet s'exprimer librement, mais aussi celle des comportements non verbaux observés – temps de latence avant de s'exprimer, réactions face aux questions, reformulations... Aussi, l'entretien permet d'obtenir des réponses plus nuancées, plus subjectives que dans un questionnaire (Giroux & Tremblay, 2009).

L'entretien semi-directif permet une analyse qualitative des résultats et implique une certaine spontanéité. Néanmoins, un guide d'entretien a été élaboré, dont les questions étaient différemment hiérarchisées selon les sujets interviewés. D'abord, une discussion d'accueil nous permettait de faire le point sur le sujet de notre mémoire et sur la situation de nos recherches, afin de poser le cadre de l'entretien – déjà mentionné lors du premier contact pour solliciter ledit entretien, soit par message électronique, téléphone ou rencontre directe. Il s'agissait de créer un ton ni officiel ni intime : inspirer confiance tout en restant authentique, faire brièvement connaissance et débiter l'entretien posément. Pour la plupart de nos enquêtes, nous nous sommes déplacées ou nous avons mené un entretien téléphonique sur le lieu de travail ou au domicile de la personne questionnée : un environnement familial incite l'émotivité du discours (Giroux & Tremblay, 2009). Cependant, quelques entretiens ont été menés en environnement neutre : il nous a semblé alors plus aisé d'adopter la posture sociologique.

Chaque entretien a été enregistré grâce à un dictaphone, avec l'accord préalable des répondants sans jamais rencontrer de réticences de leur part, mêmes si certains semblaient impressionnés par cet outil. La première question, ouverte et explicitement formulée, différait selon la personne questionnée, de même que la suite de l'entretien se déroulait dans un ordre très variable selon les réponses données : nous faisons des liens, grâce au schéma de l'entrevue que nous connaissions bien, entre nos questions et la direction que prenait naturellement l'interviewé afin de ne pas rompre son discours, jonglant entre les stratégies d'écoute et d'intervention (Blanchet & Gotman, 1992) : il s'agit d'analyser sur le vif les dires de l'interviewé, afin de cadrer son discours et de le réorienter si besoin, pour qu'il soit interprétable et susceptible de répondre à nos hypothèses.

Le guide d'entretien comportait une vingtaine de questions, le but de l'enquête était alors que le répondant réplique à chacune d'entre elles, au moins aux plus pertinentes selon la situation. Nous avons alors constaté que le corps de l'entrevue était spontanément balayé par le répondant, sans que l'on ait besoin de poser plus de deux ou trois questions parmi celles de notre guide. Selon les réponses, nous avons également spontanément ajouté des

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

interrogations au cours de nos discussions, pour affiner notre analyse et notre compréhension de la conjoncture.

Nous nous sommes appliquées à laisser la place à la parole du répondant, en ne l'interrompant jamais – sauf s'il s'éloignait du cadre de notre entretien – et en ne rompant pas les silences, même si nous avons obtenu une réponse suffisante à notre question. Selon Berg (2007), 80 % à 90 % du temps de parole devrait être occupé par le répondant lors d'une entrevue (2007, *in* Giroux & Tremblay, 2009, p. 178). En effet, nous avons remarqué que les silences sont utiles car ils laissent la possibilité au répondant de réfléchir, d'associer ses idées et d'étoffer toujours plus son discours avec des informations pertinentes : le silence est une stratégie qui permet d'augmenter la quantité de données recueillies. De plus, lors de l'analyse des entretiens à partir des enregistrements, nous avons remarqué que les interviewés nous coupaient souvent la parole : nous n'avons jamais insisté et nous les laissons parler.

La prise de notes a été discrète et rare pour ne pas nuire au naturel du discours et à la qualité du déroulement de l'entrevue. Les principales informations étant enregistrées sur le dictaphone, nous ne notions que l'orthographe des noms propres, les sigles que la qualité de l'enregistrement risquait d'altérer, parfois les comportements non verbaux. L'observation de ces derniers nécessitaient un comportement empathique, afin de comprendre la personne interrogée tout en restant lucides, objectives et neutres (Giroux & Tremblay, 2009, p. 177).

Nous avons également utilisé la reformulation, afin de résumer, préciser les propos de l'interviewé ou les rendre plus compréhensibles. Cependant, nous avons peu employé cette technique, car nous avons rarement ressenti son impact positif sur le déroulement de la discussion, et nous trouvions que cela nuisait parfois à la spontanéité du discours.

Les entretiens réalisés duraient généralement une heure. Nous avons noté que la situation était plus détendue et la discussion plus étoffée au bout des vingt premières minutes. Nous clôturons toujours l'enquête en remerciant l'interviewé.

### **3. Le terrain d'enquête**

#### **3.1. Le choix de la population**

Au cours de notre travail et de notre réflexion, nous avons évolué quant à la population que nous souhaitions cibler et donc rencontrer. Nos premières hypothèses nous amenaient à prendre contact avec des jeunes gens (17-24 ans) repérés, lors des tests de français proposés à la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD), comme étant en grande difficulté face à la langue écrite, en situation d'illettrisme.

Notre sujet s'étant élargi à l'illettrisme et à la formation des adultes dans cette situation, il était trop réducteur de ne chercher à contacter que des jeunes relevant de ce dispositif, nous avons donc cherché à entrer en contact avec les associations qui proposent des

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

formations pour adultes en situation d'illettrisme afin de rencontrer les apprenants : les adultes qui viennent se former.

Malheureusement cette démarche n'a pu aboutir, nous avons donc revisité nos hypothèses et nous nous sommes axées sur les formateurs de ces personnes. Ainsi il nous a été davantage possible de nous entretenir avec des personnes de ce milieu.

La population de notre enquête est donc composée de personnes agissant dans la lutte contre l'illettrisme, dans une activité professionnelle et/ou bénévole, notamment dans le cadre des formations d'adultes en situation d'illettrisme.

### **3.2. L'accès à la population**

Ce qui nous a principalement amené à revoir nos hypothèses et cibler un public différent est la difficulté voire l'impossibilité d'accéder à la population dite illettrée. En effet, il ne nous a pas été permis de nous entretenir avec des apprenants, ou des jeunes dépistés lors de la JAPD.

Nous avons contacté le Service National de la région Rhône-Alpes, afin de prendre contact avec les responsables du dépistage. Ces derniers nous ont informées qu'il était impossible que l'on nous confie des noms de jeunes, mineurs ou majeurs. Alors que nous demandions que les responsables proposent à ces jeunes un entretien avec nous s'ils étaient d'accord, la réponse fut sans appel et nous n'avons pas pu approcher ce milieu.

Nous nous sommes alors intéressées aux associations qui proposent des formations pour adultes. Nous avons obtenu les noms de certaines associations en région Rhône-Alpes et Haute-Normandie, grâce aux CRI (Centre Ressources Illettrisme) des différents départements (01, 27, 38, 42, 69, 76). Après un premier contact téléphonique, nous avons obtenu soit un refus formulé sous la forme d'une mise en situation pénible pour les personnes qui intègrent ces associations, soit un rendez-vous téléphonique de façon à mieux exprimer ce que nous attendions de ces rencontres. Ces rendez-vous téléphoniques n'ont pas abouti non plus, ou n'ont pu avoir lieu. Nous avons également, sur les conseils de plusieurs secrétaires, envoyé courriers et/ou e-mails qui n'ont pas non plus abouti à un échange.

Face à ces refus ou parfois absences de réponses, nous nous sommes demandées pourquoi nous rencontrions tant d'obstacles. Lors d'un entretien avec Mme Pétunia, psychologue cognitive ayant fait un travail de fin d'étude sur l'illettrisme, nous avons évoqué ces difficultés d'accès à cette population. Lors de ses recherches et études, Mme Pétunia a été confrontée aux mêmes réticences quant à l'irruption d'une personne dans ce monde protégé. Bien qu'elle ait demandé à y faire des stages, les associations refusaient de l'intégrer auprès des apprenants. De plus, nous avons rencontré Mme Muguet, chargée de mission Rhône-Alpes dans la lutte contre l'illettrisme, qui a également évoqué cette sphère protégée qui englobe les illettrés. En discutant avec ces personnes, nous nous rendons compte que ce ne sont pas les personnes en situation d'illettrisme qui refusent de nous rencontrer pour discuter, raconter leur histoire, mais que ce sont les organisateurs et

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

formateurs de ces associations qui ne leur proposent pas ces entrevues. Le tabou que nous avons ressenti s'installe peut-être avec ce genre de sur-protection. Ces apprenants sont protégés du monde extérieur probablement décrété hostile. Nous approfondirons ce phénomène dans nos résultats : en effet, le silence auquel nous avons été confrontées nous a semblé plus évocateur que des mots.

Nous nous sommes également intéressées à la notion de territorialité à travers les mondes médicaux et non médicaux. En effet, la notion d'empiètement de territoire est à prendre en compte. Comme le soulignait lors de notre rencontre Mme Muguet : « Chacun son domaine ». En nous présentant comme des étudiantes en orthophonie, nous nous sommes peut-être fermé les portes d'accès. Mme Mimosa, orthophoniste, chargée de mission illettrisme au sein de la FNO, nous a parlé de la difficulté du monde médical à travailler avec le monde social : « À un colloque sur l'illettrisme, nous étions deux orthophonistes et on s'est fait huer ».

Face à cette population à laquelle on ne nous laissait pas nous adresser, nous avons pris le parti de travailler avec les personnes intervenant dans des associations ou des personnes actrices dans la lutte contre l'illettrisme. La prise de contact a été plus aisée et fructueuse bien que nous ayons eu de nouveau des refus et des non-réponses.

### **3.3. La population**

Notre population est composée de personnes participant à la lutte contre l'illettrisme. Nous avons nous-mêmes démarché ces personnes qui, par un système de réseau de connaissance, nous ont à leur tour dirigées vers d'autres contacts en lien avec la lutte contre l'illettrisme. Ainsi, d'entretien en entretien, le réseau s'étoffait mais sans donner toujours lieu à une rencontre.

Nous avons anonymisé les personnes qui ont accepté de nous rencontrer dans le cadre de notre mémoire de recherche, ainsi que les informations pouvant permettre de les identifier.

### **3.4. Présentation des enquêtés**

Mme Anémone : orthophoniste, elle exerce en libéral et a pris en charge dans son cabinet un adulte en situation d'illettrisme.

Mme Bégonia : formatrice d'adultes en situation d'illettrisme, et formatrice de formateurs dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.

Mme Crocus : orthophoniste qui a peu travaillé en libéral et qui n'a plus d'activité clinique actuellement. Elle a dirigé l'Institut d'orthophonie de Lille, est docteur en sciences de l'éducation et a souvent été maître de mémoire. Elle est à l'initiative du projet Logopédia (**Annexe I**), un projet européen d'aide aux personnes en situation d'illettrisme.

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

Mme Dahlia : orthophoniste et chargée de mission à la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO).

Mme Fuchsia : orthophoniste, prend en charge une patiente en situation d'illettrisme dans son cabinet libéral. C'est la seule requête de ce type qu'elle ait eu depuis le début de son exercice.

Mlle Fougère : orthophoniste depuis juillet 2010 et diplômée de l'école d'orthophonie de Lille. Son mémoire, encadré par Mme Crocus, traitait de l'orthophonie et de l'illettrisme.

M. Géranium : responsable du pôle « Lutte contre l'illettrisme » au sein d'une association humanitaire. Cette structure accueille toutes les personnes qui le souhaitent et leur propose pour une pièce symbolique – le but étant de responsabiliser ces personnes – des cours individuels ou en petits groupes de maîtrise de la langue. La majorité des gens qui fréquentent cette association sont des immigrés dont l'association considère que leurs difficultés relèvent d'une intervention de type Français Langue étrangère. Cependant, M. Géranium est déjà venu en aide à des personnes en situation d'illettrisme au sein de ce dispositif.

Mme Mimosa : orthophoniste retraitée et première chargée de mission à la FNO. Elle a beaucoup travaillé dans le monde de l'illettrisme en élaborant un outil de dépistage permettant de pallier le mieux possible les difficultés rencontrées par les illettrés. Mme Mimosa a également proposé des formations pour former les formateurs dans les associations. Elle forme également les enseignants qui le souhaitent pour qu'ils accueillent en petits groupes des étudiants en difficultés majeures face à la langue écrite.

Mme Muguet : chargée de mission régionale dans la lutte contre l'illettrisme. Mme Muguet a été formatrice au sein d'une association et, depuis qu'elle a repris le poste de chargée de mission, développe un plan d'action de lutte active contre l'illettrisme.

Mme Pétunia : psychologue cognitive. Elle a effectué un stage dans une association humanitaire auprès de M. Géranium et a fait son mémoire de master sur l'illettrisme. Elle participe encore aujourd'hui à la lutte contre l'illettrisme en restant bénévole dans l'association.

### **4. Construction du guide d'entretien**

Le guide d'entretien (**Annexe II**) – ou schéma d'entretien – s'est construit à partir de notre recherche bibliographique : nous avons mis en évidence des notions sociologiques coïncidant avec nos questionnements – qui ont ensuite fait naître nos hypothèses – et notre thème de recherche. Nous avons approfondi certaines de ces notions dans notre partie théorique : les trajectoires sociale et individuelle, le stigmatisme, la norme... Plus tard, au stade de l'analyse des données, ces notions ont soulevé les thèmes suivants : la légitimité d'accès au territoire, les frontières du monde social et les représentations des praticiens sur leurs professions.

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

De ces notions et des hypothèses qui en découlent, nous avons orienté nos questions afin qu'elles soient susceptibles de répondre à chacune d'entre elles. Le guide d'entretien « est un premier travail de traduction des hypothèses de recherche en indicateurs concrets et de reformulation des questions de recherche (pour soi) en questions d'enquête (pour les interviewés) » (Blanchet & Gotman, 1992, p. 58).

Lors des entretiens, nous avons peu à peu évincé la notion concernant l'engagement, car ce thème semblait ne pas inspirer nos répondants : après l'analyse de nos enquêtes, nous avons pensé que cela était dû à une certaine rupture entre le fil de nos questions – toutes notions confondues – et celles concernant l'engagement. L'apparition de ces questions rompait la progression du discours et semblait superflue.

Notre guide d'entretien et nos hypothèses de départ ont subi peu de modifications au cours de nos enquêtes. En revanche, nous avons modifié notre manière de poser nos questions, car l'expérience nous a appris quelles étaient les formulations les plus claires et les questions qui suscitaient le plus de réactions. Ce dernier point nous a également servi à gérer le temps de nos entretiens.

### 5. Analyse des entretiens

#### 5.1. Le matériau

Comme l'a relevé Kaufmann (1996), le matériau recueilli par entretien ne constitue pas une masse homogène. En effet, l'informateur varie fortement dans son degré d'engagement, pouvant passer en quelques secondes d'une réponse de pure convention à des éléments essentiels. Les phrases n'ont donc pas toutes la même valeur. Aussi, cette dernière doit être évaluée lors du dépouillement des transcriptions. Sans compter que les données sont recueillies auprès de personnes, elles sont donc orientées par leurs opinions, animées par leurs émotions, leurs souvenirs, leurs observations... Afin d'obtenir des résultats qui ne sont pas le reflet de la pensée d'un seul informateur, le chercheur doit veiller à toujours *mener la barque*, et à croiser les données avec celles recueillies auprès d'autres informateurs.

Cependant, Blanchet et Gotman (2000) notent que ce matériau *a priori* spontané, est en réalité préfabriqué et co-construit par l'interaction qui le traverse. De plus, le traitement qui est appliqué ensuite à ce corpus – analyse de contenu – contribue à sculpter le message et le sens qui va en être dégagé.

Néanmoins, Kaufmann (1996) précise que l'analyse de contenu doit pouvoir rendre compte de la quasi totalité du corpus, être fidèle et auto suffisante – sans retour nécessaire au corpus.

## 5.2. La méthode d'analyse

« Seule l'utilisation de méthodes construites et stables permet [...] au chercheur d'élaborer une interpolation qui ne prend pas pour repères ses propres valeurs et représentations » (Quivy & Van Campenhoudt, 2006, p.201).

Nous utiliserons pour analyser notre corpus, la méthode d'analyse des contenus qui, d'après Quivy & Van Campenhoudt (2006), permet de satisfaire harmonieusement aux exigences de la rigueur méthodologique et de la profondeur inventive qui ne sont pas toujours aisément conciliables.

Les avantages de cette méthode, relevés par ces auteurs, sont principalement le fait qu'elles obligent le chercheur à prendre du recul quant aux interprétations spontanées, et en particulier, des siennes propres. En effet, dans cette méthode, il ne s'agit pas d'utiliser ses propres repères idéologiques ou normatifs pour juger ceux des autres, mais bien de les analyser à partir de critères concernant davantage l'organisation interne du discours que son contenu explicite. De plus, l'analyse portant sur une communication reproduite sur un support matériel, elle permet un contrôle ultérieur du travail de recherche.

Combessie (2007) décrit la méthode d'analyse de contenu par trois termes clés : *extraire*, *identifier*, *classer* : il s'agit en premier lieu de découper le texte en extraits, de manière qu'à la question « de quoi parle ce passage? » l'on puisse répondre par un mot ou par un titre bref. Ces mots clés ainsi mis en valeur identifient les unités thématiques élémentaires du texte.

Cette analyse détaillée par Combessie (2007) a pour règle les éléments suivants :

- Isoler les unités thématiques en distinguant thèmes et sous-thèmes
- Choisir pour chacune des unités mise en évidence, le ou les mots clés – qui peuvent être une expression du texte)
- Noter sur l'extrait du corpus traité, les mots clés des différents thèmes auxquels ils se rattachent
- Noter dans la grille d'analyse les références du corpus (entretien n°...) ainsi que la place de l'extrait dans le texte (page... ; lignes...)
- Classer les extraits de corpus dans des dossiers thématiques correspondants, eux-mêmes organisés en sous-thèmes

Les thèmes et les sous-thèmes alors identifiés et classés, constituent une grille d'analyse.

Une des difficultés de cette méthode de traitement réside dans l'homogénéisation des mots clés. En effet, ces derniers sont déterminés en fonction du corpus traité, et ce, pour tous les corpus recueillis. Il faudra alors décider dans quelle mesure ils peuvent être

---

## Chapitre III - PARTIE MÉTHODOLOGIQUE

homogénéisés, pour cela on pourra être amené à renoncer à des mots clés trop particularisants ou à créer des sous-sections à l'intérieur de quelques sous-thèmes.

Grâce à cette analyse thématique, qui nous aura permis de constituer une grille, nous pourrons procéder aux analyses transversale et longitudinale de nos corpus. Celles-ci consistent à :

- Pour l'analyse transversale, comparer les extraits des différents corpus réunis à l'intérieur de chaque dossier thématique pour dégager ressemblances et différences. Cette analyse est dite transversale dans la mesure où chaque thème *traverse* l'ensemble des textes
- Pour l'analyse longitudinale, étudier l'organisation séquentielle de chaque texte, c'est-à-dire s'intéresser au déroulement de chaque entretien, à l'ordre d'apparition des thèmes et sous-thèmes, à leur développement, à leur enchaînement...

Il s'agit, comme le précisent Quivy et Van Campenhoudt (2006), de mettre en évidence au travers de ces analyses les représentations sociales ou les jugements des locuteurs à partir d'un examen de certains éléments constitutifs du discours.

### 5.3. L'interprétation

« Le statut de l'interprétation est paradoxal » (Kaufmann, 1996). En effet, cet auteur met en évidence le fait que l'interprétation est fondée sur la subjectivité du chercheur, mais que cependant, c'est de cette subjectivité que dépend l'objectivation. Ce paradoxe doit être pris en considération mais non poussé à l'extrême, l'interprétation reposant rarement sur les seules intime conviction et imagination du chercheur, mais étant argumentée, reliée à une grille d'analyse.

Inciter exagérément à la libre interprétation – donnant lieu au subjectivisme –, comme se refuser à l'interprétation – entraînant l'absence de dimension proprement sociologique – est nocif pour l'analyse. Ceci n'exclut pas en revanche les contrôles *a posteriori*, afin de proposer l'interprétation la plus fine et la plus juste possible.

---

**Chapitre IV**  
**PRÉSENTATION DES RÉSULTATS**

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Suite à l'analyse thématique de chacun des entretiens, ainsi qu'à l'analyse croisée des données de ces corpus, nous avons retenu des éléments qui mettent en évidence le manque de consensus concernant encore aujourd'hui la notion d'illettrisme. L'illettrisme en effet, dans la réalité de la situation actuelle, n'est pas une notion pure avec des limites précises, et les différentes représentations relevées dans les corpus montrent les frontières fragiles de ce phénomène, avec par exemple les personnes relevant du FLE (Français Langue Étrangère).

Aujourd'hui, la lutte contre l'illettrisme met en jeu plusieurs acteurs issus de mondes différents : la majorité d'entre eux sont des personnes issues du monde *social* – à distinguer de la notion de 'monde social' qualifiée par Strauss et que nous avons décrite dans notre partie théorique – ; les autres acteurs qui sont en mesure d'intervenir sont issus du monde *médical*, il s'agit notamment d'orthophonistes, de psychologues cognitivistes.

Nous avons choisi de traiter la question de la légitimité que détiennent ces différents acteurs quelque soit le milieu dont ils sont issus, et d'étudier à travers cette notion les discours sur les représentations qu'ils ont de ce phénomène, ainsi que sur les actions et les pratiques des personnes que nous avons rencontrées.

Nous nous intéresserons également aux discours sur la notion de territoire et de frontières de ce phénomène, en mettant en valeur les différents points de vue des acteurs de ce combat contre l'illettrisme. Nous essayerons d'apporter des éléments de réponse pour comprendre les causes de ce manque de consensus autour de l'illettrisme.

Enfin, nous avons pu remarquer au cours de nos différents entretiens que la représentation de la profession d'orthophoniste par les orthophonistes n'était pas identique selon s'ils sont des professionnels engagés dans la lutte contre l'illettrisme au niveau institutionnel (FNO...), ou des professionnels libéraux n'étant que peu confrontés au phénomène de l'illettrisme.

### **I. Portraits des acteurs**

#### **1. Mme Mimosa**

Madame Mimosa est orthophoniste retraitée. Elle nous reçoit chez elle, en Haute-Normandie, enthousiaste à l'égard du sujet de notre mémoire dont elle nous confie le puissant intérêt qu'il a provoqué en elle tout au long de sa pratique.

L'illettrisme s'est présenté dans sa profession lorsqu'une association de lutte contre ce phénomène l'a contactée, au début de son exercice, faisant appel à la légitimité que lui confère son diplôme d'orthophoniste dans la rééducation des troubles du langage écrit : en effet, certaines personnes illettrées étaient présentées comme dyslexiques. Refusant d'abord la prise en charge, elle accepte en revanche de faire un stage dans l'association : *« Je venais de temps en temps suivre des stages avec les personnes pour les regarder apprendre, regarder comment ça se passait, observer leurs motivations ».*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Progressivement, elle rencontre des apprenants, puis des formateurs, enfin les membres du GPLI lors d'un séminaire répondant aux questionnements et incertitudes que soulevait la situation d'illettrisme pour les orthophonistes. C'est ainsi qu'en 1988, la FNO a fondé le premier poste de chargée de mission illettrisme, occupé par Mme Mimosa jusqu'en 2005 : *« Il fallait trouver un cadre et ils ont créé ce poste de chargé de mission [...] très en lien avec les gens du bureau qui s'occupent de la prévention etc. [...] C'est là qu'on s'est aperçus qu'on avait des compétences dans d'autres domaines que la pathologie [...] maintenant, c'est qu'un seul bloc, la prévention, ça va jusqu'à l'illettrisme, c'est un seul poste »*.

Pour décrire l'illettrisme, Mme Mimosa s'appuie sur la définition officielle de l'ANLCI (**Annexe III**). Elle évoque la nécessité de poser des balises afin de préciser clairement cette situation : *« Il a bien fallu séparer ceux qui n'avaient jamais été en contact avec l'écrit de ceux qui [malgré une scolarité] n'arrivaient pas à lire, c'est pas du tout la même problématique »*. Elle insiste sur le mot *situation*, qu'elle sépare nettement de la pathologie. Elle rapporte d'ailleurs l'évolution des mentalités concernant ce phénomène. Autrefois, avant la crise économique des années 1980, il passait inaperçu et ne représentait pas une situation problématique comme on la décrit actuellement : *« Ça nous avait pas paru à l'époque incongru [...] cet homme] avait un travail, il se débrouillait bien [...] il savait pas lire puis c'est tout ! [...] Y avait pas de stigmatisation de ce type-là »*.

Lorsqu'elle nous parle des personnes illettrées qu'elle a rencontrées, nous notons une constance dans ses propos, permettant de dresser un profil de la personne définie comme illettrée : *« Il y a toujours un problème de langage écrit et oral souvent, y a toujours un problème culturel, soit culturel du côté de la scolarisation soit du milieu socio-culturel etc., et toujours un problème social. Et souvent tu peux rajouter un problème psychologique »*. D'après elle, ces personnes vivent bien comme ça, et malgré quelques conjonctures délicates, elles *« ne sont pas forcément demandeuse[s] d'amélioration »*.

Nous avons abordé les relations entre l'orthophonie et le monde associatif, elle évoque alors des contacts *« fréquents et de bonne qualité »* avec le groupe GPLI, mais l'arrivée de l'ANLCI a radicalement changé les relations (voir GPLI et ANLCI dans le glossaire) : *« Elle a tout cassé, et elle a plus voulu avoir de contact avec ceux qui étaient là avant »*. Mme Mimosa encourage pourtant le partenariat entre le monde médical et le monde social : *« Le rôle qu'on peut avoir, c'est le rôle de formateur de formateurs. Tu vois, au sein d'une association, moi je fais ça en ce moment encore au niveau des collègues [...] on fait des ateliers »*. Les apprentissages y sont appréhendés d'un point de vue médical, cela chamboule un peu les formateurs, mais elle précise qu'ils en sont tout de même satisfaits et qu'ils sont demandeurs d'autres formations. Mme Mimosa approuve ce partenariat, et regrette d'avoir parfois été rejetée par le monde social à l'égard de ses approches scientifiques, qu'elle banalise pourtant dans la création d'outils de dépistage utilisables par tous.

Mme Mimosa insiste sur le non-empiétement du territoire de chacun : *« Faut rester à sa place. Moi je dis bien c'est une autre casquette. Voilà. L'orthophoniste, j'ai passé toute*

*ma vie à le dire : collaborateur du formateur et c'est tout* ». Mais elle incite aussi à l'échange et l'entraide, les apports des uns enrichissant les approches des autres.

## 2. Mme Pétunia

Nous rencontrons Mme Pétunia dans son bureau. Elle est psychologue du développement socio-cognitif et a effectué une formation en remédiation cognitive. Lors de sa dernière année d'études, elle a réalisé un stage dans une association humanitaire accueillant des illettrés ainsi que des personnes recevant des enseignements en Français Langue Étrangère – personnes appelées 'les FLE'. Elle continue aujourd'hui son bénévolat au sein de cette association, tout en faisant de la recherche dans le pôle qu'elle nomme 'remédiation à l'écrit' : *« Il faudrait que ça débouche sur concrètement essayer de formaliser la démarche idéale pour accompagner les personnes »*. Une partie du travail est en lien avec l'illettrisme des adultes, mais l'essentiel porte plutôt sur les enfants en difficultés à l'école et sur la remédiation cognitive.

Mme Pétunia encadre des apprenants, mais est aussi amenée à conseiller les autres bénévoles sur leurs approches pédagogiques. De par sa formation, elle aborde l'Écrit (lecture et écriture) d'un point de vue cognitif – processus cognitifs sous-jacents –, mais aussi psychologique – estime de soi et revalorisation. De plus, elle nous apprend qu'elle a étudié deux ans à l'école d'orthophonie, dont elle a gardé des connaissances qu'elle utilise. Ses apports théoriques lui permettent de légitimer son approche et elle incite les autres bénévoles à prendre en compte ces différents aspects : *« J'essaie de faire un gros travail sur l'estime de soi, la revalorisation... Ce que les bénévoles penseront pas toujours à faire, parce qu'ils ont pas forcément conscience de la souffrance psychique de ces personnes [...] La bonne volonté ça suffit pas. Et les bénévoles ils ont du mal à comprendre que la bonne volonté suffit pas et qu'il faut vraiment se former, y en a très très peu qui comprennent ça »*. Tout en félicitant leur travail et leur présence, elle regrette leur manque de réceptivité lorsqu'elle tente de partager ses méthodes.

Lorsqu'on lui demande de nous parler des apprenants qu'elle encadre, elle évoque les fines frontières entre les profils, tantôt illettrés, tantôt FLE, tantôt analphabètes : *« Ils étaient pas vraiment illettrés enfin... à la limite quoi »*. Se fondant sur la définition de l'ANLCI, elle rapporte que de nombreux profils ne sont pas si évidents à ranger dans des cases. Malgré l'intitulé du service de l'association pour laquelle elle est bénévole, 'Lutte contre l'illettrisme', elle indique *« qu'il y a au moins 80 % de [personnes qualifiées de] français langue étrangère, les fameux FLE. Donc qui relèvent pas exactement du profil de l'illettrisme tel qu'il est défini en France par l'ANLCI »*.

D'après Mme Pétunia, les approches sont les mêmes si l'on encadre un adulte illettré ou une personne dite FLE : *« On travaille sur les mêmes processus cognitifs. Tous les êtres humains sont pareils »*. D'ailleurs, lorsqu'elle nous parle des apprenants, elle ne fait pas nécessairement la distinction entre ces personnes : *« On n'arrive jamais à trouver des profils très clairs »*. Elle qualifie ce public de volatil, peu ancré dans le temps : *« C'est une population avec laquelle c'est très difficile de travailler »*. Elle rapporte une auto-dévalorisation fréquente, un problème d'image de soi récurrent qui accentue encore les

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

difficultés d'encadrement, « *parce qu'ils s'estiment toujours nuls. Ils ont du mal à changer de regard sur eux-mêmes* ».

Lors de notre entretien, un sujet nous a paru l'affecter tout particulièrement : en effet, lorsque nous parlons des querelles entre les domaines professionnels, Mme Pétunia n'est pas surprise et déplore cet état d'esprit : les autres domaines professionnels ne « *sont pas pris en compte, alors qu'ils ont des idées aussi intéressantes [...] C'est tellement plus riche quand on va voir un peu partout, les apports... [...] C'est ça qui est terrible, les querelles intestines ! Alors moi ça ça me prend la tête, franchement c'est trop nul* ». Elle explique ce phénomène de territorialité : « *C'est toujours très difficile quand on a des approches scientifiques un peu différentes, comme l'orthophonie et la psycho, y a un moment où va y avoir un tronc commun, et régulièrement en fait les professionnels ont l'impression qu'on marche sur leurs plates-bandes. Ça c'est très délicat donc faut y aller d'un côté et de l'autre avec beaucoup de précautions* ». De son côté, elle encourage l'articulation des univers professionnels : « *Je suis en train de réfléchir justement comment faire la part des choses [dans] la collaboration entre une orthophoniste et moi* ».

### 3. Mme Bégonia

Après une formation en psychologie et un doctorat sur l'illettrisme, Mme Bégonia est devenue formatrice indépendante dans une toute nouvelle association qu'elle a créée. Ses études en sciences de l'éducation légitiment sa capacité de former des formateurs, ainsi que l'encadrement des apprenants. Elle occupe également un poste de coordinatrice pédagogique et intervient ponctuellement sur d'autres formations, toujours en lien avec l'illettrisme : « *J'ai fait toutes mes études autour de l'illettrisme, donc j'ai déjà fait mon mémoire de maîtrise sur l'illettrisme, mon DEA sur l'illettrisme, ma thèse sur l'illettrisme...* ». Ses connaissances lui permettent de maîtriser ce domaine dans lequel elle s'investit tout à fait : « *J'ai une formation approfondie donc sur l'illettrisme, en linguistique, en sciences de l'éducation, qui fait que très rapidement je vois où se situent les difficultés et les compétences de la personne* ».

Les apprenants qu'elle rencontre ont, selon elle, des profils très variés. Cependant, nous pouvons en distinguer deux grands types : les jeunes de dix-sept à vingt ans qui font une formation sans y apporter grand intérêt ni motivation, rendue difficile par le mauvais rapport qu'ils ont entretenus avec l'école et les apprentissages ; et les personnes de plus de quarante ans ayant travaillé toute leur vie qui, se trouvant au chômage, mobilisent leur détermination et leur envie d'apprendre pour s'en sortir et réintégrer le monde du travail, malgré des périodes de doutes inévitables.

Tout comme Mme Pétunia, elle distingue les illettrés des FLE, partant de la définition de l'ANLCI : « *C'est des personnes scolarisées pendant au moins cinq ans en langue française et qui ont des difficultés pour lire et écrire dans la vie quotidienne* ». Elle différencie leurs buts : insertion professionnelle pour les personnes en situation d'illettrisme, insertion sociale pour les Français Langue Étrangère. Aussi, elle révèle que ces derniers sont les plus présents en formation.

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

D'après elle, ce phénomène provient de l'incapacité des organismes qui orientent ces personnes en formation de distinguer une personne illettrée d'analphabète, avec ou sans déficience intellectuelle, etc. : « *Les personnes qui envoient en formation c'est des conseillers Mission Locale et Pôle Emploi, et ils ont beaucoup de mal à repérer les profils, voilà, et ils sont presque pas formés [... Ils] ont pas les outils et les compétences pour repérer* ».

Lorsque nous évoquons la question des relations interprofessionnelles, Mme Bégonia appuie cette idée de partenariat : « *Plus on est de gens [...] avec des compétences différentes, avec des regards différents sur la personne, mieux ça peut marcher. C'est-à-dire que si on intervient sur une personne, qu'on a tous la même formation, qu'on travaille tous dans le même sens, à mon avis c'est compliqué, parce qu'on peut passer à côté de plein plein de choses* ». Pourtant, quand on aborde le sujet d'une éventuelle collaboration avec l'orthophonie, son refus est catégorique. Il nous a semblé que ce partenariat l'avait intéressée, mais que la réaction du monde médical face à sa demande l'a découragée : « *La [nouvelle] chargée de mission illettrisme de la Fédération des Orthophonistes [...] m'a dit que non, on travaillait pas avec les formateurs, c'est vraiment deux métiers séparés, deux manières d'aborder les choses séparées, que les orthophonistes ont leurs bons outils, et que nous on a des petits outils qu'on manipule* » – nous précisons qu'elle ne fait pas référence ici à Mme Mimosa. Dans ses explications, nous avons ressenti que ses contacts avec ces quelques orthophonistes lui semblaient condescendants ou indifférents. Nous comprenons alors mieux sa réaction et la difficulté que nous avons eu pour la rencontrer.

## II. La légitimité d'accès au territoire

### 1. Légitimité liée aux parcours

#### 1.1. Légitimité théorique

Les orthophonistes sont les professionnels du langage, dans sa composante orale comme dans sa composante écrite. Les études que suivent les personnes qui s'engagent dans ce cursus visent à apporter des connaissances spécifiques dans ce domaine, aussi bien sur l'identification des troubles que sur leur remédiation. La profession est reconnue et répond à un décret de compétences (**Annexe IV**) qui certifie, selon l'article 2, que l'orthophoniste est habilité à accomplir la rééducation des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe et dysgraphie) et des dyscalculies. C'est à ce titre que Mme Fuchsia a accepté de prendre en charge Suzanne – le prénom a été changé pour préserver l'anonymat de la patiente –, une adulte qui malgré une scolarisation jusqu'à 18 ans en Institut Médico-Professionnel (IMPro) ne parvient pas à être autonome dans la vie quotidienne face au langage écrit. « *Donc moi je l'ai coté en langage écrit, à l'origine. [...] Sa demande à elle était très claire : lire et écrire, mais pour tous les jours quoi. Pour savoir un peu se débrouiller tous les jours* ».

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

La révision de ce décret en 2002 a explicité les compétences de l'orthophoniste en matière d'illettrisme : selon l'article 4, l'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer entre autres à des actions concernant la lutte contre l'illettrisme. Mme Mimosa, première chargée de mission illettrisme au sein de la Fédération Nationale des Orthophonistes (FNO), nous explique que *« le rôle qu'on peut avoir, c'est le rôle de formateur de formateurs. [...] Au sein d'une association, moi je fais ça en ce moment encore au niveau des collègues [...] je travaille avec des profs pour les aider à faire des soutiens scolaires avec mon idée »*. Le décret met en avant les compétences des orthophonistes dans des missions de prévention, de formation... Ce texte signé par le Ministère de la Santé confère aux orthophonistes un rôle légitime dans la lutte contre l'illettrisme. Mme Dahlia, orthophoniste qui a repris le poste de chargée de mission à la FNO après le départ de Mme Mimosa, nous décrit elle aussi ce poste : *« Ma mission de chargée de mission elle va consister plutôt à rencontrer les partenaires sur le terrain pour faire entendre la parole des orthophonistes »*. La FNO a organisé en 2006 une action nationale : *« On a fait dans le cadre d'un tour de France prévention [...] dans pratiquement toutes les régions de France une réunion de formation, formation de formateurs, c'est-à-dire que les orthophonistes venaient assister toute une journée, et durant laquelle on expliquait bien ce qu'était l'illettrisme et quelles étaient les actions des orthophonistes [...] dans ce sujet-là et les publics vers lesquels on pouvait être amenées à coopérer, et à charge pour elles dans leur région propre justement de prendre les contacts et puis de collaborer avec d'autres personnes sur le terrain »*.

Les formateurs qui interviennent dans la lutte contre l'illettrisme s'intéressent voire se passionnent pour ce phénomène. Certains ont pu faire un parcours universitaire approfondi sur la question de l'illettrisme, comme Mme Bégonia : *« J'ai fait toutes mes études autour de l'illettrisme, donc j'ai déjà fait mon mémoire de maîtrise sur l'illettrisme, mon DEA sur l'illettrisme, ma thèse sur l'illettrisme... Je suis devenue formatrice indépendante et j'ai créé une association »*. La légitimité alors acquise leur permet de se présenter en tant qu'acteur privilégié dans cette lutte contre l'illettrisme. D'autres, s'y intéressant plus tardivement ou n'ayant pas fait d'études dans ce domaine, auront participé ou participeront à des formations spécifiques pour devenir formateurs. Cette légitimité s'acquiert donc également sur les connaissances transmises par la formation spécifique.

De la même façon que les formateurs, les personnes issues d'un cursus médical qui se spécialisent dans l'illettrisme le font grâce à leurs études et/ou des formations. Les travaux de fin d'études et les stages pratiqués dans ce milieu apportent à la personne des connaissances spécifiques qui lui confèrent également une légitimité à travailler dans la lutte contre l'illettrisme. C'est le cas de Mme Pétunia qui a eu un parcours un peu décousu : *« J'ai fait les deux premières années d'orthophonie y a très très très longtemps mais que j'ai pas continué, [puis] j'ai repris mes études tardivement après avoir travaillé dans tout autre chose, et j'ai fait un master de psychologie du développement socio-cognitif à Lyon 2, qui s'intéressait particulièrement aux problématiques d'éducation et de formation, notamment autour de l'apprentissage de l'écrit, autant chez les enfants que les problèmes avec les adultes qui se retrouvent illettrés »*. Aujourd'hui, Mme Pétunia fait partie d'un groupe de recherche, et continue le bénévolat au sein du service de M. Géranium.

## 1.2. Légitimité empirique

Au sein des personnes qui participent à la lutte contre l'illettrisme, on retrouve également des bénévoles qui agissent dans des associations d'aide aux personnes en difficulté face à l'écrit. Ces personnes bénévoles n'ont en général pas fait d'études en lien avec ce phénomène et accordent une partie de leur temps à cette cause : « *Il a pas la disponibilité le bénévole de prendre souvent plus qu'un atelier par semaine* », nous explique M. Gérard, responsable du service illettrisme au sein d'une association humanitaire. L'expérience répétée de cette activité auprès des personnes en situation d'illettrisme leur permet de se spécialiser dans ce domaine, ce qui leur donne la légitimité d'être reconnus dans la lutte contre l'illettrisme.

Mme Pétunia nous a parlé de ces bénévoles : « *Les formateurs bénévoles, eux, c'est un peu du... C'est en freelance [mais] ils font du bon boulot parce que mine de rien ils sont là et que y a quand même un enseignement qui est dispensé et les personnes avancent* ». De plus, ces personnes sont motivées par l'aide qu'elles apportent aux illettrés, cela est un attribut supplémentaire pour leur reconnaître cette légitimité dans ces actions, bien que ces dernières soient toutefois critiquées par les milieux professionnels : « *La bonne volonté ça suffit pas. Et les bénévoles ils ont du mal à comprendre que la bonne volonté suffit pas et qu'il faut vraiment se former* », nous confie Mme Pétunia après qu'elle a été en contact avec des bénévoles au sein d'une association.

Les connaissances théoriques, si elles imputent une légitimité certaine, sont soutenues par l'expérience que développe chaque acteur au contact de ce public en difficulté. C'est grâce à cette expérience qu'ils deviennent de plus en plus compétents, et Mme Bégonia d'approuver : « *C'est en formant qu'on devient formateur* ». « *Les formateurs, au bout de 3, 4, 5 ans, ils en savent autant que moi* », nous répond d'ailleurs Mme Mimosa.

Dans la même idée, Mme Dahlia nous explique sa prise de poste à la FNO : « *Le poste devait être pourvu et du coup il fallait quelqu'un ! Donc au départ ça a pas été forcément un choix personnel [...] j'étais [...] dans les proches de [Mme Mimosa] et du bureau de la FNO* ». Elle ajoute, et c'est en cela que l'on peut associer l'expérience clinique à la légitimité de l'orthophonie dans l'illettrisme : « *À mon avis la problématique de l'illettrisme elle est très très proche de la problématique de la prévention des troubles du langage donc je pense que les deux il faut les lier. Voilà donc c'était parce que j'étais bien impliquée au niveau de la prévention primaire, au niveau des tout-petits et [...] j'y connaissais un petit peu quelque chose. Voilà c'est pas forcément un choix de sujet de l'illettrisme* ».

La reconnaissance de la valeur de cette expérience peut mener à évoluer et travailler à un niveau plus administratif dans la lutte contre l'illettrisme, comme occuper un poste de chargée de mission régionale, c'est le cas de Mme Muguet : « *J'ai été nommée sur cette fonction par le préfet de région* ».

## 2. Les discours rhétoriques sur les actions menées

### 2.1. Discours des formateurs sur leurs actions et représentation de l'illettrisme

Les acteurs sociaux que nous avons rencontrés au cours de nos entretiens ont une représentation de l'illettrisme qui est adaptée aux valeurs du monde social de l'illettrisme. Ces valeurs avant tout non médicales font que les formateurs et autres acteurs se refusent à stigmatiser les illettrés, et utilisent un vocabulaire adapté, en accord avec eux. Mme Muguet s'agace de certains propos sur l'illettrisme : « *Autour de la situation d'illettrisme, on entend des mots comme handicap, on entend des mots comme déficit cognitif. [...] Ce lien-là, pour moi je ne le fais jamais d'emblée, c'est-à-dire qu'on n'est pas en situation d'illettrisme parce qu'on est dysorthographique, dyslexique, dysgraphique, ce n'est pas automatique* ».

Les discours sur les actions de ces acteurs sociaux sont également en accord avec la représentation qu'ils se font de ce territoire. En effet, il s'agit de prendre soin de la personne et de la considérer dans son ensemble avec son histoire, son vécu et de ne pas mettre en avant ses difficultés, la maladie n'étant pas une priorité du domaine social : « *C'est souvent la démarche de partir de la vie quotidienne, de ce qu'ils savent qui est performante pour les personnes. [...] Et travailler avec des adultes et les engager dans une espèce de rééducation où il y a de la répétition, où y a du travail sur des sons, sur des syllabes, sur des mots complètement décontextualisés, personnellement c'est pas du tout une démarche à laquelle j'adhère* », témoigne Mme Muguet. Pour les acteurs au sein de ce monde social, il est important que les personnes en situation d'illettrisme ne soient pas identifiées comme des personnes en situation de handicap, ou atteints d'un déficit. Mme Bégonia raconte : « *Y en a beaucoup qui me demandent 'Est-ce que je suis seul à ne pas être arrivé à lire et à écrire ? Est-ce que vous êtes sûre que c'est possible, est-ce que vraiment on va y arriver ?'* ». Le but des formations encadrées est alors de valoriser la personne, lui permettre d'accepter l'erreur pour progresser : « *[Ils ont] besoin d'être réconfortés* ». Il s'agit d'élaborer des programmes personnalisés qui leur permettront de se sentir davantage à l'aise dans la vie sociale, trouver un emploi ou évoluer au sein de son entreprise, les rendre autonomes sans scolariser ni médicaliser. Mme Bégonia nous avoue tout de même que : « *Même si la formation est payée pour de l'insertion professionnelle et on essaye de faire en sorte que ce soit ça qu'ils disent comme projet, je crois que leur projet est plus personnel au départ* ». Ces discours sont en adéquation avec la représentation d'un modèle social répondant à des normes et des valeurs partagées par un groupe d'acteurs, ils appuient la légitimité de ceux-ci dans la lutte contre l'illettrisme.

M. Géranium nous parle de la majorité de la population de son service 'illettrisme' qui sont en fait des personnes en situation de Français Langue Étrangère : « *Nous on les prend pour se débrouiller, qu'ils arrivent à se débrouiller dans le labyrinthe des problèmes qu'ils rencontrent. Et notamment les problèmes administratifs. Sachant que à terme c'est effectivement pour qu'ils puissent s'intégrer un jour à la société française* ». Les cours dispensés au sein de l'association visent à apporter un outil pour permettre à ces

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

personnes de sortir de situations sociales difficiles, ils ont pour but de les insérer dans la société. Comme pour le milieu médical, les objectifs sont donc normatifs, même si l'individu n'est pas appréhendé de la même façon dans les deux univers, notamment concernant l'absence de stigmatisation dans le monde social associatif.

### **2.2. Discours des orthophonistes et psychologue cognitiviste sur leur rôle et leurs actions auprès des personnes illetrées**

Les acteurs médicaux semblent envisager ce phénomène multimodal avec une vision neuropsychologique. Sans écarter les stigmates de façon systématique que reconnaissent les acteurs sociaux – facteurs personnels, culturels et environnementaux –, la dimension scientifique de définitions des troubles est également prise en compte – troubles des apprentissages, déficit cognitif, trouble du langage... Cependant, nous ne retrouvons pas de discours unanime.

Les objectifs de ces acteurs médicaux sont avant toute chose d'aider les personnes en situation d'illettrisme à réinvestir le langage écrit pour qu'il soit un outil utilisable dans la vie personnelle comme dans la vie professionnelle : nous retrouvons donc l'objectif normatif cité précédemment. Il s'agit, en fonction des besoins et demandes de la personne, de repartir des pré-requis de base, et d'étayer les premiers acquis avec le gain dans sa vie quotidienne. En effet, Mme Pétunia appuie cette idée : *« C'est toujours essayer de ramener à chaque fois qu'on fait un atelier avec ces personnes, toujours les ramener vers leurs besoins, les remettre en face de leurs besoins, et passer par du super concret »*. Malgré cela, la démarche est en quelque sorte à l'inverse de celle expliquée par les acteurs sociaux : *« À force d'entraîner, ça finit par... On sent qu'y a des choses qui se délient un peu dans leur tête, c'est un peu plus facile »*, discours de Mme Pétunia allant tout à fait à l'encontre de ce que pense Mme Muguet. La progression va davantage du particulier au général : *« La discrimination phonologique [...] est vraiment la chose de base à travailler avec les personnes illetrées, donc je travaille beaucoup avec des images, alors je trouve des images de tous les jours, des fruits, des légumes, des objets faciles dont ils connaissent les noms, et alors : où est-ce que vous entendez /a/, où est-ce que vous entendez /o/, où est-ce que vous entendez /bø/ et etc. [...] J'ai ma manière de travailler avec mes apports de psycho, de remédiation cognitive »*, justifie Mme Pétunia. Mme Fuchsia nous raconte qu'avec sa patiente *« on a repris les syllabes, on a repris les sons mariés, on a repris tout ça quoi. On a tout repris »*. Le but reste, comme pour les acteurs non médicaux, de rendre ces personnes le plus autonome possible dans la vie quotidienne.

Un deuxième mode d'action est également repéré au travers des discours : donner, apporter aux acteurs sociaux des notions sur les mécanismes mis en place dans l'acquisition du langage écrit et de mécanismes d'apprentissages. *« L'orthophoniste [insiste Mme Mimosa], j'ai passé toute ma vie à le dire : collaborateur du formateur et c'est tout »*, afin qu'ils puissent davantage comprendre, réagir face à certains comportements. Par exemple, dans les actions de prévention, Mme Mimosa nous dit que : *« Dès le collège, c'est des orthophonistes qui aident [les professeurs] à voir autre chose que l'apprentissage en lui-même, notamment pour l'échec scolaire »*.

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

De plus en plus, il est mis en avant les avantages et bénéfices d'une intervention précoce pour prévenir l'illettrisme. Mme Dahlia est très investie dans ce domaine de la prévention, elle nous explique son action : « *On est vraiment sur cette dynamique-là quand on fait des actions de prévention du tout-petit, quand on va dans les maternités on donne un livre-doudou à des enfants, à des bébés qui viennent de naître en expliquant aux parents qu'ils ont un rôle pour développer le langage de leur enfant mais que à terme ça a un sens sur le développement des compétences dans les apprentissages scolaires. Voilà nous on prévient vraiment très très très précocement. Donc lutter contre l'illettrisme pour nous ça commence à zéro. En sensibilisant les parents le plus tôt possible. [... Et il y a une autre action de prévention] qui est aussi expérimentée en Alsace en ce moment c'est une opération qui est arrivée en septembre et qui s'appelle 'Un livre pour grandir' et les enfants de 3 ans qui rentrent à la maternelle on leur offre un livre sur l'école maternelle pour que les parents disposent d'un outil leur permettant aussi de faire le lien entre le monde familial dans lequel se développait l'enfant pour lequel il a du vocabulaire on va dire alimentaire, et que grâce à cet ouvrage il puisse acquérir du nouveau vocabulaire. Parce que la problématique langagière écrite dépend de la problématique langagière orale ».*

Ce rôle de formateur-conseil et d'acteur en prévention donne aux acteurs médicaux, on l'a vu précédemment, une légitimité dans ces actions de lutte contre l'illettrisme en faisant valoir des connaissances théoriques à partager avec tous les acteurs autour de la lutte contre l'illettrisme.

### **3. L'orthophonie : une collaboration possible avec les différents acteurs**

Si dans les discours, les acteurs sociaux se démarquent des orthophonistes en prônant le non scolaire et l'approche la moins rééducative possible dans leurs actions, dans les formations proposées aux personnes en situation d'illettrisme, en pratique, la frontière n'est pas toujours aussi bien marquée. En effet, les formateurs ont recours à des outils et/ou des méthodes issus du monde médical, voire spécifiquement de l'orthophonie pour parvenir à aider, répondre de façon adaptée aux besoins, à la demande des illettrés. Mme Muguet, au cours des formations qu'elle a pu encadrer s'est rendu compte qu'« *à un certain moment, ils étaient en demande de ça, parce que, au bout d'un mois, deux mois de formation, ils se rendaient compte qu'effectivement, ils ne distinguaient pas tel ou tel son et que... Là y avait une demande en disant : j'ai identifié que j'avais cette difficulté-là, je voudrais travailler là-dessus. Là ok, parce que c'est dans une démarche plus globale, y a une dynamique d'apprentissage et y a tout à coup identification d'une difficulté [...] à laquelle la personne souhaite remédier et on l'aide à y remédier ».* Mme Bégonia, lorsqu'elle entame une formation, doit évaluer le niveau des apprenants : « *Donc voilà je fais des épreuves de lecture, de mots et de pseudo-mots, de compréhension de texte, de production écrite ».* Ce type d'épreuves est utilisé lors des bilans orthophoniques évaluant les voies de lecture, et demande une analyse quantitative, mais également et surtout qualitative des résultats. Ces pratiques mettent donc en valeur la spécificité des

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

orthophonistes dans les actions autour du langage écrit et amènent à considérer ceux-ci comme des partenaires utiles dans la lutte contre l'illettrisme.

De plus, Mme Pétunia, la psychologue cognitive que nous avons rencontrée, a acquis des connaissances théoriques spécifiques sur le développement du langage écrit du fait de ses deux premières années à l'école d'orthophonie. Nous n'avons pas cherché à savoir la raison de sa réorientation en cours de cursus, mais elle nous apprend qu'elle utilise toujours actuellement les connaissances relatives à ces études. Ces compétences étayées et approfondies par ses diplômes postérieurs lui confèrent des connaissances très riches sur le sujet. Elle se sert d'ailleurs de cette richesse théorique dans son exercice auprès des personnes en situation d'illettrisme : « *Donc [dans l'association] par exemple je vais leur donner des trucs, que soit mon amie m'a conseillée soit des choses dont je me rappelle [de mes années d'école d'orthophonie], et qui relèvent tout à fait de la rééducation orthophonique, notamment au niveau de la discrimination phonologique* ». Ces éléments apportent des arguments supplémentaires qui corroborent la légitimité des orthophonistes comme collaborateurs dans la lutte contre l'illettrisme.

Mme Dalhia nous informe alors qu'« *en tant que chargée de mission de la FNO je participe au comité consultatif de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme* ». Une prise de conscience est donc amorcée au niveau national et permet d'envisager un partenariat entre l'orthophonie et l'illettrisme. En effet, l'ANLCI s'implique également dans des missions de prévention précoce : « *L'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme a développé des Actions Éducatives Familiales donc des AEF, et cette action a pour but justement de ré-ancrer les parents dans la parentalité donc dans le rôle qu'ils ont à jouer comme éducateurs de leurs enfants* ». Sur ce terrain également, le partenariat semble possible.

Les divergences observées entre les discours et les pratiques nous amènent à penser que les choses ne sont pas franchement arrêtées, et posent les questions des frontières de ce monde autour de l'illettrisme.

Il nous faut tout de même faire remarquer ici que certains partenariats entre le monde de l'orthophonie et le monde non médical de l'illettrisme existent bel et bien. Nous nous sommes entretenues avec Mme Crocus, orthophoniste n'exerçant plus, qui à la suite d'une intervention dans un GRETA a fondé le projet européen Logopédia dans le Pas-de-Calais (62), qui est une action de partenariat entre orthophonistes, formateurs et psychologues. Ce projet a été mis en place suite à une forte demande de la part des formateurs : « *J'ai été interpellée par le Greta [...] sur Calais, qui accueille en particulier un certain nombre de personnes en situation d'illettrisme... Voilà donc qui appelaient un peu à l'aide quoi donc je suis allée voir, pour essayer déjà de comprendre et de répondre à une demande ensuite de formation. [...] On m'avait demandé une formation sur la dyslexie, donc dans un premier temps j'avais l'impression qu'on mélangeait tout [...] j'ai fait quand même cette formation parce que je répondais à la demande des professionnels. Ils m'ont dit 'On a l'impression qu'on en a à peu près un sur deux qui a ce type de difficultés', ça ressemblait un peu à du n'importe quoi, et puis finalement on a fait des bilans psychométriques et orthophoniques très fouillés, et on a confirmé. [...] J'ai lancé une grosse action sur ce Greta en contactant tous les orthophonistes du secteur,*

*essentiellement des libéraux, y avait juste une salariée [...] qui ont accepté de consacrer du temps pour faire des bilans ».*

### **III. Les frontières du monde social non médical**

#### **1. Discours qui expriment les difficultés d'accès pour les acteurs médicaux à ce monde social**

##### **1.1. Des orthophonistes et psychologue cognitive qui se sentent confrontées à un monde fermé**

Les orthophonistes et la psychologue cognitive que nous avons pu rencontrer sont confrontées à un monde de prime abord exclusivement social. Elles qualifient l'accès de particulièrement difficile, et Mme Pétunia en témoigne : *« C'est compliqué le milieu de la formation. Moi en tant que psychologue j'ai énormément de mal à rentrer dedans »*. Les acteurs issus du monde médical se sentent rejetés de ce monde social, la motivation et les réseaux de connaissances dans le milieu semblent être de mise pour être reconnu à juste titre dans la lutte contre l'illettrisme. Mme Mimosa, qui fut l'une des premières orthophonistes en France à se passionner pour ce phénomène, commençait dans le plus simple anonymat, et de par sa motivation et son enthousiasme s'est fait connaître dans sa région, et reconnaître en tant que partenaire légitime dans cette lutte. *« Le docteur G. me l'a envoyée parce qu'il était de Vernon [...]. Au départ oui c'est du bouche à oreille »,* nous explique-t-elle. Cette idée de réseaux de contacts est également explicitée par Mme Pétunia : *« Ce contrat avec l'ESAT je l'ai trouvé parce que j'avais une personne du pôle de recherche, qui est dans une association, qui elle n'exerce pas en tant que psychologue, dans une association à Roanne, qui avait été contactée, et par bouche à oreille... Elle m'a dit : 'Écoute, moi j'aime bien comment tu bosses, est-ce que tu veux le faire ?' Sinon j'aurais jamais trouvé, c'est très difficile »*.

Ces difficultés sont certainement à mettre en lien avec les valeurs du monde social associatif dans lequel ces personnes issues de filières médicales désirent s'intégrer. Toutefois, Mme Mimosa déplore les barrières qui ceignent ce monde social : *« Dès que tu touches au médicalisé c'est impossible ! Tu vas voir avec l'illettrisme c'est infernal ! »*. Elle raconte un épisode qui s'est produit lors d'une université d'été sur l'illettrisme organisée à Lyon : *« On était donc deux orthophonistes et trois cents formateurs et on s'est fait huer ! Huer, huer, huer ! Ah oui, tu peux pas savoir ! Tu sais pourquoi ? Parce que dans nos tests on avait une dictée test, et la dictée tu sais que c'est mauvais, on médicalise et voilà ! [...] Fais bien bien attention à Lyon parce que le grand reproche c'est de vouloir médicaliser »*. Cette notion d'orthophonistes qui se sentent exclus du monde de l'illettrisme, nous la retrouvons dans le discours de Mme Dahlia : *« C'est que en Rhône-Alpes y a aussi un plan de lutte contre l'illettrisme qui a été fait entre [...] le préfet de région, le rectorat et plein d'associations. Donc y a des plans qui sont en cours, on n'en voit pas trop la couleur et on n'est pas associés mais nous on bataille aussi pour*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*qu'effectivement notre compétence soit reconnue* ». Et Mme Pétunia de nous confier : « *Je sais que c'est compliqué d'établir un partenariat parce que les choses sont pas encore suffisamment claires* ». Il semblerait que le milieu non médical soit très sensible à la notion de stigmatisme qu'il évite, et qu'il fait directement le lien entre cette notion et l'approche médicalisée qui, nous l'avons vu, doit sa légitimité notamment à sa capacité d'étiqueter les maladies.

D'après les acteurs médicaux, le monde social non médical semble trier les intervenants qui souhaitent l'intégrer. Ces discours dénotent une certaine frustration, celle de se voir fermer de prime abord les portes parce que la population qui constitue cette communauté, ce monde associatif, est une population qui relève en priorité de la prise en charge et d'aménagements sociaux.

### **1.2. Des acteurs sociaux qui déplorent le manque d'ouverture de ce monde social de l'illettrisme**

Il ne faudrait pas aborder ce problème avec une vision manichéenne de la situation. En effet, certains acteurs sociaux déplorent tout autant ce manque de passerelles et de partage entre ces deux milieux. Ils reconnaissent aisément l'avantage d'une pluridisciplinarité autour de ce phénomène : « *Plus on est de gens, enfin pour moi, avec des compétences différentes, avec des regards différents sur la personne, mieux ça peut marcher* », déclare Mme Bégonia. Effectivement, l'argument proposé est qu'avec différents regards orientés par différentes formations, les besoins des personnes ont plus de chances d'être entendus, « *alors que si c'est un seul formateur qui intervient sur un groupe pendant toute une année, forcément on passera à côté de certains, c'est obligé on n'est que des êtres humains* ». Avec les apports des spécificités de chacun, les formations pourraient alors être plus riches et cibler un maximum d'apprenants.

Mme Muguet en convient également : « *Je pense que vous [les orthophonistes] pouvez effectivement apporter tout un tas de choses à des formateurs, [...] les éclairer sur les pathologies qui existent, le type de réponse... sur ce que c'est qu'un certain nombre de difficultés, sur ce que ça provoque* ». Selon elle, voici où se situerait le rôle de l'orthophoniste au sein de ce monde social non médical. Mais cela ne semble pas être bien déterminé, nous étudierons cette question autour des frontières dans une prochaine partie.

« *On est confrontés à des problèmes immédiatement d'orthophonie, essentiellement la première chose à faire c'est la phonétique, parce que [les FLE] ont pas les mêmes sons-voyelles* », exprime M. Géranium. Et d'ajouter : « *Je souhaiterais d'ailleurs avoir l'aide de bénévoles orthophonistes, ce serait pas mal. Je me sens un petit peu seul* ». Ce sentiment de solitude vient peut-être du fait que son association traite davantage de personnes relevant du Français Langue Étrangère, dans des situations difficiles. En effet, Mlle Fougère, jeune orthophoniste qui a été bénévole au sein de l'association de M. Géranium, nous confie son point de vue. La confusion de ses propos semble refléter les difficultés rencontrées dans cette association, du fait que celle-ci accueille tout type de personne avec tout type de passé, de difficultés : « *C'est pas du tout organisé à*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

[l'association], *c'est pas vraiment de la lutte contre l'illettrisme, c'est... prise en charge des personnes vraiment en grande détresse sociale. Mais ils font de l'accompagnement scolaire, de la lutte contre l'illettrisme, Français Langue Étrangère, mais c'est pas vraiment de la lutte contre l'illettrisme organisée, des structures... C'est un peu différent. Y en avait on cherchait un hébergement pour le soir enfin c'était pas du tout la même chose* » .

Cependant, nous le verrons par la suite, il ne faut pas faire l'amalgame entre le thérapeute et le formateur : le thérapeute n'intervient pas dans cette lutte contre l'illettrisme, ou uniquement si une personne en situation d'illettrisme est adressé chez l'orthophoniste pour mettre en évidence ou non une pathologie du langage écrit.

### **2. Discours en faveur d'un monde social non médical fermé**

#### **2.1. Des acteurs sociaux qui redoutent l'empiétement de leur territoire : entre approches discordantes et protection des apprenants**

La notion de territoire est mise en jeu dans le phénomène de l'illettrisme. En effet, il est question du domaine d'action, et celui-ci n'est pas avancé comme pouvant être investi par des mondes qui, au vu des discours relevés, s'opposent : « *On n'est pas sur le même registre [...] C'est pas du tout la même démarche [...] On n'est pas dans la même optique* », nous précise Mme Muguet, chargée de mission régionale. Pour Mme Bégonia, la situation n'est pas expliquée différemment : « *Mais non non là c'est un fossé, c'est deux mondes très très différents l'un de l'autre* », et lorsque nous lui posons la question d'un partenariat avec des orthophonistes, sa réponse est sans appel : « *Absolument jamais* ». Cette réticence exprimée à l'égard des acteurs professionnels de santé est à analyser avec précaution.

En effet, les valeurs de ce monde de l'illettrisme sont, on l'a vu précédemment, 'anti-médicales', et les acteurs sociaux craignent qu'on ne le médicalise plus que de raison, stigmatisant ainsi les apprenants. L'approche médicale associerait quasi systématiquement l'illettrisme à un trouble du langage/des apprentissages, et c'est cette obstination pour les dys- que redoute Mme Muguet : « *En région PACA, y avait un centre de formation des apprentis qui ne jurait que par le repérage des dys-, alors il faut repérer toutes les dys-possibles : dyscalculie, dyslexie, dysorthographe, dyspraxie [...] Parce qu'ils avaient lu quelque chose ou avaient eu une conférence là-dessus et tout à coup, eux-mêmes voulaient intervenir là-dessus. Et y a un moment où moi je trouve ça dangereux parce que [y a glissement de terrain]. Je veux dire chacun sa formation, chacun son métier* ». Ce genre de comportement – chercher à tout prix une pathologie chez les apprenants – est déviant au vu des normes et des valeurs en jeu dans ce monde social.

Au cours de ces entretiens, nous avons recueilli des éléments qui nous semblent importants quant aux valeurs que revendiquent les acteurs du monde non médical. En effet, des valeurs comme la confiance en soi, l'estime de soi, la déstigmatisation font

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

l'unité de ce monde. D'après eux, ces valeurs ne concernent pas le monde médical. Les acteurs issus du monde médical ne percevraient les apprenants que par des étiquettes stigmatisantes, et c'est ce dont ils veulent les protéger. Sur cette notion, Mme Bégonia nous explique que « *[ce] qui est très difficile à expliquer aux apprenants c'est qu'il faut la prescription médicale, donc aller chez le médecin, et là ils me disent 'mais on n'est pas malades' et ils ont bien raison ! Donc finalement on fait sans !* ». L'orthophonie n'est ici envisagée que dans sa composante thérapeutique, et cela ne correspond pas à ce que cherchent ni à ce dont ont besoin les formateurs et acteurs sociaux. Ce fait est mis en valeur lorsque nous avons interrogé Mme Muguet sur une éventuelle réserve, une 'chasse gardée' des publics en situation d'illettrisme envers le monde médical. Elle nous répond : « *Mais les associations protègent. Elles protègent beaucoup les personnes parce qu'elles ont un peu peur aussi qu'on utilise un vocabulaire qui les mette mal à l'aise, c'est vrai que bon si on dit vous êtes en situation d'illettrisme, d'où vient ce déficit ou ce handicap ?* ». La protection des personnes illettrées est une valeur qui semble justifier une quasi exclusivité des acteurs sociaux dans la lutte contre l'illettrisme.

### **2.2. Des acteurs médicaux aux actions ponctuelles qui n'investissent ni ne revendiquent l'accès à ce monde social**

Nous trouvons des acteurs sociaux qui souhaiteraient que les échanges soient plus évidents avec les acteurs médicaux. D'autres parmi ces derniers, notamment des orthophonistes exerçant en libéral, ne tiennent pas à intégrer ce monde social. « *J'ai d'autres priorités que l'illettrisme puisque j'ai une patiente comme ça et qu'en cabinet* » nous explique Mme Fuchsia. Dans la représentation qu'elle se fait de l'illettrisme, « *c'est plutôt les associations qui aident* ». Suzanne, sa patiente, a d'ailleurs été dirigée chez l'orthophoniste par une association qui l'avait intégrée dans un parcours d'insertion professionnel, et qui au vu de ses difficultés en langage écrit l'avait orientée en bilan. Il n'a pas été question d'un partenariat, mais d'un relais. « *Moi je l'ai prise comme elle était et je l'aide en fonction de sa demande. Et ça s'arrête là* ».

Les orthophonistes sont tenus de dispenser des soins aux personnes en souffrance, lorsque l'objet de la souffrance se trouve dans leur domaine de compétences, mais la formation n'est pas obligatoire, et Mme Fuchsia d'appuyer ce propos : « *Je me spécialiserai pas là-dedans, soyons claires ! Moi ce qui m'importe c'est de l'aider et de faire que les choses évoluent et avancent* ». Dans le champ de l'illettrisme, certains orthophonistes n'interviennent que de façon très ponctuelle et dans la relation duelle de la rééducation, donc en temps que thérapeute. En général, ces praticiens ont un patient dans cette situation, cette dernière étant la conséquence d'une pathologie répondant à une définition médicale mise en avant par un bilan, et justifiant une prise en charge orthophonique. Les orthophonistes ne tiennent donc pas à se former outre mesure sur ce phénomène, ils corrigent, réduisent la pathologie sous-jacente, en gardant tout de même en ligne de mire la vie quotidienne et les besoins de ces adultes : « *Pour moi mon but, c'est qu'elle soit autonome [...] Quand elle reçoit un courrier elle me l'amène... Voilà, moi mon but c'est qu'elle devienne autonome pour toutes ces questions-là* ».

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Le patient de Mme Anémone répond à un profil qui diffère de celui de la patiente de Mme Fuchsia. En effet, ce patient présente des difficultés isolées de tout contexte socio-économique défavorable. L'analyse du bilan a permis de mettre en évidence une dyslexie, et Mme Anémone a « *mis en place une prise en charge tout à fait régulière à raison d'une fois par semaine. Et on a commencé par travailler le déchiffrement pur, parce que c'est vraiment ce qui lui manquait, il avait quelques mots globalement et puis effectivement que des substitutions de mots. Donc on a mis en place une prise en charge où on a travaillé d'une part que le déchiffrement, ça a été vraiment bénéfique... il a compensé tous les mécanismes de lecture. [...] Bon, par/pra c'est toujours là ma foi on fait avec. [...] il arrive à comprendre ce qu'il lit maintenant sur un texte.* Lorsque nous lui avons demandé si à plus ou moins long terme elle pensait proposer à son patient une formation, elle nous a répondu : « *Il l'a fait de sa propre initiative. Non c'est vraiment quelqu'un qui à partir du moment où il a pu dire 'Voilà je suis illettré et je veux faire quelque chose' il a changé plein de choses en fait* ». Pour Mme Anémone, son expérience clinique lui a suffi pour venir en aide et répondre à la demande de cette personne. Elle ne parle pas de s'investir dans la lutte contre l'illettrisme, elle conseille toutefois : « *Le principal message c'est laisser les portes ouvertes, parce que vous voyez, ils arrivent par des chemins détournés ces gens-là. Je pense pas qu'un illettré comme ça de bute en blanc aille sonner à la porte d'une orthophoniste en disant 'Voilà, prenez-moi'* ».

Nous l'avons vu, certains orthophonistes ne souhaitent pas s'investir dans la lutte contre l'illettrisme, bien qu'ils prennent en charge de façon exceptionnelle des adultes illettrés. Mlle Fougère nous a tout de même rapporté : « *Je me rappelle d'une maître de stage l'année dernière qui me disait 'Mais honnêtement je vois pas ce que doit faire l'orthophonie dans l'illettrisme parce que c'est social [...] Ça nous concerne pas directement [...] on n'est pas là pour traiter les problèmes sociaux'* ». L'illettrisme est donc encore loin de faire l'unanimité au sein du monde médical, certains de ces acteurs ne se reconnaissent pas la légitimité dans ce domaine.

### 3. Paradoxe et contradictions : des frontières peu claires

Un paradoxe est alors relevé : les orthophonistes ont une légitimité et des compétences spécifiques en langage écrit reconnues par le monde social de l'illettrisme. Cependant, ce monde social ne semble pas envisager l'orthophoniste sous la casquette de formateur-conseil indépendamment de la casquette thérapeutique, un rôle qui semble mal compris, peu connu. Mme Muguet, lors de l'entretien, après avoir tenu un discours assez strict sur l'orthophonie et l'illettrisme, ne séparant pas orthophonie et rééducation, a semblé étonnée de l'absence de revendication de l'orthophoniste pour son rôle de thérapeute dans le domaine de l'illettrisme : « *D'accord, donc vous êtes habilités en tant que formateur de formateurs* ». Dans cette perspective, son discours a évolué, mais est resté méfiant quant aux déviances qu'il peut y avoir par rapport à l'orthophonie, notamment l'obsession pour les dys- que nous évoquions plus haut : « *Je pense que vous pouvez effectivement apporter tout un tas de choses à des formateurs, en revanche, sur votre cœur de métier, c'est-à-dire votre travail d'orthophoniste, je pense que vous ne pouvez pas former les formateurs à apprendre des petits bouts de votre cœur de métier* ». Cette réplique montre que le fait que l'orthophoniste puisse avoir deux rôles bien distincts, l'un thérapeutique,

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

l'autre non, n'est pas intégré par les acteurs du monde social non médical. La représentation de l'orthophoniste leur semble indissociable de l'idée de médicalisation systématique et extrapolée de toutes les maladies sociales – le registre cognitif et technique. Notons que ce versant thérapeutique est souligné par les orthophonistes elles-mêmes dans leur discours.

Un partenariat voudrait être fait, nous le ressentons au travers des discours des formateurs, mais avec l'orthophoniste thérapeute comme nous le livre Mme Crocus : « *On m'avait demandé une formation sur la dyslexie, donc dans un premier temps j'avais l'impression qu'on mélangeait tout [...] j'ai fait quand même cette formation parce que je répondais à la demande des professionnels. Ils m'ont dit 'On a l'impression qu'on en a à peu près un sur deux qui a ce type de difficultés'* ». Or, les orthophonistes exerçant en libéral n'acceptent pas toujours de prendre en charge des personnes en situation d'illettrisme, ce qui ferme des portes. Mme Bégonia nous transmet son expérience : « *J'avais essayé d'orienter deux-trois adultes vers des orthophonistes, et en gros ce qu'ils me disaient c'est que déjà ils sont pas forcément formés, ça les intéresse pas forcément, et puis de toute façon ils ont suffisamment de clientèle avec les enfants pour pas se casser la tête avec les adultes. C'est un peu ça que j'ai compris. J'ai abandonné après* ». C'est un sentiment de frustration que l'on note dans ce genre de discours. De plus, en tant que thérapeutes, les orthophonistes travaillent sous prescription médicale, ce qui ne facilite pas la prise de contact.

Cette situation est difficile à dénouer : les formateurs se sentent seuls face à ce phénomène qu'ils estiment pouvoir gérer seuls, et ne cherchent pas à aller à la rencontre des orthophonistes formateurs-conseils. Comme nous l'expose Mme Dahlia : « *Le problème c'est que nous on est dans le champ médical, et donc effectivement, y a plein d'acteurs qui ont du mal à comprendre ce qu'on viendrait faire là et qui disent 'Oui mais on veut pas médicaliser notre action'* ». L'amalgame reste plus que fréquent entre ces deux casquettes, ce qui peut expliquer les difficultés qu'éprouvent les personnes issues du monde médical à intégrer le monde social de l'illettrisme.

Les discours reflètent assez bien l'ambivalence qui règne autour du domaine de l'illettrisme. Les orthophonistes pourraient se faire reconnaître dans leur rôle de formateur-conseil, et ainsi tenter de mettre en place des dialogues dont les premiers bénéficiaires seraient les personnes en situation d'illettrisme.

Les choses ne sont pas figées, et la rencontre de ces personnes illettrées peut déclencher une passion pour cette lutte. C'est de cette façon que Mme Mimosa a été confrontée pour la première fois au monde de l'illettrisme : « *[L'association] m'a téléphonée un jour en me disant : 'On a des personnes illettrées qui sont dyslexiques, est-ce que vous pouvez les voir?'* ». Après cette première rencontre, elle est devenue stagiaire au sein de leur association et quelques années après, un poste de chargé de mission était créé à la FNO. Ou encore, Mme Crocus, qui après avoir été contacté par un GRETA, a fondé ce projet de partenariat entre orthophonistes et formateurs qui a connu un franc succès.

## **IV. L'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme : les représentations des praticiens sur leur profession**

### **1. L'orthophoniste expert dans le domaine de l'illettrisme**

#### **1.1. La représentation de l'illettrisme par les experts**

La définition de l'illettrisme se construit autour du registre cognitif et technique, dans le sens où elle s'appuie sur des connaissances et une entente théoriques : la définition officielle de l'Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme (ANLCI). Cependant, le côtoiement des personnes en situation d'illettrisme a également une part d'influence sur la représentation de ce phénomène : nous pouvons donc dire que le registre relationnel et affectif entre aussi en jeu.

*« Alors l'illettrisme, c'est pas une pathologie, tu fais bien attention, c'est une situation, parce qu'ils ne savent pas lire. [...] Bon des pathologies y en a pas tant que ça, des personnes avec des pathologies du langage écrit dans ces situations-là, [...] mais ils ont toujours été rattrapés par leurs problèmes sociaux », nous explique Mme Mimosa. Mme Crocus a une représentation différente de la situation mais rejoint le point de vue de Mme Mimosa sur les facteurs sociaux : « Je pense que je n'ai vu qu'une personne illettrée qui n'avait pas de problèmes sociaux, et en réalité je ne dirai pas que c'était une personne illettrée, c'était une personne déficiente, et reconnue comme telle depuis toujours, qui a été intégrée à cette structure mais qui en réalité sortait d'un IME quoi. Donc tous les autres je pense qu'on peut dire qu'ils se caractérisent par des difficultés sociales et socio-culturelles, par une non-prise en compte de leurs difficultés tout au long de leur développement, par une mise en situation d'échec scolaire pour différentes raisons, et puis à ma grande surprise et c'était un petit peu la démarche de Logopédia, j'ai constaté que parmi eux on en avait à peu près donc un sur deux qui présentait des troubles spécifiques de type dyslexique ou dysphasique. [...] ils ont tous un... un niveau psychométrique limité [...] et un niveau de langage vraiment limité ».*

Cette notion de quotient intellectuel faible est également évoqué par Mlle Fougère, dont la maître de mémoire était Mme Crocus : *« Des personnes qui ont un QI assez faible [...] là y en a pas mal aussi. On n'en parle pas forcément mais qui ont une déficience intellectuelle légère ».* Elle partage elle aussi l'idée de la présence de problèmes sociaux récurrents dans la problématique de l'illettrisme, et mentionne *« qu'au niveau de l'âge y a pas de distinction, au niveau du sexe non plus je pense [...] Le critère récurrent qu'on trouve c'est ça, je pense qu'il y a une difficulté, parfois qu'il y a un trouble spécifique qui touche l'écrit mais après y a aussi tout le temps un problème au niveau social, au niveau familial, enfin des difficultés [...] environnementales ».*

Pour Mme Dahlia, les choses ne semblent pas si évidente : *« En ce moment quand on parle de l'illettrisme on met illettrismes au pluriel, dans la mesure où y a tellement de problématiques qui entrent en ligne de compte qu'on peut pas définir un cadre*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*particulier. On peut pas dire tous ces facteurs vont concourir à l'illettrisme. On sait qu'y a des facteurs de risques mais ensuite y a tellement de paramètres ». Nous lui avons alors demandé si les facteurs sociaux étaient un dénominateur commun au phénomène de l'illettrisme, elle exprime ses interrogations : « Oui, ça c'est une problématique qu'on retrouve, mais en même temps est-ce que à la base c'est le problème social qui prime ou est-ce que ça en devient un parce que par exemple dans la population d'illettrés vous savez qu'il y a une proportion de jeunes qui ont pas été dépistés, qui sont dyslexiques. Donc voilà est-ce qu'ils se retrouvent pas justement dans cette situation d'exclusion du fait de la non reconnaissance de leur handicap ? ».*

Nous nous sommes demandé si le fait de poser un diagnostic de dyslexie avait un impact sur les termes employés : est-on toujours illettré si on est diagnostiqué dyslexique ? Pour nous répondre, Mme Mimosa illustre son propos : « C'est une situation l'illettrisme donc ce [patient] sera un dyslexique qui est en situation d'illettrisme, tu peux avoir des boutons sur la figure et être riche et avoir des boutons sur la figure et être pauvre ! Tu vois c'est ça qu'il faut bien te mettre dans la tête et ce qu'il faut faire passer dans votre message c'est que ça n'a rien à voir pratiquement ».

Il ressort également que les illettrés vivent mal cette situation : « Y a un sentiment d'exclusion très très fort chez ces personnes, ça correspond à une réalité d'ailleurs, c'est pas qu'un sentiment. Donc y en a quand même un certain nombre qui expriment une honte. Une honte au niveau de leur conjoint, de leurs amis, des gens qu'ils rencontrent, de leurs enfants beaucoup aussi ». L'illettrisme est un phénomène multifactoriel qui reflète beaucoup de choses, notamment, selon Mme Mimosa, la santé de la personne : « L'illettrisme, un indicateur de santé'. Alors ça moi j'y crois beaucoup, parce que je l'ai toujours remarqué notamment chez les jeunes, mais pas que chez les jeunes : au fur et à mesure du stage qu'ils suivent, leur santé s'améliore, leur santé physique s'améliore ». D'après elle, l'éventuelle pathologie sous-jacente est fixe, mais la situation d'illettrisme peut se guérir, et par là-même, entraîner une amélioration de la santé physique, notamment au niveau de l'hygiène et de l'apparence. La maladie formerait alors un tout avec les aspects psychologique et relationnel du sujet. Son expérience lui permet de relever cette inter-influence.

### **1.2. La représentation de la profession au travers de la spécialisation**

L'orthophoniste investi dans la lutte contre l'illettrisme développe une connaissance spécifique dans ce domaine, lui permettant de se dire expert au sein des autres professionnels. Il a une représentation de ce phénomène selon divers points de vue : son point de vue de thérapeute du langage, mais également un point de vue relationnel grâce aux échanges, aux rencontres avec les sujets illettrés et le monde social qui les entoure : « Mais avant t'avais le GPLI qu'était à Paris. Moi j'avais des contacts fréquents et puis de bonne qualité avec ceux de Paris ». Il développe une branche de sa profession qui fait appel à ses compétences en matière de conseil et de formation, et laisse de côté le rôle thérapeutique dont il bénéficie pourtant également dans l'exercice de son métier. « Moi je vois plutôt le rôle qu'on peut avoir, c'est le rôle de formateur de formateurs. Tu vois, au sein d'une association moi je fais ça en ce moment encore au niveau des collègues. Je

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*travaille avec des profs pour les aider à faire des soutiens scolaires avec mon idée, c'est-à-dire plus ou moins pas trop scolaire, mais des soutiens pour que les enfants aient les capacités à apprendre, des compétences à apprendre [...] donc on fait des ateliers ».*

Mme Mimosa relate son expérience : *« J'ai eu contact avec des tas de gens, des personnes illettrées mais aussi des formateurs. Tu vois donc on a discuté, et puis moi [...] je me suis dit, je sais pas où je vais, alors j'ai contacté mes collègues de la FNO en leur demandant s'il y avait des gens dans la même situation que moi, est-ce qu'on pourrait pas partager nos expériences. Et à ce moment là [...] on a fait trois journées de séminaire avec les gens du GPLI qu'étaient là à ce moment-là, et on a commencé à travailler avec eux. Là il fallait trouver un cadre et ils ont créé ce poste de chargé de mission, voilà. Très en lien avec les gens du bureau qui s'occupent de la prévention etc., et de ce noyau-là qui a évolué, c'est là qu'on s'est aperçu qu'on avait des compétences dans d'autres domaines que la pathologie ».*

La passion des orthophonistes investis dans ce phénomène a mené à créer un poste au sein de la Fédération Nationale des Orthophonistes afin de faire reconnaître aux professionnels, de légitimer par la révision du décret de compétences, leur aptitude en matière de formation, conseil et prévention. L'expérience singulière de Mme Mimosa a fait se développer la représentation de la profession au sein de la FNO. *« C'est le point de vue qu'on a choisi avec la FNO [...] : on peut avoir deux casquettes : une casquette thérapeutique, complètement thérapeutique, et une casquette conseil-formateur, etc. Ça a même été tellement reconnu que maintenant c'est écrit dans notre domaine de compétence, qu'on a cette compétence de formateur dans le domaine de l'illettrisme aussi. Mais pas en tant que thérapeute ».*

Mme Dahlia éclaircit cette notion lorsque nous lui demandons s'il est préférable d'être expert dans ce domaine pour répondre aux attentes des apprenants : *« C'est pas qu'il faille être expert, faut avoir réfléchi [...] à : on sert à quoi là-dedans ? Qu'est-ce qu'on apporte ? [...] notre objectif c'est pas de remplacer les formateurs ».* À l'inverse, Mlle Fougère reconnaît qu'il est important d'avoir des connaissances mais surtout un intérêt pour ce sujet : *« Je pense pas qu'il y ait besoin d'être expert là-dedans parce que... Enfin [...] si parce qu'il faut connaître quand même un petit peu »*, propos approfondi par Mme Crocus qui nous confie : *« Plus que des compétences professionnelles précises [...] il faut peut-être une certaine éthique et une sensibilité aux personnes en grande difficulté, il faut à mon avis davantage de spécificités pour l'orthophoniste un peu éthiques, un intérêt pour les difficultés sociales et culturelles, je crois que c'est surtout ça ».*

L'orthophoniste se sert donc des outils et des connaissances en langage écrit qui lui sont propres de par sa profession, pour tenter d'apporter aux formateurs des éléments de réponse au comportement des apprenants face à l'écrit : il est collaborateur du formateur. *« Voilà ! Donc on fait une formation de deux jours un petit peu partout en France ».* Par le biais de cette formation, où les orthophonistes comme les formateurs sont accueillis, les orthophonistes s'estimant experts cherchent à transmettre des connaissances, un savoir, dans le but de faire avancer la lutte contre l'illettrisme. Pour ce qui est des formations, Mme Crocus est reconnue comme experte et est sollicitée à ce titre dans des structures : *« Je ne travaille plus en clinique du tout. Donc la formation de formateurs je le faisais*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*ponctuellement quand on me le demandait, et puis j'encadre des mémoires d'étudiants [...] J'ai eu une demande [...] du] Conseil régional je crois, et là on s'était engagé dans une formation plus large. Formation de formateurs illettrisme ».*

Rappelons cependant que l'expertise des orthophonistes dans la lutte contre l'illettrisme n'est pas reconnue par l'ensemble des mondes sociaux, d'où la notion de territoire. En effet, selon les domaines, l'approche scientifique est tantôt indispensable dans l'analyse d'un profil pédagogique et la construction d'une prise en charge, tantôt stigmatisante et secondaire au registre relationnel et affectif.

### **2. L'orthophoniste et la personne illettrée dans un contexte libéral**

#### **2.1. La représentation de l'illettrisme par les orthophonistes exerçant uniquement en libéral**

*« Pour moi, voilà, c'est quelqu'un qui n'a pas mis en place la lecture et l'écriture ! Pour x ou y raison », nous explique Mme Fuchsia. L'illettrisme n'est pas un domaine beaucoup traité en libéral. Si les personnes en situation d'illettrisme consultent des orthophonistes, dans la grande majorité des cas, c'est qu'elles ont été orientées par les formations. La représentation de ce phénomène est confuse pour les professionnels qui sont très peu confrontés à cette situation. « Je le cote en langage écrit. C'est coté en langage écrit ? Enfin moi je l'ai coté à l'époque en langage écrit avec le bilan hein, et puis voilà. Je sais même pas si y a une nomenclature pour l'illettrisme... », nous confie Mme Fuchsia. « C'est-à-dire que moi l'étiquette qu'elle soit analphabète, illettrée, qu'elle soit... j'allais dire que ça m'est un peu égal. Moi ce qui m'importe c'est de l'aider et de faire que les choses évoluent et avancent ».*

Les difficultés rencontrées autour de l'illettrisme sont également peu connues : *« Enfin moi il me semble qu'elle est sous tutelle parce qu'elle est illettrée, parce qu'elle peut pas lire son courrier, parce qu'elle peut pas quand la banque lui envoie quelque chose, le lire, le faire, même le rédiger, elle peut pas ».* De plus, ne vivant cette situation qu'en prise en charge duelle, les professionnels se trouvent dans des situations inconfortables quant à l'évaluation de l'efficacité de leur travail : *« Y a des petites bribes, y a des choses qui se mettent en place, après moi j'ai du mal à évaluer si dans la vie de tous les jours ça l'aide. J'ai un peu de mal à l'évaluer quoi. Elle vit seule, mais bon... ».*

Mme Anémone, quant à elle, se représente surtout l'illettrisme *« comme une grande souffrance déjà. Une grande souffrance, un tabou. Quelque chose qu'on garde secret, dont on ne parle pas. Outre du fait que ce soit une difficulté durable de l'apprentissage de la lecture [souvent avec] une énorme dyslexie non dépistée ».* En effet, son patient, qui présente des difficultés très ciblées sur le langage écrit, en dehors de tout contexte social défavorable, est une personne en situation d'illettrisme qui n'a jamais osé prendre la décision d'y remédier. *« C'est un monsieur dont j'ai rééduqué l'enfant, le fils. Ce petit*

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*garçon donc est venu pour une dyslexie, mais je l'ai suivi pendant plusieurs années, et puis un jour la maman m'a rappelée en me disant 'Voilà, si je passais avec mon mari, est-ce que vous accepteriez de le recevoir ?'. Et c'est comme ça qu'il est venu. Voilà. Mais ça a pris je pense des années pour lui la démarche. Et surtout quand il est venu, la demande n'était toujours pas formulée directement* ». L'élément déclencheur semble avoir été professionnel : « *C'est quelqu'un de, à mon avis, extrêmement intelligent parce qu'il a fait toute une carrière sans aucune difficulté, et même ce qui le motivait, c'est qu'il avait une promotion où on lui proposait d'être cadre dans son entreprise, et qu'il avait refusé sa place, enfin il avait refusé la promotion parce que... il savait pas lire ! Et sa frustration était énorme* ». Il n'est question ici ni de déficience intellectuelle, ni de problèmes sociaux, cela nous permet de mettre en évidence que la représentation de ce phénomène dépend des personnes rencontrées.

### **2.2. L'orthophonie et l'illettrisme dans le cadre de la prise en charge en libéral**

Malgré ces manques de connaissance reconnus et regrettés de ce phénomène, l'illettrisme ne trouve pas en libéral l'engouement que l'on peut retrouver dans le milieu social : « *Ma prise en charge elle s'arrête là, parce que d'abord j'ai pas fait de formation pour ce type de prise en charge, que j'ai cinquante rendez-vous, j'ai des formations que je fais... Enfin j'ai d'autres priorités que l'illettrisme puisque j'ai une patiente comme ça et qu'en cabinet... Moi j'exerce depuis quinze ans, c'est la première fois que j'ai cette demande-là, en cabinet. [...] Donc c'est une prise en charge... je me spécialiserai pas là-dedans, soyons claires !* ». Un autre point, c'est la difficulté pour le professionnel à gérer seul cette situation : « *Cette adulte elle est très isolée et moi j'ai pas recours à d'autres choses. Enfin y a peut-être des associations mais effectivement je les connais pas, où je pourrais peut-être moi l'orienter sur d'autres choses en fait, mais là ça s'est plutôt passé dans l'autre sens, c'est l'association qui me l'avait orientée puis ça s'arrête là* ».

L'orthophoniste exerçant de manière traditionnelle dans son cabinet et recevant ponctuellement des adultes en situation d'illettrisme semble appréhender cette situation comme un trouble du langage écrit. « *Dans le cas de [Suzanne, ...], elle n'a pas du tout mis en place la lecture et l'écriture. Quand on a repris ensemble, on a repris les syllabes, on a repris les sons mariés, on a repris tout ça quoi. On a tout repris* », nous explique Mme Fuchsia. Bien que le professionnel ait généralement conscience et prenne en compte les éléments sociaux qui accompagnent le phénomène illettrisme, il va souvent penser les résoudre en améliorant le langage écrit : « *Parce qu'on a tout repris, et puis c'est difficile parce qu'elle fait des confusions de sons, elle fait des inversions, tout ce qui est graphies contextuelles, elle a énormément de mal sur les graphies contextuelles. Toutes ces règles-là c'est difficile. Par contre elle a une assez bonne mémoire visuelle, donc on travaille pas mal là-dessus* ». Cependant, Mme Fuchsia reconnaît la difficulté de prendre en charge seule une personne en situation d'illettrisme : « *C'est une prise en charge qui est quand même très lourde parce que la demande est très forte, les progrès sont lents, y a progrès mais c'est lent, sûrement pas à hauteur des espoirs de la patiente et puis elle démoralise quoi y a aucun soutien moi j'ai de temps en temps l'impression d'être son seul soutien* ».

---

## Chapitre IV - PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

*quoi [...] C'est une prise en charge que je trouve à la fois agréable par le contact, parce qu'elle a quarante-neuf ans, et que voilà on peut échanger, et à la fois c'est pas évident, le soutien c'est lourd ».*

Les orthophonistes qui ne prennent en charge que très rarement des personnes en situation d'illettrisme, utilisent leurs compétences obtenues par la formation initiale, parfois continue, mais surtout par l'expérience, en matière de rééducation des troubles du langage écrit. Ils estiment ne pas avoir besoin d'être formés pour exercer auprès de ces publics. *« Je lui donne le meilleur de moi-même mais c'est tout ! [...] Moi je l'ai prise comme elle était et je l'aide en fonction de sa demande. Et ça s'arrête là ».* Mme Anémone met également son expérience en valeur pour répondre aux besoins de son patient et a ainsi mis en place *« une prise en charge tout à fait régulière à raison d'une fois par semaine. Et on a commencé par travailler le déchiffrage pur, parce que c'est vraiment ce qui lui manquait [...] J'ai travaillé un petit peu les inversions aussi [...] Voilà, il arrive à comprendre ce qu'il lit maintenant ».* Comme tous les professionnels travaillant auprès des apprenants, elle précise qu'il ne faut pas *« proposer un matériel infantilisant, enfin faut vraiment adapter le matériel ».* Mme Anémone apprécie particulièrement la prise en charge : *« Par rapport aux enfants ça n'a rien à voir ! Ils savent pourquoi ils sont là, ils jouent le jeu, ils l'investissent, ils reprennent toute la semaine... C'est intéressant, c'est agréable ».* Et pour cet homme les progrès ont été rapides, il a donc souhaité faire une pause dans sa rééducation et s'orienter vers une formation : *« Il l'a fait de sa propre initiative. [...] il a changé plein de choses ».*

Les supports privilégiés dans ces prises en charge sont les documents de la vie quotidienne – courrier, facture, ordonnance, magazine... – afin de pallier autant que faire se peut ce manque d'autonomie face à l'écrit, et rendre plus écologique et fonctionnelle la prise en charge : *« Cette rééducation c'est beaucoup la vie locale, donc on a une revue qui s'appelle Profil, donc elle la reçoit tous les mois, donc là souvent je sais pas si y a des petits commentaires par exemple, elle va m'amener... bon les grands articles non mais, en me disant : 'Ça ça m'intéresse, j'ai pas réussi' ».* Ce but d'autonomie semble parfois difficile à atteindre, mais les moyens déployés par le professionnel, et la motivation du patient permettent à ce dernier de faire des progrès.

---

**Chapitre V**  
**DISCUSSION DES RÉSULTATS**

## I. Validation de nos hypothèses

### 1. Hypothèse 1

La légitimité des acteurs au sein du monde de l'illettrisme se construit à travers :

- **leur parcours** : les connaissances théoriques et techniques obtenues au cours des études universitaires ou des formations, renforcées par un diplôme ou des décrets de compétences, légitiment la pratique des acteurs

- **leurs actions** : la participation active des acteurs au sein des associations fortifie leur expérience et légitime leurs connaissances ainsi que leurs compétences

Les orthophonistes et acteurs participant à la lutte contre l'illettrisme ont tendance effectivement à justifier leur légitimité dans ce domaine, par les connaissances théoriques qu'ils ont pu acquérir grâce à des études approfondies sur le phénomène de l'illettrisme, ou des études spécifiques dans le domaine du langage écrit et des apprentissages. Cette légitimité théorique est appuyée par une légitimité empirique : les connaissances semblent ne pas suffire pour répondre aux besoins et aux attentes des apprenants. Certains acteurs n'ont d'ailleurs que des connaissances liées à leur expérience auprès des personnes en difficulté face à l'écrit. Les choses tendent cependant à changer car même si on ne demande pas aux bénévoles d'avoir un parcours ciblé sur ce phénomène à l'entrée dans l'association, il y est proposé des formations sur l'illettrisme et sur les moyens pouvant être mis en œuvre pour aider les apprenants.

### 2. Hypothèse 2

Les notions de frontières et de territoire :

- **en théorie, érigent une barrière entre le monde social de l'illettrisme et le monde médical** : en général, le monde non médical craint la stigmatisation du monde médical par l'étiquetage des maladies, et ce dernier revendique le registre scientifique pour construire la prise en charge des apprenants

- **en pratique, révèlent un empiètement entre les univers des différents acteurs** : existence d'un partenariat plus ou moins explicite entre les registres cognitif et technique, et relationnel et affectif

Comme nous avons pu l'observer, le monde social de l'illettrisme est régi par un système de normes qui de prime abord n'est pas compatible avec les normes du monde médical. Ces normes se veulent déstigmatisantes, ce qui a engendré des comportements de rejet envers les personnes issues du monde médical – anecdote des orthophonistes huées lors d'une conférence pour les formateurs. Or, ce protectorat a conduit parfois à travailler sans

outils scientifiques, notamment lors des évaluations d'entrée, de mi-parcours et de sortie qui permettent pourtant d'apporter des preuves sur les progrès réalisés par les apprenants lors des formations, et de les valoriser face à ces progrès. Toutefois, nous avons pu observer, grâce aux discours des interviewés, que ce refus d'outils d'évaluation n'est plus d'actualité. En effet, même si l'on observe des débordements, comme nous l'avons noté avec les formateurs à la recherche obstinée de dys-, les spécificités de l'orthophoniste semblent mieux comprises et un partenariat peut prendre forme au profit des apprenants.

### 3. Hypothèse 3

La représentation du rôle de l'orthophoniste dans la lutte contre l'illettrisme par les orthophonistes dépend :

- **de leur degré d'expertise** : la spécialisation développe des connaissances caractéristiques qui confèrent un sentiment de légitimité et de maîtrise de la situation

- **du contexte dans lequel ils exercent** : la reconnaissance des habiletés dépend du domaine dans lequel on exerce et des acteurs côtoyés, révélant une absence de consensus à propos de la légitimité des orthophonistes au sein de la lutte contre l'illettrisme

Nous avons pu relever, au sein de notre population, différents degrés d'expertise chez les orthophonistes : celles qui s'investissent dans la lutte contre l'illettrisme et qui se sont formées, informées sur ce phénomène, revendiquent l'expertise des orthophonistes par les connaissances et la maîtrise des difficultés d'apprentissage du langage écrit, tant par leur formation initiale que par d'éventuelles formations continues, et surtout par leur expérience clinique. À l'inverse, les orthophonistes qui ne s'intéressent pas outre mesure à ce phénomène ne se sentent pas expertes dans ce domaine mais cependant capables de répondre aux attentes et besoins de la personne en situation d'illettrisme, en mettant effectivement en exergue leurs qualités de cliniciennes développées au cours de la pratique professionnelle.

## II. Analyse des résultats et rapprochement théorique

### 1. Le monde social fermé de l'illettrisme : les réseaux comme porte d'entrée

Strauss (1978) a mis en évidence l'existence de mondes sociaux séparés par des frontières qui apparaissent comme fermées. Il décrit, au sein de ces mondes sociaux, l'idée de segments ou micro-mondes à l'intérieur d'un monde social. Il note également les conflits qui peuvent exister entre ces segments car les acteurs, s'ils sont séparés en micro-mondes, ne partagent pas les mêmes idées, les mêmes expériences sur un même phénomène qui est l'objet du monde social, ici l'illettrisme. Cette segmentation a diverses causes, nous en retiendrons deux : les « expériences personnelles différentes à l'intérieur d'un même

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

monde [... et] l'empiétement d'autres mondes » (p. 274). L'orthophoniste appartient d'abord au monde social de la santé, mais le domaine de l'illettrisme constitue un des chevauchements qui peut s'opérer entre ces deux mondes. Pour autant, l'entrée dans ce monde social majoritairement constitué d'acteurs sociaux reste difficile pour les personnes issues du monde médical comme les orthophonistes ou les psychologues cognitivistes. La difficulté d'entrer dans un (micro-)monde social avec des frontières tacites mais bien présentes a été étudiée par Strauss (1978) : il soulève alors plusieurs hypothèses dont le rôle des *réseaux* de connaissance. Cette notion de réseau de connaissance semble répondre à la situation actuelle, et c'est ce que nous ont livré des personnes que nous avons rencontrées.

Nous avons en effet remarqué au cours des entretiens que les discours convergeaient vers cette idée : celle que l'illettrisme est un monde social qui a des valeurs sociales 'anti-médicales' et dans lequel il est difficile de pénétrer si l'on est issu du monde médical. Rappelons les témoignages de Mmes Mimosa et Pétunia : « *Ce contrat avec l'ESAT je l'ai trouvé parce que j'avais une personne du pôle de recherche, qui est dans une association, qui elle n'exerce pas en tant que psychologue, dans une association à Roanne, qui avait été contactée, et par bouche à oreille... Elle m'a dit : 'Écoute, moi j'aime bien comment tu bosses, est-ce que tu veux le faire ?' Sinon j'aurai jamais trouvé, c'est très difficile* », nous disait cette dernière, et Mme Mimosa livre également: « *Comment on fait comme démarche ? Moi je ne sais pas, c'est parce que les gens me connaissent, je peux pas te dire exactement. [...] Au départ oui c'est du bouche à oreille* ».

Mais au départ, il y a une demande qui vient du monde social des acteurs sociaux face à des difficultés qui persistent et ne permettent pas aux apprenants de progresser. Ainsi, quand un orthophoniste intègre une structure, une entente se crée et un partenariat peut s'instaurer. Cependant, ce partenariat ne semble pas se généraliser à la profession d'orthophoniste, mais semble bien être un partenariat avec une personne. Comme exposé dans les résultats, Mme Crocus a été contactée par un GRETA pour y présenter une formation sur la dyslexie. De cette intervention est née un projet qui a fait ancrer le nom de Mme crocus parmi ceux des experts en illettrisme, des personnes référentes. Actuellement elle continue à être sollicitée par des centres de formation pour y dispenser des formations aux formateurs.

### **2. Les valeurs et normes du monde social de l'illettrisme en définissent les frontières**

Même si l'on n'observe pas de consensus chez les auteurs sur qui du normal ou du pathologique sert à définir l'autre, il semble qu'ils s'accordent sur le fait qu'un monde social est régi par des valeurs, des idéaux élaborés à partir de normes, mais surtout des déviances.

D'après Durkheim (1937), l'état de santé – ou l'absence de tare – doit constituer la norme et servir de base à tous les raisonnements pratiques. Or, les personnes illettrées et les acteurs qui mettent en place des actions pour lutter contre l'illettrisme forment un monde

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

social où la définition de la norme semble bancal. En effet, le but des formateurs et des personnes illettrées est le même : que la personne en situation d'illettrisme réapprenne les processus de lecture et d'écriture, et sache s'en sortir dans la vie quotidienne avec ce mode de communication omniprésent aujourd'hui : le langage écrit. Cependant, il n'est pas question de parler de déviance lorsqu'on évoque les difficultés de la personne illettrée au sein de ce monde. On observe un refus que s'imposent les acteurs sociaux de stigmatiser la personne en situation d'illettrisme. L'ambiguïté est alors palpable, et le monde médical vient bouleverser ce système de norme et de déviance établi par le monde social de l'illettrisme.

La déviance de ces personnes illettrées s'établit lorsque celles-ci se retrouvent en dehors de leur monde social, face à un texte, un panneau, une lettre qu'ils ne sont pas en mesure de déchiffrer. En dehors de cette situation, et surtout au sein de leur monde social, ils ne sont pas déviants. Ce phénomène est appuyé par Canguilhem : « L'homme est sain pour autant qu'il est normatif relativement aux fluctuations de son milieu » (1943, p. 155). Cette idée est parfaitement illustrée chez le patient de Mme Anémone : nous l'avons vu, cet homme parfaitement intégré socialement et professionnellement, s'est vu dans l'obligation de refuser une promotion pour ne pas accéder à un poste de cadre où il aurait fallu manipuler le matériel écrit. « *Et sa frustration était énorme* ». À moins d'être confronté au langage écrit, il n'est pas possible de déceler chez cette personne qu'il est illettré, et c'est certainement cette illusion dans le monde social que souhaitent conserver les acteurs sociaux quand ils nous disent qu'ils refusent de stigmatiser les apprenants.

Ce stigmate, dont les acteurs sociaux veulent protéger les illettrés lorsqu'ils montrent des réticences quant à un partenariat avec des orthophonistes, est pourtant présent car dans la société actuelle, ne pas savoir lire ni écrire – à partir d'un certain âge – n'est pas normal. Le protectorat engagé par les acteurs sociaux a donc forgé les frontières de ce monde social. Bien sûr, ce stigmate ne constitue pas quelque chose de visible, quoi qu'ait pu relever la presse lors de la phase misérabiliste de la construction de l'illettrisme, dans une situation qui ne demande pas de savoir lire et/ou écrire. Goffman (1963) explique clairement que sans témoin du stigmate, celui-ci n'existe pas puisqu'il est lié à la notion de norme. Mais le fait d'avoir créé un monde social de l'illettrisme ne constitue-t-il pas en soi la stigmatisation de ce phénomène au vu des normes de la société ?

### **3. Une légitimité difficile à accorder aux orthophonistes au-delà de leurs connaissances et compétences reconnues dans le domaine du langage écrit**

La question de légitimité a été abordée dans notre travail, notamment pour comprendre des comportements de méfiance voire de rejet par certains acteurs sociaux de ce monde social de l'illettrisme à l'égard des acteurs médicaux.

Si la légitimité de la médecine et du médical est très aisément reconnue dans son monde social médical – Strauss (1985) analyse qu'il est facile et peu risqué d'accorder sa confiance au monde médical –, elle est justement discutée dans le monde social de

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

l'illettrisme. Mme Muguet, on l'a vu, défend ce point de vue : « *C'est deux choses [l'illettrisme et les pathologies du langage écrit type dyslexie, dysorthographe] très différentes qui peuvent pour certaines personnes et dans certains cas être reliées mais que je n'aborde pas du tout d'emblée ensemble* ».

Cette méfiance à l'égard des actions 'pathologisantes' des acteurs du monde médical est fondée sur l'expérience qui a mené à un comportement déviant : celle d'une formation pour jeunes apprentis qui cherchait à déceler chez tous les apprenants un trouble spécifique du langage écrit. Ce comportement de 'médicalisation' que craignent les acteurs sociaux a été étudié par Ansermet (2010) : effectivement la légitimité dont jouit le monde médical tend à faire s'étendre la médicalisation en dehors du domaine médical, il parle du processus de médicalisation de la condition humaine où le moindre inconfort de vie, ou demande sociale, est transformé en demande médicale à laquelle le milieu médical répond volontiers, transgressant ainsi la notion de territoire.

La difficulté d'interprétation en ce qui concerne le domaine de l'illettrisme est qu'une partie des personnes en situation d'illettrisme présente des troubles spécifiques du langage écrit, comme en témoigne Mme Crocus : « [Les formateurs] *m'ont dit 'On a l'impression qu'on en a à peu près un sur deux qui [est dyslexique]' [...] finalement on a fait des bilans psychométriques et orthophoniques très fouillés, et on a confirmé* ». Autour de ces personnes-là, les deux mondes s'entrecroisent et l'amalgame est facilement effectué. Le fait que certains illettrés relèvent de la pathologie appuie la légitimité de l'orthophoniste en tant qu'acteur dans la lutte contre l'illettrisme.

Cependant, ce n'est pas en tant que thérapeute du langage que l'orthophoniste s'invite dans la lutte contre l'illettrisme, mais en tant qu'acteur social : formateur-conseil, collaborateur, partenaire, et c'est ce rôle qui actuellement n'est pas encore bien perçu ni compris semble-t-il des acteurs sociaux du monde de l'illettrisme. C'est dans le but de valoriser ce rôle de formateur-conseil des orthophonistes qu'a été mis en place par la FNO le tour de France de la prévention en 2006, pour que les orthophonistes investissent à bon escient leur rôle dans la lutte contre l'illettrisme. Un colloque s'est également déroulé en 2005 à l'attention des formateurs, où des orthophonistes experts venaient parler du phénomène de l'illettrisme à travers leur profession, afin que les rôles soient définis et compris de tous les participants de cette lutte.

### **4. Expertise et élargissement du champ de compétences de l'orthophoniste : quels intérêts pour le professionnel ?**

Certaines orthophonistes – nous n'avons rencontré que des femmes – sont devenues, du fait de leur intérêt, leurs formations, leur documentation et leur implication dans la lutte contre l'illettrisme, des expertes dans ce domaine. Nous relevons deux éléments dans cette démarche : l'expertise donc la spécialisation d'un professionnel dans un domaine précis, et la reconnaissance d'un nouveau champ de compétence de l'orthophoniste.

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

La prévention, de manière générale, est une compétence attribuée volontiers à l'orthophoniste, et le rôle que les orthophonistes mènent dans cette lutte contre l'illettrisme est notamment celui de prévenir chez les enfants, de plus en plus précocement, les risques qu'ils se retrouvent en situation d'illettrisme après leur scolarité.

Le champ de compétences développé par les orthophonistes qui se sont intéressées voire passionnées pour ce phénomène dépasse les frontières du monde médical. Il est issu de rencontres avec des formateurs, mais surtout des apprenants qui permettent à l'orthophoniste de faire évoluer son regard sur sa profession et de travailler avec des adultes – ce qui, pour certains professionnels, n'est pas le pain quotidien. La rencontre avec le monde de l'illettrisme est souvent fortuite, et ne semble pas relever de la recherche d'un champ nouveau ou d'une échappatoire à la routine professionnelle : Mme Mimosa nous expliquant qu'elle s'y est intéressée dans les toutes premières années de son exercice, nous ne pouvons donc pas parler de lassitude.

L'expertise permet de mobiliser des connaissances approfondies dans un domaine, et d'appuyer la légitimité du professionnel expert dans ce domaine précis. C'est ce que définissent Dubois et coll. (2006) : « L'expert peut-être défini comme une personne dotée de compétences spécifiques, mises à disposition d'un non-expert qui se trouve face à un problème. Mais le recours à un expert nécessite que ce dernier soit identifié et qu'il soit jugé légitime, ce qui pose la question du rapport entre un expert et son environnement social ».

Pour l'orthophoniste expert en illettrisme, la question de reconnaissance et légitimité au sein du monde social de l'illettrisme est encore difficile à cerner. Les actions menées de concert entre la FNO et l'ANLCI devraient rétablir cette indétermination, et permettre que chacun comprenne et exerce son rôle dans la lutte contre l'illettrisme.

### **III. Discussion de l'outil méthodologique**

#### **1. Une posture inhabituelle ou la difficulté de prendre du recul et neutraliser**

« La première règle et la plus fondamentale est de considérer les faits sociaux comme des choses » (Durkheim, 1937, p. 108). « La sociologie invite à se défaire des représentations ordinaires, de suspendre momentanément ce que l'on sait (ou croit savoir) déjà, pour d'une part se donner une chance d'observer autrement ou autre chose, d'autre part inclure ces représentations dans l'analyse même du fait social observé. Il s'agit alors de montrer que la sociologie renvoie bien au-delà de sa définition académique à une posture spécifique qui s'efforce d'appréhender le monde social selon une démarche scientifique propre » (Fleurbaey, 2010).

Nous avons ressenti au cours de nos recherches une certaine difficulté quant à la posture sociologique à adopter, au recul nécessaire à prendre face à la population et aux

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

représentations observées. Du fait de cette posture qui nous était nouvelle, nous n'avons pas pu mener tous les entretiens de la même façon. En effet, les premiers entretiens nous ont paru difficiles, notamment sur la prise de parole, la façon de rebondir, de faire éclaircir les propos, amener des sujets... Nous nous sommes senties plus à l'aise dans les derniers, plus détachées de notre représentation personnelle et pré-professionnelle. C'est en effet ce que relève Fleuriel (2010) : « Il convient donc d'opérer une rupture. Et c'est précisément de cette rupture dont nous parlent Bourdieu, Chamboredon, et Passeron, dans *Le métier de sociologue*, (Mouton, 1968 : pp. 27-50) afin de tenir à distance nos savoirs immédiats, qui composent ces représentations spontanées, principaux obstacles à la connaissance objective de la réalité sociale ».

Nous ne pourrions cependant pas prétendre avoir acquis la posture du sociologue. En effet, la maîtriser est une question d'habitus qui se met en place suite à un entraînement à cette démarche grâce à l'expérience répétée. De la question soulevée précédemment concernant le recul nécessaire à prendre quant à nos propres représentations, elle appelle au concept d'objectivité. « Il serait naïf d'imaginer que l'objectivité se présente comme un état absolu quand on fait des sciences sociales. Plus qu'une valeur en soi, l'objectivité procède surtout d'une démarche qui consiste à prendre conscience que les savoirs immédiats peuvent constituer un obstacle à la connaissance scientifique du monde social » (Ethuin & Fleuriel, 2009).

Dans les entretiens menés, nous nous sommes rendu compte de la difficulté à sortir de nos représentations professionnelles dues à notre formation initiale sur les troubles spécifiques de l'apprentissage du langage écrit, et d'accepter des représentations différentes tant de notre profession que de nos compétences et connaissances associées. Ainsi dans certaines de nos interventions, on se surprend à vouloir défendre notre point de vue au lieu de faire expliciter et expliquer celui de l'interviewé.

### **2. Un guide d'entretien façonné au cours des entretiens et de l'évolution de notre questionnement**

Face à cette prise de conscience, nous avons, au cours de nos rencontres avec la population, ajusté notre guide d'entretien. Nous l'avons modifié en fonction de la pertinence des questions évaluée après la rencontre, et en fonction du déroulement de l'échange. Nous avons à ce titre revu les articulations de nos questions de façon à obtenir le plus de cohérence possible. De plus, nous avons parfois modifié le contenu des questions, car celles-ci ne permettaient pas assez de liberté dans la réponse, ou étaient trop orientées selon nos représentations. Ce travail sur le guide d'entretien nous a permis de nous rendre compte de l'importance d'un bon outil pour être davantage dans l'échange lors de la rencontre, et dans un échange où l'interviewé se sent écouté et non jugé.

Nous avons par ailleurs élaboré plusieurs guides d'entretien : certaines questions que nous souhaitions poser aux acteurs sociaux ou aux acteurs médicaux n'étaient pas tout à fait transposables, et ne nous permettaient pas de recueillir les éléments dont nous avions besoin. Ainsi, nous avons adapté ce guide à la profession de la personne que nous

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

interrogions et à sa place dans la lutte contre l'illettrisme. Nous n'avons pas observé le même protocole selon que nous étions face à une orthophoniste experte ou face à une orthophoniste qui n'avait rencontré qu'exceptionnellement une personne en situation d'illettrisme. Cela nous a permis de travailler sur nos questions, de les adapter davantage pour faciliter l'échange et mettre notre interlocuteur le moins en difficulté possible.

### **3. Cadre et populations**

Soumises aux diverses contraintes des personnes que nous avons rencontrées, nous n'avons pas toujours pu nous entretenir en terrain neutre : nous avons rencontré Mmes Pétunia et Mimosa à leur domicile, Mme Fuchsia et M. Géranium sur leur lieu de travail, et Mmes Bégonia et Muguet en revanche, en terrain neutre : dans une salle de la faculté de Lyon (Bron). Bien qu'un environnement familial incite l'émotivité du discours de l'interviewé, nous nous sommes rendu compte que le terrain neutre facilite un réel échange : il nous a été en effet moins évident de réaliser les entretiens au domicile des enquêtés, d'autant que l'une d'entre nous connaissait personnellement Mme Mimosa. Dans ces conditions, il est difficile d'adopter la posture sociologique dont nous avons parlé plus haut afin de mener au mieux l'entretien. Sur le lieu de travail de l'interviewé, nous avons également éprouvé plus de difficultés que dans un endroit neutre. Pour faire parler une personne sur sa pratique à l'endroit où elle effectue celle-ci, nous avons eu parfois, il nous a semblé, un comportement que nous n'aurions pas eu en terrain neutre. Aussi, et parce que nous avons rencontré des difficultés à recueillir un nombre minimum d'entretiens, nous avons effectué des entretiens téléphoniques. Ce mode d'entretien nous a posé des difficultés au niveau logistique – enregistrer l'interlocuteur grâce au haut-parleur qui a parfois connu des aléas –, mais également au niveau de l'interaction. Nous nous sommes rendu compte de l'importance du comportement non-verbal pour faire parler les personnes. Ces entretiens sont tout de même riches en données et nous ont permis d'interviewer des personnes au-delà de la région lyonnaise.

Le fait d'avoir interrogé des personnes de professions différentes ou menant des actions différentes dans la lutte contre l'illettrisme nous a parfois déstabilisées : nous ne pouvions pas faire de généralités et les discours ne se sont pas toujours rejoints. En faisant l'analyse, nous avons, en revanche, apprécié la pluralité de ces discours qui nous a permis de relativiser les propos et d'enrichir notre questionnement.

### **IV. Limites et perspectives : les orthophonistes dans la lutte contre l'illettrisme**

Une des principales limites que nous pourrions relever quant à l'élaboration de notre travail est la difficulté d'accès à la population. Nous n'avons pas pu rencontrer, comme nous le souhaitions au départ, de personnes en situation d'illettrisme. En effet, nous nous sommes adressées à différentes associations s'occupant de ces publics-là, mais les refus ou les non-réponses nous ont orientées vers une autre population. Cette difficulté, nous ne sommes pas les seules à y avoir été confrontées : Mmes Pétunia et Bégonia, qui ont

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

rédigé des travaux d'études sur les personnes illettrées, nous ont confié leurs expériences : « *Moi c'est ce que j'ai eu dans ma thèse oui. J'ai été obligée d'aller à Romans et à Saint-Étienne. Personne sur Lyon n'a accepté, non* » ; « *Ah oui ça c'est très difficile. Vraiment difficile. Y a beaucoup de personnes illettrées en France, mais elles sont très difficilement accessibles. Et la plupart des personnes que vous allez trouver dans les associations sont des Français Langue Étrangère [...] Pour trouver des adultes illettrés c'est la croix et la bannière* », nous racontent respectivement Mmes Bégonia et Pétunia. Nous avons également pu constater ce phénomène au travers du mémoire de Mlles Kalachnikoff et Suaud qui, bien qu'elles aient eu l'occasion durant leurs stages de rencontrer des personnes illettrées, dans le cadre de leur travail de recherche, elles n'y sont pas parvenues : « *Or, à l'ESAT, en IMPro ou en libéral, une autre problématique entraine en jeu pour ces personnes. Les contacts avec les centres de formation n'ont pas donné lieu à des échanges directs avec les apprenants* ».

Cette situation, nous avons souhaité nous y intéresser ici dans le but de comprendre cette inaccessibilité. Un premier élément de réponse a été avancé par Mmes Mimosa et Dahlia, on l'a vu, c'est la crainte que le monde social de l'illettrisme soit médicalisé. Et ce propos est appuyé par Mme Muguet lorsqu'elle explique que les associations « *protègent beaucoup les personnes parce qu'elles ont un peu peur aussi qu'on utilise un vocabulaire qui les mette mal à l'aise, c'est vrai que bon si on dit 'Vous êtes en situation d'illettrisme, d'où vient ce déficit ou ce handicap ?'* ». De plus, nous avons trouvé dans la littérature des éléments qui pourraient justifier cet accès difficile pour les personnes issues du monde médical : Frier (1999) relève dans son article qui porte sur le regard posé sur les illettrés, des fragments de revues, journaux allant de 1983 à 1997, qui stigmatisent, comme elle le souligne, la personne en situation d'illettrisme. Ainsi on aura pu lire dans *Le Monde* du 29 octobre 1987 : « *Fils d'un ouvrier tombé d'un échafaudage et d'une mère alcoolique, son histoire semble sortie de Zola. Mais elle se passe dans une cité HLM des Faubourgs d'Amiens, à l'orée du XXI<sup>e</sup> siècle, et ressemble à la plupart des biographies d'illettrés* », ou encore dans *L'événement du jeudi* du 19 mai 1988 : « *Système logique : néant, repères spatio-temporels : flous. Il ne s'agit pas de débilité innée, mais d'une espèce de sottise par accumulation de carences* ». Il nous est alors possible de comprendre les normes et les valeurs 'anti-médicales' qui se sont développées dans le monde social de l'illettrisme, peut-être en réaction à une interprétation rabaisante et stigmatisante de ce phénomène.

Mais il ne serait pas correct de croire que les choses n'ont pas évolué. Les discours sur ce phénomène comme sur la personne illettrée se sont adoucis, même si l'on peut encore lire de nos jours des propos indéliçables comme « *Lire est le propre de l'homme* », qui ne tiennent pas compte de l'interprétation négative de l'individu qui ne peut pas lire. Les moyens mis en œuvre pour lutter contre ce phénomène, aider la personne en situation d'illettrisme se sont développés au cours de ces deux décennies, depuis que l'illettrisme a été proclamé en 1989 priorité nationale dans la lutte contre l'exclusion.

Les orthophonistes participent, on l'a vu, à ces actions menées de lutte contre l'illettrisme. Leur rôle majeur est d'apporter leurs connaissances spécifiques sur le développement du langage écrit au service de la personne en situation d'illettrisme. Morcrette, orthophoniste, écrit en 1995 : « *À tous les moments de la lutte contre l'illettrisme (évaluation, traitement, prévention), l'orthophoniste propose son point de vue et sa spécificité* ». Elle ajoute : « *La*

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

connaissance indispensable du développement du langage oral et écrit, des influences qui le favorisent ou l'infléchissent, des troubles qui peuvent survenir, permettra à l'ensemble des partenaires impliqués une appréciation plus personnalisée des capacités et des difficultés de chacun ». Dans cette idée, elle a créé en 1993 le DMI (Difficultés et Moyens de lutte contre l'Illettrisme), outil de dépistage révisé en 2003 pour donner le RDMI (Reconnaître les Difficultés Menant à l'Illettrisme), permettant aux acteurs de la lutte contre l'illettrisme de faire un état des lieux sur les représentations et les difficultés de la personne illettrée. « Il s'agit d'évaluer des connaissances et de les rapprocher de capacités cognitives utiles et automatisables chez l'apprenant » (Morcrette, 1997). Cet outil permettra entre autre de juger s'il est nécessaire pour la personne en situation de difficulté face à l'écrit de rencontrer un orthophoniste, dans le cadre d'une rééducation d'un trouble du langage écrit.

Aujourd'hui, un accent est mis sur la prévention, et l'étude actuelle sur la révision du décret de compétences de l'orthophoniste va dans ce sens, la prévention permettant d'orienter de façon précoce les personnes en difficulté et ainsi prévenir et minimiser les troubles. L'étude de Delahaie et coll. parue en 2000 *Dyslexie développementale et illettrisme quels marqueurs ?* montre que dans la population dite illettrée, 49 % présentent une dyslexie développementale. D'après ce travail, la dyslexie développementale serait un cadre explicatif d'un retard d'acquisition, ce qui tendrait à valider l'hypothèse d'un lien fonctionnel entre la dyslexie développementale et l'illettrisme. Roustit (2000), président de la FNO, met en évidence l'importance d'informer, de prévenir : « C'est pourquoi bien en amont, avons-nous à nous préoccuper d'une prévention très précoce qui doit intervenir sur de multiples paramètres du développement de l'enfant, conditionnant, plus tard, les capacités, les aptitudes, les comportements qui vont lui permettre de s'insérer dans la vie sociale ». Afin de parvenir à toucher les populations considérées à risques, Roustit croit beaucoup en l'accompagnement parental : « En effet, la précocité d'un accompagnement familial, en matière de prévention et de dépistage chez l'enfant, s'appuie sur l'importance du rôle et de la fonction parentale. Elle la valorise, l'oriente, l'aide, l'éduque et la restaure souvent ». Plus qu'une éducation parentale par de l'information, il s'agit en réalité de procéder à l'éducation sanitaire des parents par des conseils, comme le souligne Roustit.

Afin que ce programme soit profitable à l'enfant, il est nécessaire de mettre l'accent sur le rôle fondamental de la communication humaine, sur l'importance de la relation mère/enfant dès le début de la vie, sur les étapes du développement du langage oral ainsi que sur les signes d'appels qui pourraient évoquer l'existence de difficultés pouvant signer une pathologie. Pour que cette formation parentale puisse être efficace et que les parents puissent être orientés le plus tôt possible vers les professionnels les plus adaptés, les structures d'accueil de la petite enfance (PMI, crèches, pédiatres, médecins scolaires...) devront être formés sur le développement du langage et l'éducation parentale : c'est ce à quoi s'attellent la FNO et l'ANLCI dans le cadre respectivement de l'action 'Un bébé, un livre', et des Actions Éducatives Familiales (AEF) qui ont pour but de ré-ancrer le parent dans sa parentalité comme nous l'a expliqué Mme Dahlia.

La prévention existe également aujourd'hui à un autre niveau : au collège. Mme Bégonia, formatrice indépendante, nous avait parlé de cette intervention au collège par des orthophonistes : « On restait que sur du collège [...] sur beaucoup des ateliers comme

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

*nous on appelle en atelier 'Apprendre à apprendre' ». En effet, grâce aux évaluations de sixième, il a été mis en place de manière expérimentale en 2000 dans un établissement de Haute-Normandie, un dispositif de consolidation des connaissances de base. Ce dispositif s'établit sur des heures dédoublées des matières de base où les professeurs organisent des groupes de niveau. Afin de pouvoir proposer une aide de qualité, des intervenants extérieurs prennent en charge des groupes de deux à cinq élèves. Cette méthode est suivie par les psychologues-conseillers d'orientation. « L'objectif est commun : soutenir les élèves en échec scolaire et, de ce fait, comprendre la nature des difficultés d'apprentissage pour tenter de les traiter par des outils de remédiation appropriés. Ainsi dans le domaine spécifique des apprentissages de la lecture et de l'expression écrite, le collège a fait appel à un orthophoniste dont le rôle a été défini contractuellement » (Morcrette, 2000). Le but de ce dispositif est de pouvoir proposer à chaque élève en difficulté des solutions pour pallier au mieux leurs problèmes d'apprentissage : « Les compétences théoriques et pratiques de chacun, pédagogue, psychologue, orthophoniste, peuvent se conjuguer dans une complémentarité efficace afin de comprendre mieux celui qui est au milieu du système éducatif : l'enfant » (Morcrette, 2000).*

Concernant les adultes, l'orthophoniste propose des formations pour les formateurs afin de leur apporter des connaissances spécifiques dans le domaine de l'apprentissage de l'écrit. Lors de l'entretien, Mme Bégonia nous a parlé de sa représentation de l'orthophoniste en tant que formateur : « *Sur de la formation d'adultes, je pense que [Mme Mimosa] a dû en faire de temps en temps. Voilà mais je pense que depuis qu'elle est en retraite plus rien ne se fait* ». Nous avons également pu observer dans des interviews que ces formations ne sont pas toujours bien perçues par les formateurs, notamment Mme Muguet : « *Y avait un centre de formation des apprentis qui ne jurait que par le repérage des dys-, alors il faut repérer toutes les dys- possibles : dyscalculie, dyslexie, dysorthographe, dyspraxie [...] Parce qu'ils avaient lu quelque chose ou avaient eu une conférence là-dessus et tout à coup, eux-mêmes voulaient intervenir là-dessus. Et y a un moment où moi je trouve ça dangereux, [...] chacun sa formation, chacun son métier* ».

D'après Dussourd (2006), chargée de mission prévention à la FNO, il s'agit de « formations de formateurs sur les freins aux apprentissages et les compétences cognitives nécessaires aux apprentissages (mémoire de travail, conscience phonologique, compréhension...), les dysfonctionnements nécessitant une approche pédagogique différente ». Ces formations ne visent pas à ce que les formateurs fassent un peu d'orthophonie, mais à ce qu'ils sachent orienter s'ils sont face à une personne qui présente un trouble spécifique du langage écrit. « [L'éclairage orthophonique] contribue à enrichir et à adapter de façon la plus individualisée possible l'accompagnement des personnes en situation d'illettrisme » (Dussourd, 2006). Morcrette (1995) souligne que « la remédiation et la rééducation proprement dite – si celle-ci s'avère utile – ne sont possibles que lorsqu'elles peuvent s'appuyer d'abord sur la volonté de celui qui les vit, mais aussi sur le soutien qu'il trouvera dans son entourage familial, médical, social et culturel ». Autrement dit, même lorsque la personne illettrée est en proie à des difficultés qui relèvent de la prise en charge orthophonique, le formateur conserve un rôle social très important. Il est donc question d'un partenariat. C'est cette représentation de formateur-conseil que l'orthophoniste devrait transmettre au monde social de l'illettrisme. « *La Fédération des Orthophonistes, je crois qu'ils sont au Conseil d'administration de l'ANLCI aussi* »,

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

souligne Mme Bégonia. En effet, Dussourd (2006) rappelle que « [la] participation [de la FNO] au comité consultatif de l'ANLCI [a été] actée en novembre 2005 », et cela pour permettre un rapprochement de tous les acteurs participants à la lutte contre l'illettrisme.

### V. Inégalités régionales

Notre travail avait pris une tournure assez manichéenne dans le sens où nous traitions exclusivement des difficultés à mettre en place un partenariat. Nous avons noté que le monde social des acteurs sociaux était hermétique à l'intégration des acteurs issus du monde médical dans la lutte contre l'illettrisme. Notre point de vue a évolué au fil des entretiens que nous avons recueillis, grâce auxquels nous avons pu relativiser ces propos trop scindés.

C'est finalement par le biais de nos derniers entretiens, réalisés par téléphone, que nous avons pris le plus de distance par rapport à nos premières données. En effet, le fait d'interroger des personnes travaillant dans des régions différentes de la région Rhône-Alpes – l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais – nous a permis de recueillir des propos tout à fait différents des discours que nous avons entendus auparavant. Cela a entraîné un nouveau questionnement sur le lien entre le taux d'illettrisme et les actions et structures mises en place. Selon les chiffres de l'ANLCI concernant les jeunes de 17 à 25 ans – chiffres de la JAPD-2008 – la région Rhône-Alpes, l'Alsace et le Nord-Pas-de-Calais comptent respectivement 4,0 %, 5,1 % et 7,5 % de jeunes en situation d'illettrisme, la moyenne régionale étant de 4,9 %.

Ces chiffres peuvent nous aider à comprendre pourquoi Mme Crocus (Nord-Pas-de-Calais) rencontre moins de difficultés ainsi qu'un partenariat déjà existant dans sa région qui présente le deuxième taux le plus haut de jeunes en situation d'illettrisme. Cette hypothèse est appuyée par Mme Dahlia : « [Dans le Nord] ils ont 15 % d'illettrisme donc c'est une problématique vraiment importante. Et en région Rhône-Alpes vous êtes dans la norme nationale donc 9 % ». Elle commente : « Ça change un petit peu la donne. En même temps regardez sur le site de l'Agence et ça vous allez le retrouver, c'est que en Rhône-Alpes y a aussi un plan de lutte contre l'illettrisme qui a été fait [...] on n'en voit pas trop la couleur et on n'est pas associés mais nous on bataille aussi pour qu'effectivement notre compétence soit reconnue ».

Lorsque nous exposons à Mme Crocus nos difficultés pour obtenir des rendez-vous avec des personnes du monde de l'illettrisme, celle-ci s'étonne : « Nous on a vraiment pas du tout, pas du tout du tout ce genre de réaction, y a une demande très très forte mais bon c'est peut-être lié aussi à la région [...] très certainement ». Le témoignage de Mlle Fougère nous a également mises sur la voie de cette interaction taux d'illettrisme/partnership orthophonistes-formateurs : « Mais après je sais qu'à Lille on est bien accueilli. Au contraire. Mais pas à Lyon. À Lille y en a plusieurs, y a beaucoup de personnes [...] avec les centres d'illettrisme, et y en a qui travaillent, qui y sont tout le temps, toute l'année. Chaque année y a un mémoire qui se conduit ! Et elles travaillent toute l'année, elles ont des groupes... On est bien accueilli parce que y a un personnel de longue date en fait. Alors que là [à Lyon] c'est pas forcément vu comme un partenariat ».

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

Ces données régionales nous ont permis de prendre du recul sur la situation lyonnaise et ouvre peut-être un sujet de recherche pour des étudiantes qui s'intéresseraient à cette problématique.

### **VI. Apports professionnels et personnels**

#### **1. Apports professionnels**

Ce travail de recherche a mis en avant les différents acteurs qui participent à la lutte contre l'illettrisme et a valorisé la légitimité de chacun dans ce domaine. Nous avons tenté de définir le rôle de l'orthophoniste dans les actions menées, ce rôle de collaborateur du formateur ou du professeur, ou ce rôle de formateur-conseil comme il est décrit dans notre décret de compétences, de manière qu'une complémentarité des connaissances et de compétences soit mise au profit de l'enfant et de l'adolescent pour prévenir la situation d'illettrisme, et de jeune adulte et adulte illettrés pour les accompagner et pallier le plus justement leurs difficultés.

Ce travail participe à la lutte contre l'illettrisme dans le sens où il pourrait intéresser des orthophonistes et peut-être les faire s'engager ou se documenter davantage sur ce phénomène. Il pourrait également intéresser les formateurs, et les faire mieux appréhender l'orthophoniste, lui prêter le rôle de collaborateur, et envisager un partenariat dont le principal bénéficiaire serait l'apprenant.

#### **2. Apports personnels**

Cette recherche nous a demandé une rigueur méthodologique et nous avons eu des difficultés à nous approprier la démarche préconisée en sciences sociales. Ceci étant nous sommes parvenues à produire ce travail, et cela nous a beaucoup appris sur le plan personnel et en tant que futures professionnelles.

En effet, cette recherche nous a permis de nous confronter à un milieu que nous connaissions peu, et qui de plus, est un milieu difficile d'accès pour les personnes appartenant au monde médical, ce que par ailleurs, nous ignorions. Cette confrontation nous a amenées à relativiser la légitimité et la reconnaissance que l'on prête souvent les yeux fermés au monde médical, et à prendre conscience qu'elle n'est pas acquise.

Nous profiterons également d'avoir effectué une recherche basée sur des données recueillies par l'entretien semi-directif. En effet, la neutralité, qui implique l'absence de jugement, l'habileté à poser des questions sans induire nos idées afin d'obtenir des informations sur un thème précis, sont autant de qualités que nous avons tenté de développer, et qui nous permettront de mieux appréhender notre entrée dans la profession et le monde du travail : l'entretien semi-directif et la rencontre de personnes issues d'autres professions nous auront entraînées à mener une anamnèse auprès de parents qui pour la majorité sont étrangers au monde de l'orthophonie.

---

## Chapitre V - DISCUSSION DES RÉSULTATS

Un dernier point dont nous souhaitons faire part, c'est que ce travail de recherche nous a permis de rencontrer des professionnels qui nous ont fait partager leur expérience, et nous ont encouragées dans notre démarche. Si nous décidons au cours de notre vie professionnelle de nous investir dans la lutte contre l'illettrisme, cette démarche nous aura donné la possibilité de constituer un réseau de connaissances dans ce domaine.

## CONCLUSION

---

Au terme de notre recherche, nous ne sommes pas parvenues à apporter une réponse unique à notre problématique, mais des éléments de réponses grâce à nos hypothèses qui ont été validées par les témoignages recueillis lors des entretiens.

Le développement des notions de monde social, de légitimité, d'expertise nous a permis d'analyser et de comprendre ces témoignages livrés par des acteurs de la lutte contre l'illettrisme et de proposer des éléments de réponse qui s'appuient sur la réalité sociale de ce phénomène. La légitimité que confèrent les connaissances spécifiques et l'expérience dans le domaine du langage, ainsi que l'expertise que les orthophonistes peuvent acquérir sur l'illettrisme, n'est parfois pas suffisante au regard des acteurs sociaux qui défendent les valeurs de leur monde social. Nous avons donc pu mettre en évidence la notion de réseau pour parvenir à intégrer le monde de l'illettrisme.

Nous observons par ailleurs un *distinguo* entre la place que se donnent les orthophonistes dans la lutte contre l'illettrisme et celle que leur concèdent les acteurs sociaux. En effet, nous avons remarqué que les frontières du monde social de l'illettrisme tendaient à se rendre perméables au monde médical, avec cependant la réserve émise quant aux intentions des orthophonistes intervenant dans la lutte contre l'illettrisme. Malgré des expériences engendrant des comportements déviants, certains acteurs sociaux déplorent ce manque de partage entre ces derniers et les orthophonistes.

Les actions des orthophonistes investis dans la lutte contre l'illettrisme s'étendent sur plusieurs domaines : celui de la formation et du conseil, mais également de la prévention. Ces rôles nous ont semblé peu connus des acteurs sociaux, mais également d'orthophonistes qui revêtissent exclusivement la 'casquette thérapeutique', or la prévention joue un rôle important dans le phénomène de l'illettrisme : elle permettrait que les difficultés soient repérées à temps et qu'un dispositif puisse être mis en place précocement.

Par ailleurs, la prévention fait partie du projet de remise à jour de notre décret de compétences : il va être édité prochainement un référentiel de compétences. Ces textes sont encore à l'étude, mais nous savons d'ores et déjà que le rôle de la prévention dans notre profession va faire l'objet d'un remaniement de façon à ce qu'elle prenne une part plus importante dans l'exercice de l'orthophonie. Il ne s'agit pas de faire du dépistage pour faire du dépistage. L'idée qui va être véhiculée est que chaque action de dépistage doit donner lieu à un travail de recherche, de manière à prévenir efficacement les risques de troubles des apprentissages.

La prévention est donc un domaine qui doit pouvoir donner lieu à un partenariat, d'autant plus lorsque l'on parle d'illettrisme, un phénomène qui sollicite des acteurs sociaux et des acteurs médicaux, dans le but d'agir, de mettre en forme des plans d'actions pour repérer le plus tôt possible les facteurs de risque menant à cette situation, et d'y apporter des solutions communément réfléchies et efficaces pour la personne en difficulté.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### **BIBLIOGRAPHIE**

---

#### Ouvrages :

Aïach, P., Delanoë, D. (1998). *L'ère de la médicalisation. Ecce homo sanitas*. Paris : Anthropos/Economica.

Bentolila, A. (1996). *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*. Paris : Plon.

Blanchet, A., Gotman, A. (2000). *L'enquête et ses méthodes : L'entretien*. Paris : Nathan.

Bouchayer, F., Cresson, G. Penneç. (2004). *Normes et valeurs dans le champ de la santé*. Rennes : ENSP.

Bourdieu, P. (1982). *Ce que parler veut dire*. Éditions Fayard.

Canguilhem, G. (1943). *Le normal et le pathologique*. Paris : PUF.

Combessie, J.-C. (2007). *La méthode en sociologie*. Paris : La découverte.

Durkheim, E. (1937). *Les règles de la méthode sociologique*. Paris : Flammarion.

Giroux, S., Tremblay, G. (2009). *Méthodologie des sciences humaines. La recherche en action*. Éditions ERPI.

Goffman, E. (1963) *Stigmate - Les usages sociaux des handicaps*. Paris: les éditions de Minit.

GPLI, Ministère de l'emploi et de la solidarité, (1998). *Illettrisme. De l'enjeu social à l'enjeu citoyen*. Paris : Documentation Française.

Kaufmann, J.-C. (1996). *L'entretien compréhensif*. Paris : Nathan.

Lahire, B. (2005). *L'invention de l'« illettrisme » : Rhétorique publique, éthique et stigmates*. Paris : La Découverte.

Le Breton, D. (2004). *L'interactionnisme symbolique*. Paris : PUF.

Ravon, B. (2000). *L'« échec scolaire » - Histoire d'un problème public*. Paris : in press.

Waks, F. (2006). *ATD Quart Monde Joseph Wrésinski. La pauvreté au corps à corps*. Paris : Textuel.

---

## BIBLIOGRAPHIE

### Articles de revue :

Chartier, A.-M., Frier, C., Hébrard, J., Lahire, B. et Pompugnac, J.-C. (1993) Construction sociale de l'illettrisme. Dans Besse, J.-M., de Gaulmyn, M.-M., Ginet, D., Lahire, B. (dir.) *L'« illettrisme » en questions*. Aubenas d'Ardèche : Presses universitaires de Lyon.

Delahaie, M., Billard, C., Calvet, C., Tichet, J., Gillet, P., Vol, S. (2000) *Dyslexie développementale et illettrisme quels marqueurs ?* In A.N.A.E, 11 (57) pp. 43-49.

Dussourd-Deparis, M. (2006) *L'illettrisme, la situation en 2006, le rôle de la FNO*. In L'orthophoniste (257) pp. 19-26.

Lenoir, H. (1997). Regards sur l'illettrisme. Dans Barre de Minac, C., Lete, B. *L'illettrisme, de la prévention chez l'enfant aux stratégies de formation chez l'adulte*. Paris/Bruxelles : INRP.

Lenoir, H. (2003). *Approche sociologique des adultes en situation d'illettrisme*. Conférence donnée à Bagnaux.

Morcrette, D. (2000). *Dispositif de remédiation et de consolidation en 6e, la collaboration des orthophonistes est-elle possible ?* In A.N.A.E, 11 (57) pp. 67-68.

Morcrette, D. (1997). *Évaluation(s) : mot-clé dans la lutte contre l'illettrisme*. In Glossa (56) pp. 4-9.

Roustit, J. (2000). *En amont de l'illettrisme : repérer, dépister, traiter, un travail en partenariat*. In A.N.A.E, 11 (57) pp. 69-73.

### Chapitres d'ouvrages :

Aïach, P., Fassin, D., Saliba, J. (1994). Crise, pouvoir et légitimité. In *Les métiers de la santé - Enjeux de pouvoir et quête de légitimité*. Paris : Anthropos, p. 9-42.

Best, J. (1995). Typification and social problems construction. In *Images of issues*. USA : Aldine Transaction.

Freidson, E. (1985). La maladie, déviance sociale. In *La profession médicale*. Paris : Payot, p. 211-228.

Frier, C. (1999). Presse et illettrisme : le regard de l'autre. In Blind, C.-F. (dir.) (1999). *L'illettrisme en toute lettres*. Charenton : Flohic editions.

Morcrette, D. (1995). Dys-lexiques et il-lettrés. In Ministère du travail, du dialogue social et de la participation et GPLI (1995). *Santé et insertion, un défi à l'illettrisme*. Paris : la documentation française.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Morcrette, D. (1995). L'orthophonie au service de la lutte contre l'illettrisme. In Ministère du travail, du dialogue social et de la participation et GPLI (1995). *Santé et insertion, un défi à l'illettrisme*. Paris : la documentation française.

Perdrix, R. (2007). Élaborer des frontières interprofessionnelles : un enjeu de légitimité. In Tain L. (dir.). *Le métier d'orthophoniste : Langage, genre et profession*. Éditions ENSP, p. 149-160.

Perdrix, R. (2007). Rencontrer les acteurs, comprendre une profession : l'éclairage qualitatif. In Tain L. (dir.). *Le métier d'orthophoniste : Langage, genre et profession*. Éditions ENSP, p. 283-287.

Rostaing, C. (2007). Des orthophonistes dans deux services hospitaliers : de la difficulté de faire équipe. In Tain L. (dir.). *Le métier d'orthophoniste : Langage, genre et profession*. Éditions ENSP, p. 160-172.

Strauss, A., Fagerhaugh, S., Suczek, B., Wiener, C. (1985). Maladie et trajectoires. In *La trame de la négociation - Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : l'Harmattan, p. 143-189.

Strauss, A. (1978). Une perspective en termes de monde social. In *La trame de la négociation - Sociologie qualitative et interactionnisme*. Paris : l'Harmattan, p. 269-282.

Quivy, R., Van Campenoudt, L. (2006). L'analyse des informations. In *Manuel de recherche en sciences sociales*. Belgique : Dunod, p. 192-203.

### Mémoires :

Foureix, A. (2010). *Apport de l'orthophonie aux formateurs intervenant auprès d'adultes en situation d'illettrisme*. Mémoire d'orthophonie, Université de Lille II, Lille.

Kalachnikoff, L. et Suaud, H. (2008). *Orthophonie et illettrisme un autre éclairage. Proposition de questionnements métacognitifs pour un accompagnement d'adultes lecteurs débutants face aux écrits de la vie quotidienne*. Mémoire d'orthophonie, Université de Lille II, Lille.

### Documents électroniques :

Buton, F. (2005). *SIDA et Politique : saisir les formes de la lutte*. [En ligne] <http://www.cairn.info/revue-francaise-de-science-politique-2005-5-page-787.htm>.

Collin, J. et Suissa, A.-J. (2007). *Les multiples facettes de la médicalisation du social*. [PDF] <http://www.erudit.org/revue/nps/2007/v19/n2/016048ar.pdf>

Draelants, H. (2007). *Entre le pair et l'expert, trouver la distance qui convient. Une question de légitimation pour le conseiller pédagogique ?*. [En ligne] <http://rsa.revues.org/525>.

---

## BIBLIOGRAPHIE

Dubois, S., Mohib, N., Oget, D., Schenk, E. et Sonntag, M. (2006). *Connaissances et reconnaissance de l'expert*. [En ligne] <http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/43/96/62/PDF/connex.pdf>.

Ethuin, N., Fleuriel, S., (2009). *Méthodes des sciences sociales*. [En ligne] [http://sebastien.fleuriel.free.fr/IMG/html/Licence\\_Sce\\_Po\\_methode\\_des\\_sciences\\_sociales.html](http://sebastien.fleuriel.free.fr/IMG/html/Licence_Sce_Po_methode_des_sciences_sociales.html)

Fleuriel, S. (2010). *Première partie - La sociologie : une posture*. [En ligne] <http://sebastien.fleuriel.free.fr/spip.php?article92>

Garcia, S. (2008). *L'expert et le profane : qui est juge de la qualité universitaire ?*. [En ligne] [http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/GEN\\_070\\_0066.pdf](http://www.sauvonsluniversite.com/IMG/pdf/GEN_070_0066.pdf).

### Autre :

Lahire, B. (2000). *L'illettrisme ou le monde social à l'aune de la culture*. Conférence donnée à Nancy.

### Complément bibliographique :

Baudelot, C., Establet, R. (2009). *L'élitisme républicain : L'école française à l'épreuve des comparaisons internationales*. Paris : Seuil.

Bentolila, A. (1996). *De l'illettrisme en général et de l'école en particulier*. Paris : Plon

Besse, J.-M. (2003). *Qui est illettré ? Décrire et évaluer les difficultés à se servir de l'Écrit*. Éditions Retz.

Besse, J.-M., Luis, M.-H., Paire, K., Petiot-Poirson, K., Petit Charles, E. (2004). *Évaluer les illettrismes. Diagnostic des modes d'appropriation de l'Écrit : guide pratique*. Éditions Retz.

Braconnay, B. et Millon, M. (2009). *Médicalisation des difficultés d'apprentissage : Quels enjeux identitaires pour la profession d'orthophoniste ?*. Mémoire d'orthophonie, Université de Lyon 1, Lyon.

Gal, B. et Nicollin, M. (2008). *Le processus de spécialisation en orthophonie : De la conception d'une pratique orientée à sa concrétisation*. Mémoire d'orthophonie. Université de Lyon 1. Lyon.

Leclercq, E. (2004). Introduction. In *Trajectoires : La construction des dynamiques sociales. Les cas des techniciens du supérieur*. Éditions L'Harmattan, p. 7-14.

Momot, F. (2008). *Formation continue et construction de l'identité personnelle orthophonique*. Mémoire d'orthophonie. Université de Lyon 1. Lyon.

## GLOSSAIRE

---

**AEF** : Actions Éducatives Familiales - Les AEF ont deux objectifs : prévenir le risque d'échec scolaire des enfants et favoriser l'insertion des parents en difficulté avec la lecture et l'écriture. Actuellement sur les territoires, l'essaimage de ces Actions – soutenues par le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative – est en cours et permet de produire de la valeur ajoutée aux dispositifs existants. (Source : <http://www.c2rilorraine.org/>)

**AFL** : Association Française pour la Lecture - Créée en 1967, elle est agréée 'association éducative complémentaire de l'enseignement public' et 'association pour la jeunesse et l'éducation populaire' (Ministère de la Jeunesse et des Sports). Elle participe aux travaux du CLIMOPE (Comité de Liaison des Mouvements et Organisations PÉdagogiques) et à ce titre est présente dans les IUFM. Elle représente la France au sein de l'IDEC (International Development in Europe Committee), membre de l'IRA (International Reading Association). L'AFL s'efforce de 'déscolariser' la réflexion sur la lecture. (Source : <http://www.lecture.org/>)

**ANLCI** : Agence Nationale de Lutte Contre l'Illettrisme - En 2000, le GPLI est remplacé par l'ANLCI qui propose une nouvelle organisation avec la nomination des chargés de mission dans chaque région. Les correspondants ont conservé leur fonction et travaillent désormais en collaboration avec la Chargée de Mission Régionale de l'ANLCI. (Source : <http://www.ressources-territoires.com/>)

**ATD Quart Monde** : À Toute Détresse Quart Monde - Le Mouvement ATD Quart Monde lutte pour les droits de l'homme, avec l'objectif de garantir l'accès des plus pauvres à l'exercice de leurs droits et d'avancer vers l'éradication de l'extrême pauvreté. (Source : <http://www.atd-quartmonde.org/fr.html>)

**CMU** : Couverture Maladie Universelle - La CMU 'de base' permet à tous les résidents en France de bénéficier des prestations en santé couvertes par les régimes d'assurance maladie obligatoires. Mais ces régimes ne prennent pas en charge la totalité des dépenses de santé engagées. La CMU 'complémentaire', attribuée sous conditions de ressources, est une sorte de complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire. (Source : <http://www.cmu.fr/site/index.php4>)

**CRI** : Centre Ressources Illettrisme - Les CRI, à vocation régionale ou départementale, sont implantés sur tout le territoire français. Leurs missions principales concernent l'information 'tout public' sur les actions ; la professionnalisation des acteurs, la mise en réseau des professionnels ; le conseil, la capitalisation et la diffusion de ressources. Il existe cinquante-quatre CRI départementaux ou régionaux. (Source : <http://dappic.tice.ac-orleans-tours.fr/script/>)

**ESAT** : Établissements et Services d'Aide par le Travail - Les ESAT ont succédé aux Centres d'Aides par le Travail (CAT). Ils permettent aux personnes handicapées qui n'ont

---

## GLOSSAIRE

pas acquis suffisamment d'autonomie pour travailler en milieu ordinaire, y compris en entreprise adaptée ou de façon indépendante, d'exercer une activité dans un milieu protégé. Ces personnes bénéficient, en fonction de leurs besoins, d'un suivi médico-social et éducatif. (Source : <http://www.service-public.fr/>)

**FLE** : Français Langue Étrangère - Personne étrangère ou d'origine étrangère, instruite dans sa langue maternelle mais pas dans son actuel pays de résidence. (Source : <http://www.croix-rouge.fr/>)

**FNO** : Fédération Nationale des Orthophonistes - Principal syndicat des orthophonistes, il représente la profession aux plans européen, national, régional et départemental. La FNO a un rôle d'informations auprès des orthophonistes et de la presse. (Source : <http://www.orthophonistes.fr/index.php>)

**GPLI** : Groupement Permanent de la Lutte contre l'Illettrisme - L'organisation institutionnelle de la lutte contre l'illettrisme a démarré en 1984 avec la création du GPLI et la nomination de huit Correspondants Départementaux 'illettrisme'. (Source : <http://www.ressources-territoires.com/>)

**GRETA** : GRoupement d'ÉTABlissements publics locaux d'enseignement - Un GRETA est une structure de l'Éducation nationale. Il s'agit d'un groupement d'établissements publics d'enseignement qui organise des actions de formation continue pour adultes, du CAP au BTS dans la plupart des métiers. Il s'appuie sur les ressources en équipement et personnel de ces établissements pour construire une offre de formation adaptée à l'économie locale. (Source : <http://www.education.gouv.fr/>)

**IMPro** : Institut Médico-Professionnel - L'IMPro propose une éducation générale et une formation professionnelle dans le but d'autonomiser ses participants. Il accueille des personnes atteintes d'une déficience mentale qui peut être associée à une déficience motrice, de 14 à 20 ans, voire des jeunes adultes handicapés ne pouvant être admis dans les établissements pour adultes handicapés désignés par la C.D.A.P.H. (Commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). (Source : <http://www.adapei78.com/adapei/index.htm>)

**INSEE** : Institut National de la Statistique et des Étude Économique - L'INSEE est une direction générale du ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie. Il produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. L'Insee assure la coordination du service statistique public français. Il veille au respect du secret statistique. Il représente la France dans les instances communautaires et internationales chargées de l'harmonisation statistique. (Source : <http://www.insee.fr/fr/default.asp>)

**JAPD** : Journée d'Appel de Préparation à la Défense - Elle remplace le service national depuis 1998. Elle est obligatoire pour les filles et les garçons de 16 à 25 ans. Lors de cette journée, en plus des modules d'information sur la défense, des épreuves sont proposées afin de dépister les jeunes en situation d'illettrisme.

---

## GLOSSAIRE

**OCDE** : Organisation de Coopération et de Développement Économiques - Sa mission est de promouvoir les politiques qui amélioreront le bien-être économique et social au niveau mondial. (*Source : <http://www.oecd.org>*)

**RMI** : Revenu Minimum d'Insertion - Le RMI, remplacé par le RSA (Revenu de Solidarité Active) depuis le 1<sup>er</sup> juin 2009, apporte une incitation financière aux personnes sans ressource qui reprennent un emploi, et complète les ressources des personnes dont l'activité professionnelle ne leur apporte que des revenus limités. (*Source : <http://www.pratique.fr/>*)

---

# ANNEXES

## **Annexe I : Le projet Logopédia**

Le projet Logopédia est une action de partenariat entre orthophonistes, formateurs et psychologues, auprès d'adultes d'un GRETA du Pas-de-Calais présentant des troubles particuliers et/ou spécifiques du langage oral ou écrit. Cette action est financée par le fonds social européen.

« Son originalité repose sur le croisement de regards et de compétences de différents professionnels et une mise en synergie des aides pour aboutir à un véritable projet fonctionnel pour chaque stagiaire » (Clabaux & Lefèvre, 2006, *in* Foureix, 2010).

L'action s'articule autour de trois axes :

- L'évaluation des stagiaires :

Bilans psychologiques et psychométriques, orthophoniques et évaluations pédagogiques.

- La formation et la remédiation :

Un emploi du temps sur mesure est proposé à chaque stagiaire en fonction de son profil et de ses disponibilités. Il bénéficie d'un apprentissage de la lecture, de l'écriture et du calcul ainsi que d'ateliers spécifiques variés comme l'informatique, la cuisine ou encore les arts manuels. Le formateur met donc en œuvre une pédagogie différenciée.

En parallèle de cette action de formation, une remédiation orthophonique, un atelier de langage oral et un groupe de parole sont mis en place.

La remédiation orthophonique consiste en une prise en charge individuelle d'une heure par semaine. Elle a pour objectif de renforcer les stratégies de lecture positives, les stratégies compensatoires et de travailler les compétences déficitaires : discrimination et mémoires auditive et visuelle, morphosyntaxe, fusions syllabique et phonémique, informativité et pragmatique (Clabaux, Lefèvre, 2006 *in* Foureix, 2010).

L'atelier de langage oral est animé conjointement par un orthophoniste et un formateur pour six stagiaires, à raison d'une séance hebdomadaire d'une heure et demi. Il a pour objectifs l'acquisition de vocabulaire, le travail de la compréhension orale, des compétences pragmatiques et de la construction de phrases.

Le groupe de parole a quant à lui pour objectifs, entre autres, de permettre aux stagiaires d'échanger sur leur vécu et leurs difficultés, et de laisser la place à l'affirmation de soi. Ce groupe, animé par un psychologue, est prévu une fois par semaine pour une durée d'une heure.

Enfin, d'autres actions ponctuelles ont pu être proposées, notamment un atelier vidéo.

---

## ANNEXE I

- Information, sensibilisation et formation des acteurs :

Chacun de ces ateliers participe à ce dispositif dans le cadre de ces compétences propres, en complémentarité avec les autres professionnels, afin de construire un projet individualisé pour chaque stagiaire. Il s'agit d'un décloisonnement des professions, avec un réel partage des connaissances notamment lors des différents comités de liaison et de suivi. « Les formateurs ont apporté leur savoir pédagogique et leur expérience de terrain face à un public difficile et en grande précarité tandis que les orthophonistes ont aidé à la compréhension des troubles et à l'élaboration de nouvelles prises en charge et exercices pédagogiques » (Clabaux, Lefèvre, 2006, *in* Foureix, 2010).

*(Source : Foureix, A. (2010). Apport de l'orthophonie aux formateurs intervenant auprès d'adultes en situation d'illettrisme. Mémoire d'orthophonie, Université de Lille II, Lille)*

## **Annexe II : Guide d'entretien**

### Trajectoire sociale et trajectoire individuelle :

Quelle est votre mission auprès des personnes en situation d'illettrisme / des professionnels ?

Qu'est-ce qui vous a amené à travailler auprès de personnes en situation d'illettrisme ?

Que souhaitez-vous leur apporter ?

Quelles sont les demandes / objectifs des apprenants ?

### Travail :

Aujourd'hui, quelle est la nécessité du langage écrit dans le monde du travail ?

### Intégration :

Quel est l'impact de l'absence de maîtrise du langage écrit au quotidien ?

### Stigmate :

Parlez-nous des personnes illettrées que vous rencontrez...

Pourrait-on dresser un profil ?

D'après vous, de quoi les apprenants ont-ils besoin ? [*Corrélation entre la demande des patients et les besoins supposés ?*]

### Norme :

Quelle définition donneriez-vous de l'illettrisme ?

Voici la définition officielle de l'ANLCI : « Situation des personnes qui ont été scolarisées, mais qui ne maîtrisent pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans la vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers, pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et/ou n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et/ou appréhendent ce moyen d'expression et de communication. En France comme dans la plupart des pays industrialisés, de 10 à 20 % de la population adulte se trouve concernée à des degrés divers par l'illettrisme ». Qu'en pensez-vous ?

---

## ANNEXE II

D'autres définitions évoquent une scolarisation minimale de 5 ans, présentent des statistiques allant de 7 à 40 % d'illettrés en France (contre 10 à 20 % pour l'ANLCI), ajoutent quasi systématiquement des problèmes culturels, sociaux et/ou psychologiques...  
Qu'en pensez-vous ?

Quand la formation / la prise en charge cesse-t-elle ? Pourquoi ?

Dans quelle mesure les buts initiaux sont-ils considérés comme atteints ?

### Médicalisation :

Comment se déroule une formation au sein de cette association / une prise en charge en cabinet ?

Quelle est la place de l'orthophonie dans l'illettrisme ? Dans les associations ? En cabinet ?

D'après vous, quelle est l'endroit le plus adéquat pour répondre aux demandes des apprenants ?

Orientez-vous certains apprenants vers des associations / des formations / des orthophonistes ?

D'après votre expérience, y a-t-il une pathologie sous-jacente à la situation d'illettrisme ?

Y a-t-il d'autres facteurs que les difficultés en langage écrit qui entrent en jeu chez une personne en situation d'illettrisme ?

*[Pour les orthophonistes] : Comment cela se passe-t-il avec la Sécurité Sociale ?*

### Engagement :

Votre travail est-il effectué en tant que bénévole ?

Cette qualité de bénévole a-t-elle un impact sur votre action dans la lutte contre l'illettrisme ?

### Expertise :

L'illettrisme est-il un domaine que vous abordez facilement ? (Du point de vue de vos connaissances)

Si oui, depuis quand ?

Attribuez-vous cette facilité à la théorie que vous avez acquise ou à votre expérience ?

Pensez-vous qu'il faille être expert pour travailler dans ce domaine ?

---

## ANNEXE II

*[Pour les orthophonistes]* : Pensez-vous que la formation initiale suffise pour traiter le problème de l'illettrisme ?

Territoire :

*[Pour les orthophonistes]* : Formez-vous des formateurs, comme l'autorise notre décret de compétences ?

Travaillez-vous en partenariat avec d'autres professionnels impliqués dans cette lutte ?

Parlez-nous de vos relations...

Ce partenariat est-il évident ?

Comment se déroulent vos actions en commun ?

Avez-vous été confronté à des réticences provenant d'autres professionnels ?

*[Pour les orthophonistes]* : Pour notre mémoire, nous avons démarché des associations, des formateurs, des centres de formation, mais nous n'avons pas été reçues, nous avons trouvé qu'il était difficile d'entrer dans ce monde, est-ce qu'en tant qu'orthophoniste vous ressentez ces mêmes barrières ?

## **Annexe III : Définitions de l'illettrisme**

### Définitions de l'UNESCO : L'analphabétisme fonctionnel

Définition de 1958 : « Est fonctionnellement analphabète toute personne incapable de lire et d'écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec sa vie quotidienne. »

Définition de 1978 : « Est fonctionnellement alphabétisée toute personne capable d'exercer toutes les activités pour lesquelles l'alphabétisation est nécessaire dans l'intérêt du bon fonctionnement de son groupe et de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer à lire, écrire et calculer en vue de son propre développement et de celui de la communauté. »

### Définition du GPLI (1995) :

« Le GPLI considère comme relevant de situations d'illettrisme des personnes de plus de seize ans, ayant été scolarisées, et ne maîtrisant pas suffisamment l'écrit pour faire face aux exigences minimales requises dans leur vie professionnelle, sociale, culturelle et personnelle. Ces personnes, qui ont été alphabétisées dans le cadre de l'école, sont sorties du système scolaire en ayant peu ou mal acquis les savoirs premiers pour des raisons sociales, familiales ou fonctionnelles, et n'ont pu user de ces savoirs et (ou) n'ont jamais acquis le goût de cet usage. Il s'agit d'hommes et de femmes pour lesquels le recours à l'écrit n'est ni immédiat, ni spontané, ni facile, et qui évitent et (ou) appréhendent ce moyen d'expression et de communication. »

### Définition de l'ANLCI (2003) :

« L'illettrisme qualifie la situation de personnes de plus de 16 ans, qui, bien qu'ayant été scolarisées, ne parviennent pas à lire et comprendre un texte portant sur des situations de leur vie quotidienne, et/ou ne parviennent pas à écrire pour transmettre des informations simples. Pour certaines personnes, ces difficultés en lecture et écriture peuvent se combiner, à des degrés divers, avec une insuffisante maîtrise d'autres compétences de base comme la communication orale, le raisonnement logique, la compréhension et l'utilisation des nombres et des opérations, la prise de repères dans l'espace et dans le temps, etc. Malgré ces déficits, les personnes en situation d'illettrisme ont acquis de l'expérience, une culture et un capital de compétences en ne s'appuyant pas ou peu sur la capacité à lire et à écrire. Certaines ont pu ainsi s'intégrer à la vie sociale et professionnelle, mais l'équilibre est fragile, et le risque de marginalisation permanent. D'autres se trouvent dans des situations d'exclusion où l'illettrisme se conjugue avec d'autres facteurs. »

Les situations d'illettrisme sont à différencier des situations d'analphabétisme. L'analphabétisme désigne l'absence ou l'insuffisance de la capacité à lire et à écrire en

---

### ANNEXE III

langue française, mais pour les personnes étrangères ou d'origine étrangère n'ayant jamais appris un code écrit.

*(Source : <http://www.prisme-limousin.fr/illettrisme/definitions.php>)*

## **Annexe IV : Décret de compétences de l'orthophoniste**

Art. 1er. - L'orthophonie consiste :

- à prévenir, à évaluer et à prendre en charge, aussi précocement que possible, par des actes de rééducation constituant un traitement, les troubles de la voix, de l'articulation, de la parole, ainsi que les troubles associés à la compréhension du langage oral et écrit et à son expression ;
- à dispenser l'apprentissage d'autres formes de communication non verbale permettant de compléter ou de suppléer ces fonctions.

**Art. 2. - Dans le cadre de la prescription médicale, l'orthophoniste établit un bilan qui comprend le diagnostic orthophonique, les objectifs et le plan de soins. Le compte rendu de ce bilan est communiqué au médecin prescripteur accompagné de toute information en possession de l'orthophoniste et de tout avis susceptible d'être utile au médecin pour l'établissement du diagnostic médical, pour l'éclairer sur l'aspect technique de la rééducation envisagée et lui permettre l'adaptation du traitement en fonction de l'état de santé de la personne et de son évolution.**

Art. 3. - L'orthophoniste est habilité à accomplir les actes suivants :

1. Dans le domaine des anomalies de l'expression orale ou écrite :

- la rééducation des fonctions du langage chez le jeune enfant présentant un handicap moteur, sensoriel ou mental ;
- la rééducation des troubles de l'articulation, de la parole ou du langage oral (dysphasies, bégaiements) quelle qu'en soit l'origine ;
- la rééducation des troubles de la phonation liés à une division palatine ou à une incompétence vélo-pharyngée ;
- la rééducation des troubles du langage écrit (dyslexie, dysorthographe, dysgraphie) et des dyscalculies ;
- l'apprentissage des systèmes alternatifs ou augmentatifs de la communication.

2. Dans le domaine des pathologies oto-rhino-laryngologiques :

- la rééducation des troubles vélo-tubo-tympaniques ;
- la rééducation des fonctions oro-faciales entraînant des troubles de l'articulation et de la parole ;

---

## ANNEXE IV

- la rééducation et la conservation de la voix, de la parole et du langage, la démutisation et l'apprentissage de la lecture labiale, y compris dans le cas d'implants cochléaires ou d'autres dispositifs de réhabilitation ou de suppléance de la surdité ;
- la rééducation des troubles de la déglutition (dysphagie, apraxie et dyspraxie bucco-linguo-faciale) ;
- la rééducation des troubles de la voix d'origine organique ou fonctionnelle pouvant justifier l'apprentissage des voix oro-œsophagienne ou trachéo-pharyngienne et de l'utilisation de toute prothèse phonatoire.

### 3. Dans le domaine des pathologies neurologiques :

- la rééducation des dysarthries et des dysphagies ;
- la rééducation des fonctions du langage oral ou écrit liées à des lésions cérébrales localisées (aphasie, alexie, agnosie, agraphie, acalculie) ;
- le maintien et l'adaptation des fonctions de communication dans les lésions dégénératives du vieillissement cérébral.

**Art. 4. - La rééducation orthophonique est accompagnée, en tant que de besoin, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.**

**L'orthophoniste peut proposer des actions de prévention, d'éducation sanitaire ou de dépistage, les organiser ou y participer. Il peut participer à des actions concernant la formation initiale et continue des orthophonistes et éventuellement d'autres professionnels, la lutte contre l'illettrisme ou la recherche dans le domaine de l'orthophonie.**

Art. 5. - Le décret no 83-766 du 24 août 1983 modifié fixant la liste des actes professionnels accomplis par les orthophonistes ainsi que l'article 1er du décret du 25 mars 1965 susvisé sont abrogés.

Art. 6. - La ministre de l'emploi et de la solidarité et le ministre délégué à la santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

*(Source : [http://www.orthophonistes.fr/article\\_orthophonie\\_7\\_les-competences-de-l-orthophoniste.htm](http://www.orthophonistes.fr/article_orthophonie_7_les-competences-de-l-orthophoniste.htm))*

---

## TABLE DES MATIÈRES

# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>ORGANIGRAMMES.....</b>	<b>2</b>
<b>REMERCIEMENTS.....</b>	<b>5</b>
<b>SOMMAIRE.....</b>	<b>6</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>8</b>
<b>PARTIE THÉORIQUE.....</b>	<b>10</b>
1. MÉCANISMES DE LA CONSTRUCTION DE L'ILLETTRISME : UNE ORGANISATION COLLECTIVE ÉMANANT DU MILIEU ASSOCIATIF.....	11
1.1. <i>De l'existence d'un fait social à la naissance d'un problème social : le modèle de l'illettrisme.</i>	12
1.2. <i>L'insertion sociale des personnes en situation d'illettrisme.</i>	13
1.3. <i>L'insertion professionnelle des personnes en situation d'illettrisme.</i>	15
1.3.1. Les difficultés rencontrées face au monde du travail.....	15
1.3.2. La formation professionnelle : adaptation sociale.....	16
2. CONSTRUCTION DE L'INDIVIDU AU TRAVERS DES INTERACTIONS SOCIALES.....	17
2.1. <i>Le monde social : interactions, territorialité et légitimité.</i>	17
2.2. <i>La gestion de trajectoire : entre interactions et délimitation de territoire.</i>	18
2.2.1. La trajectoire.....	18
2.2.2. Le territoire et sa légitimité.....	19
2.3. <i>La qualité d'expert : la légitimité par la spécialisation.</i>	20
2.4. <i>Construction individuelle et influence sociale.</i>	22
2.4.1. Les concepts de norme, de valeur et de déviance.....	22
2.4.2. Le stigmaté.....	24
<b>PROBLÉMATIQUE ET HYPOTHÈSES.....</b>	<b>27</b>
<b>PARTIE MÉTHODOLOGIQUE.....</b>	<b>29</b>
1. LA DÉMARCHE SOCIOLOGIQUE .....	30
2. L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF.....	31
3. LE TERRAIN D'ENQUÊTE.....	33
3.1. <i>Le choix de la population.</i>	33
3.2. <i>L'accès à la population.</i>	34
3.3. <i>La population.</i>	35
3.4. <i>Présentation des enquêtés.</i>	35
4. CONSTRUCTION DU GUIDE D'ENTRETIEN.....	36
5. ANALYSE DES ENTRETIENS.....	37
5.1. <i>Le matériau.</i>	37
5.2. <i>La méthode d'analyse.</i>	38
5.3. <i>L'interprétation.</i>	39
<b>PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>40</b>
I. PORTRAITS DES ACTEURS .....	41
1. <i>Mme Mimosa.</i>	41
2. <i>Mme Pétunia.</i>	43
3. <i>Mme Bégonia.</i>	44
II. LA LÉGITIMITÉ D'ACCÈS AU TERRITOIRE.....	45
1. <i>Légitimité liée aux parcours.</i>	45
1.1. Légitimité théorique.....	45
1.2. Légitimité empirique.....	47
2. <i>Les discours rhétoriques sur les actions menées.</i>	48
2.1. Discours des formateurs sur leurs actions et représentation de l'illettrisme.....	48
2.2. Discours des orthophonistes et psychologue cognitiviste sur leur rôle et leurs actions auprès des personnes illettrées.....	49
3. <i>L'orthophonie : une collaboration possible avec les différents acteurs.</i>	50

---

## TABLE DES MATIÈRES

III. LES FRONTIÈRES DU MONDE SOCIAL NON MÉDICAL.....	52
1. <i>Discours qui expriment les difficultés d'accès pour les acteurs médicaux à ce monde social</i> .....	52
1.1. Des orthophonistes et psychologue cognitiviste qui se sentent confrontées à un monde fermé.....	52
1.2. Des acteurs sociaux qui déplorent le manque d'ouverture de ce monde social de l'illettrisme.....	53
2. <i>Discours en faveur d'un monde social non médical fermé</i> .....	54
2.1. Des acteurs sociaux qui redoutent l'empiètement de leur territoire : entre approches discordantes et protection des apprenants.....	54
2.2. Des acteurs médicaux aux actions ponctuelles qui n'investissent ni ne revendiquent l'accès à ce monde social.....	55
3. <i>Paradoxe et contradictions : des frontières peu claires</i> .....	56
IV. L'ORTHOPHONISTE DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME : LES REPRÉSENTATIONS DES PRATICIENS SUR LEUR PROFESSION.....	58
1. <i>L'orthophoniste expert dans le domaine de l'illettrisme</i> .....	58
1.1. La représentation de l'illettrisme par les experts.....	58
1.2. La représentation de la profession au travers de la spécialisation.....	59
2. <i>L'orthophoniste et la personne illettrée dans un contexte libéral</i> .....	61
2.1. La représentation de l'illettrisme par les orthophonistes exerçant uniquement en libéral.....	61
2.2. L'orthophonie et l'illettrisme dans le cadre de la prise en charge en libéral.....	62
<b>DISCUSSION DES RÉSULTATS.....</b>	<b>64</b>
I. VALIDATION DE NOS HYPOTHÈSES .....	65
1. <i>Hypothèse 1</i> .....	65
2. <i>Hypothèse 2</i> .....	65
3. <i>Hypothèse 3</i> .....	66
II. ANALYSE DES RÉSULTATS ET RAPPROCHEMENT THÉORIQUE.....	66
1. <i>Le monde social fermé de l'illettrisme : les réseaux comme porte d'entrée</i> .....	66
2. <i>Les valeurs et normes du monde social de l'illettrisme en définissent les frontières</i> .....	67
3. <i>Une légitimité difficile à accorder aux orthophonistes au-delà de leurs connaissances et compétences reconnues dans le domaine du langage écrit</i> .....	68
4. <i>Expertise et élargissement du champ de compétences de l'orthophoniste : quels intérêts pour le professionnel ?</i> .....	69
III. DISCUSSION DE L'OUTIL MÉTHODOLOGIQUE.....	70
1. <i>Une posture inhabituelle ou la difficulté de prendre du recul et neutraliser</i> .....	70
2. <i>Un guide d'entretien façonné au cours des entretiens et de l'évolution de notre questionnaire</i> .....	71
3. <i>Cadre et populations</i> .....	72
IV. LIMITES ET PERSPECTIVES : LES ORTHOPHONISTES DANS LA LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME .....	72
V. INÉGALITÉS RÉGIONALES.....	76
VI. APPORTS PROFESSIONNELS ET PERSONNELS.....	77
1. <i>Apports professionnels</i> .....	77
2. <i>Apports personnels</i> .....	77
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>79</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>80</b>
<b>GLOSSAIRE.....</b>	<b>84</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
ANNEXE I : LE PROJET LOGOPÉDIA.....	88
ANNEXE II : GUIDE D'ENTRETIEN.....	90
ANNEXE III : DÉFINITIONS DE L'ILLETTRISME.....	93
ANNEXE IV : DÉCRET DE COMPÉTENCES DE L'ORTHOPHONISTE.....	95
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>97</b>

---

Cécile Muszynski et Fanny Bourrié

## **LA PLACE DE L'ORTHOPHONIE DANS L'ILLETTRISME : Légitimité, territoire et frontières**

98 Pages

Mémoire d'orthophonie -UCBL-ISTR- Lyon 2011

---

### **RÉSUMÉ**

Dans ce travail, qui s'articule autour des sciences sociales, nous avons cherché à situer la place des orthophonistes au sein du monde social de la lutte contre l'illettrisme. Comment accèdent-ils à cet univers ? Sur quoi repose leur légitimité ? Et comment celle-ci se développe-t-elle dans un monde social qui semble fermé ? En nous appuyant sur des notions théoriques du champ des sciences sociales telles que l'expertise, la norme, le stigmat, le territoire, nous nous sommes confrontées au terrain à travers des entretiens menés selon la démarche sociologique : nous avons interrogé divers acteurs luttant contre l'illettrisme, notamment des acteurs médicaux – orthophonistes et psychologue cognitiviste – mais aussi non médicaux – formateurs professionnels ou bénévoles –, exerçant dans un cadre professionnel ou associatif. Ainsi, nous avons mis en évidence l'existence de frontières entre les domaines, formant des territoires, chacun défendu par une revendication de légitimité, tantôt théorique, tantôt empirique : le monde médical sollicite le registre cognitif et technique afin de justifier une prise en charge fondée sur la remédiation d'un trouble étiqueté, tandis que le monde social non médical craint une stigmatisation et privilégie le registre affectif et relationnel – des domaines de compétences dont la valeur dépend du contexte et des acteurs côtoyés. Pourtant, ces frontières qui semblent étanches sont en réalité poreuses et, plus ou moins explicitement, plus ou moins volontairement, les différents domaines s'influencent, pour finalement tendre vers un but commun : l'insertion professionnelle et sociale de la personne en situation d'illettrisme.

---

### **MOTS-CLÉS**

orthophonie – illettrisme – sociologie – légitimité – monde social – partenariat – territoire

---

### **MEMBRES DU JURY**

Fanny Bassetti

Nicolas Guillhot

Renaud Perdrix

---

### **MAITRE DE MÉMOIRE**

Caroline Leclerc

---

### **DATE DE SOUTENANCE**

30 juin 2011

---